



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

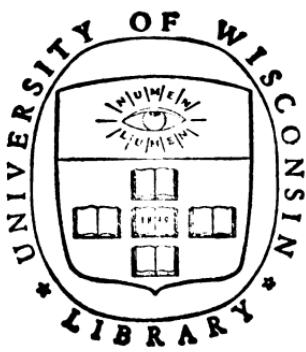
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



JAN 3 1 1965

HISTOIRE DE JEAN VI,

ROI DE PORTUGAL,

DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SA MORT, EN 1826;

AVEC

DES PARTICULARITÉS SUR SA VIE PRIVÉE ET SUR LES PRINCIPALES
CIRCONSTANCES DE SON RÈGNE.

PARIS.

PONTHIEU ET COMPAGNIE, LIBRAIRES,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

LEIPSIG. — MÊME MAISON.

1827.

**HISTOIRE
DE JEAN VI,
ROI DE PORTUGAL.**

LE NORMANT FILS, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE DE SÉNÉ, N° 8, P. S. G.

HISTOIRE DE JEAN VI, ROI DE PORTUGAL,

DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SA MORT, EN 1826;

AVEC

DES PARTICULARITÉS SUR SA VIE PRIVÉE ET SUR LES PRINCIPALES
CIRCONSTANCES DE SON RÈGNE.



PARIS.

PONTHIEU ET COMPAGNIE, LIBRAIRES,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

LEIPZIG. — MÊME MAISON.

1827.

LE NORMANT FILS, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE DE SHINE, n° 8, P. S. C.

HISTOIRE DE JEAN VI, ROI DE PORTUGAL,

DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SA MORT, EN 1826;

AVEC

DES PARTICULARITÉS SUR SA VIE PRIVÉE ET SUR LES PRINCIPALES
CIRCONSTANCES DE SON RÈGNE.



PARIS.

PONTHIEU ET COMPAGNIE, LIBRAIRES,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

LEIPZIG. — MÊME MAISON.

1827.

TP 2356

LE NORMANT FILS, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE DE SEINE, n° 8, v. s. c.

HISTOIRE DE JEAN VI, ROI DE PORTUGAL,

DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A SA MORT, EN 1826;

AVEC

DES PARTICULARITÉS SUR SA VIE PRIVÉE ET SUR LES PRINCIPALES
CIRCONSTANCES DE SON RÈGNE.



PARIS.

PONTHIEU ET COMPAGNIE, LIBRAIRES,

PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

LEIPZIG. — MÊME MAISON.

1827.

TP 2356

DP
650
L4

AVIS DE L'ÉDITEUR.

L'Histoire de Jean VI, composée sur des documens authentiques, fait partie du premier cahier des *Annales biographiques*. L'importance du sujet, dans les circonstances actuelles, nous a décidé à l'imprimer séparément.

Les *Annales Biographiques* sont la continuation de l'*Annuaire Nécrologique*, ou plutôt c'est le même ouvrage sous un titre différent, rédigé sur un plan plus étendu. Comme l'*Annuaire Nécrologique*, les *Annales Biographiques* contiendront des notices sur les personnages français ou étrangers, célèbres dans la Politique, dans la Littérature, dans les Sciences, dans les Arts, etc, qui viendront à décéder chaque année : elles conti-

nueront ainsi de former le complément naturel de toutes les Biographies et Dictionnaires historiques, que la mort et le temps décomplètent incessamment.

Voici maintenant en quoi consistent les modifications qu'on a cru devoir faire à une entreprise que la bienveillance du public commandait de perfectionner.

Le but principal qu'on s'est proposé, c'est, tout en conservant aux *Annales Biographiques* l'utilité que les hommes de cabinet ont bien voulu reconnaître à l'*Annuaire Nécrologique*, d'en faire en même temps une lecture qui offre des attractions aux gens du monde ; un recueil qui contienne réellement les archives de l'histoire de notre temps. A cet effet, l'on a cru devoir adopter un titre qui permet de donner aux notices biographiques importantes le ton et les développemens du genre historique, qui jouit de nos jours d'une faveur méritée. Ainsi l'on pourra les enrichir souvent soit de Lettres curieuses ou inédites, soit de Mémoires originaux ou auto-biographies. Par suite de cette extension du plan de l'ouvrage, au lieu de publier un seul volume chaque année, il paraîtra autant de ca-

hiers que le comporteront l'importance des articles et l'abondance des sujets, environ quatre cahiers par année, formant deux volumes. Quel sujet peut mieux que l'histoire contemporaine, si riche d'événemens importans, et d'anecdotes curieuses, offrir un champ vaste et varié au talent des écrivains, à la récréation et à l'instruction des lecteurs? Une grande diversité de collaborateurs français et étrangers sera appelée à concourir à la confection du nouvel ouvrage. L'auteur de l'*Annuaire Nécrologique* restera de leur nombre. La justification, au lieu d'être composée sur deux colonnes, comme dans les livres uniquement destinés à faire des recherches, sera désormais composée en pleine page, ce qui sera plus agréable à l'œil et d'une lecture plus facile.

Là se bornent les changemens que l'éditeur des *Annales Biographiques* apporte au plan de l'*Annuaire Nécrologique*; il espère qu'ils ne mécontenteront pas les lecteurs ordinaires de l'ouvrage, qui continue réellement de paraître sous une meilleure forme, et recommence simplement une nouvelle série de publications.

On souscrit, *sans rien payer d'avance*, chez

**Ponthieu et Compagnie, Libraires, Palais-Royal,
galerie de Bois, et quai Malaquais, n° 1 *.**

Chaque cahier se vend à part 6 fr.

**Les souscripteurs pour quatre cahiers, formant
deux volumes, ne paieront que 20 fr., au lieu
de 24 fr.**

A. S. •

Paris, 15 juillet 1827.

* On trouve aux mêmes adresses des collections complètes de l'*Annuaire Nécrologique*, de 1820 à 1825, formant 6 vol. in-8°, ornés de 24 portraits. Prix : 44 fr.

JEAN VI,

ROI DE PORTUGAL.

POUR bien connaître et apprécier Jean VI, roi de Portugal et des Algarves, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur l'état où se trouvait la monarchie portugaise au moment où ce prince saisit les rênes du gouvernement, par suite de la maladie qui rendit sa mère incapable de régner.

JEAN VI (Marie-Joseph-Louis) naquit à Lisbonne, le 13 mai 1769, et fut le second fils de Marie I^e et de l'infant D. Pedro, oncle et époux de cette princesse, qui par courtoisie lui accorda le titre de Roi, et fit même graver son effigie sur les monnaies, à côté de la sienne propre, après qu'elle eut eu un fils de lui. Cette princesse succéda à son père Joseph I^r, le 24 février 1777, à l'âge de quarante-trois ans ; elle avait été sur le point d'être dépouillée de ses droits au trône, par le marquis de Pom bal, qui, d'accord avec le roi Joseph, conçut le projet de faire passer la succession au jeune prince, fils aîné de Marie, dont il avait dirigé l'éducation avec le plus grand soin, dans le but d'en faire un monarque accompli, digne de commander aux Portugais, et capable de faire

leur bonheur , en suivant les traces de son grand-père , et mettant à profit les leçons de son ministre. Pombal , connaissant le caractère faible de la princesse Marie , son penchant pour une dévotion outrée et l'ascendant qu'avait sur elle une mère impérieuse , craignit avec raison de voir le Portugal retomber sous l'empire d'une noblesse orgueilleuse , avide et factieuse , et d'un clergé fanatique , aussitôt que Joseph aurait cessé de régner . C'est pourquoi il décida le Roi à engager sa fille à renoncer à la couronne et à négocier le mariage de son petit-fils avec une princesse de France (l'infortunée M^{me} Élisabeth). Tout se trouva disposé pour l'exécution de ce plan salutaire dont le secret n'était connu que du Roi , de l'ambassadeur de France , de Pombal et du ministre de l'intérieur , Joseph de Seabra , sa créature et son confident . Ce dernier trahit ses devoirs , et fit échouer le projet en le communiquant à la Reine , qui défendit sur-le-champ à sa fille de signer aucun papier sans son consentement , quand même il lui serait présenté par le Roi son père . Marie , plus docile aux volontés de sa mère , hau-taine et sévère , qu'à celles d'un père débonnaire , refusa de signer l'acte de renonciation , lorsqu'il lui fut présenté par le Roi , qui , se voyant joué , fut obligé de renoncer au projet . Seabra , aveuglé par l'ambition , avait probablement cru pouvoir remplacer son protecteur et devenir le maître absolu du Roi , en se ménageant de régner un jour sous le nom de la timide Marie ; il fut exilé sur les côtes d'Angola et de là envoyé à Pedras-Negras , où il n'échappa à une mort presque certaine , que par les soins affectueux d'une négresse compatissante .

Dès lors Pombal mit tout son espoir dans la durée de la vie du Roi , et dans le caractère du prince Joseph , qui devenait de jour en jour plus cher à la nation par son affabilité , son instruction solide et variée , et surtout par

un amour ardent de la justice , et une haine prononcée contre les moines , la superstition et les restes de la féodalité nobiliaire. Il ne manquait à ce jeune prince qu'un peu plus d'énergie afin d'être tel qu'il le fallait à la nation pourachever d'extirper les abus qui avaient fait le malheur du Portugal pendant un siècle , et qui l'avaient réduit à l'état déplorable d'abjection où il se trouvait plongé à l'avènement du roi Joseph. Mais des espérances si bien fondées ne devaient pas se réaliser. Le Roi mourut le 24 février 1777, et le prince Joseph succomba , en 1788 , à une variole très-maligne. Sa mort consterna toute la nation , qui fit éclater sa douleur de mille manières ; les moines seuls ne partagèrent point le deuil général , et se félicitèrent de n'avoir plus à craindre un ennemi si redoutable : il répétait souvent avec Pombal , que les moines étaient *la vermine la plus pernicieuse pour un État*. Marie monta sur le trône , mais ne fut Reine que de nom ; les nobles , les prêtres et la funeste influence espagnole prirent le dessus , et le Portugal se trouva de nouveau livré à ses mortels ennemis. Pombal eut la douleur de voir renaître les têtes de l'hydre qu'il n'avait pas pu écraser , et reconnut bientôt combien sont transitoires et éphémères les réformes et les créations des rois despotiques et de leurs ministres , et la nécessité indispensable d'institutions libres pour qu'une nation puisse avancer d'un pas ferme et soutenu dans le chemin des améliorations successives et durables.

A peine Marie eut-elle été proclamée Reine , que la face des affaires changea entièrement ; sa mère , la reine douairière , fille de Philippe V et attachée aux intérêts de l'Espagne , ayant un empire absolu sur sa fille , s'en servit d'abord pour éloigner Pombal dont elle redoutait tellement les talents et l'ascendant , qu'elle décida la Reine à ne pas même lui accorder l'audience que ce ministre

sollicita pour la mettre au fait des affaires de l'État, que lui seul connaissait à fond. Ce refus fut suivi d'un ordre d'exil dans ses terres, et même d'un procès criminel qu'on instruisit contre lui, mais qui fut bientôt abandonné, autant par la bonté et la douceur du caractère de Marie, étrangère à tout sentiment de vengeance, que par la fermeté que déploya ce grand homme dans ses réponses aux premiers interrogatoires, et par l'influence du grand nombre de magistrats et autres fonctionnaires formés à son école, et qui lui restèrent fidèles.

Un des premiers actes de la Reine fut de mettre en liberté les prisonniers d'État compromis dans le fameux attentat des nobles contre la vie du feu roi. L'aspect de ces victimes du pouvoir arbitraire¹, parmi lesquelles on distinguait des grands du royaume, respectables par leurs talens, leurs connaissances, et que leurs souffrances rendaient encore plus intéressans, fournit aux nobles et aux moines une occasion favorable pour exciter parmi la populace, encouragée et entraînée par leurs valets et adhérens, une clamour générale contre le ministre qu'on accusait de despotisme et de concussion. Cependant cette expression factice des sentimens du peuple fut de courte durée, et dès les premiers actes du nouveau gouvernement, l'on s'aperçut de la grande perte qu'on venait de faire, quoique peu de gens en eussent encore compris toute l'étendue. Pombal ne quitta plus sa retraite, où il vécut plusieurs années en philosophe, et eut avant sa mort la consolation de voir l'immense majorité de la nation rendre une justice entière à ses rares qualités et à ses services éminens. Il mourut en 1782, dans sa terre de Pombal, dans un âge très-avancé.

Les différens qui existaient entre l'Espagne et le Por-

¹ N'ayant point été jugés, on devait les présumer innocens.

tugal , au sujet des limites de leurs possessions en Amérique , et qui avaient même donné lieu à des hostilités dans cette partie du monde , furent bientôt ajustés à l'amiable par deux traités conclus au Pardo , l'un du 1^{er} octobre 1777 , et l'autre du 24 mars 1778. Quoique peu importans en eux-mêmes , ils le devinrent dans la suite par les funestes effets de l'alliance défensive stipulée entre les deux couronnes. Cette stipulation ne pouvait , dans aucun cas , être profitable au Portugal , et ce royaume se trouvait au contraire , par là , exposé aux dangers de toute guerre dans laquelle l'Espagne se trouverait entraînée. C'est ce qui arriva en effet en 1793 , et depuis lors cette impolitique liaison avec le cabinet de Madrid n'a cessé d'avoir les plus funestes effets sur la destinée du Portugal.

Le ministère qui succéda à Pombal fut composé d'éléments hétérogènes , et chaque ministre ne songea qu'à ses intérêts ; ce fut le commencement de la toute-puissance des secrétaires d'Etat et de l'anarchie à laquelle le Portugal n'a cessé d'être livré jusqu'à nos jours. Seabra , rappelé de son exil , reprit le portefeuille de l'intérieur et ne s'occupa que de sa fortune ; Ayres de Sà , honnête homme , mais faible et d'une capacité médiocre , languit pendant quelques années aux affaires étrangères ; Martinho de Mello eut le département de la marine , et y déploya plus d'activité que de connaissances pratiques ; enfin le marquis d'Anjeja fut à la fois premier ministre et eut le portefeuille des finances. Ce dernier ne songea qu'à enrichir sa famille et la noblesse en général , aux dépens du Trésor , dont il trouva les coffres pleins , par suite de l'excellente administration de Pombal ; il s'empressa de les vider au profit de sa caste , et au grand détriment du royaume. Les sommes très-considérables amassées sous le règne précédent provenaient de la suppression

d'un grand nombre de dépenses inutiles, des revenus des commanderies et bénéfices vacans, des biens confisqués aux Jésuites et aux nobles condamnés pour crime de haute trahison, et de l'économie introduite dans toutes les branches de l'administration. Anjeja trouva le Portugal dans l'état le plus prospère; le commerce, la navigation et la culture du Brésil avaient acquis un grand développement; des fabriques nombreuses étaient en pleine activité dans le royaume, et l'agriculture s'était améliorée et étendue considérablement. La nation portugaise avait cessé d'être l'objet du mépris des peuples de l'Europe, et son gouvernement, naguère si nul, était respecté au dehors et avait brisé le joug de l'Angleterre qui pesait depuis si long-temps sur le Portugal. L'éducation avait éprouvé d'utiles réformes, les lumières faisaient de rapides progrès, et les sciences et les arts commençaient à fleurir de nouveau dans ce pays autrefois l'égal des nations les plus éclairées, et à qui la superstition avait fait perdre jusqu'au souvenir de son antique illustration. Le pouvoir usurpé des Papes avait été combattu avec succès; l'église nationale était rentrée dans ses droits, les Jésuites avaient disparu, les moines allaient s'éteindre sans secousse et sans effort ni injustice, par la défense faite aux communautés d'admettre des novices, et la redoutable Inquisition était réduite à n'être qu'un vain nom; la noblesse, forcée de respecter les lois, n'avait plus le pouvoir d'opprimer les citoyens, ni la possession exclusive de tous les emplois lucratifs; enfin les revenus ecclésiastiques et ceux des ordres militaires n'étaient plus prodigues aux grands du royaume, ni regardés par eux comme leur patrimoine.

Voilà ce que Pombal avait effectué en peu d'années, à l'aide d'une autorité sans bornes et constamment soutenu par un roi incapable de régner par lui-même, mais qui

eut le rare bonheur de trouver un ministre tel que Carvalho, et le mérite non moins rare d'avoir su l'apprécier.

Marie joignait aux qualités les plus aimables beaucoup d'instruction et un jugement sûr, mais sa raison sans cesse obscurcie par des fantômes religieux et entraînée par la crainte de mécontenter les courtisans, la mettait dans l'impuissance de faire le bien et d'empêcher le mal : elle ne montrait du caractère que lorsqu'il n'était question que de rejeter les projets qui lui semblaient contraires au bien de l'Etat ou qui répugnaient à sa conscience. Malgré les fautes du marquis d'Anjeja et ses prodigalités envers la haute noblesse, le commencement du règne de Marie fut heureux. Le Portugal, pendant la guerre d'Amérique, continua à s'enrichir par le commerce, tandis que la situation de la Grande-Bretagne ne lui permit pas de reprendre le funeste ascendant qu'elle avait exercé autrefois sur ce pays depuis le traité de Methuen. La Reine accéda même, le 13 juillet 1780, à la fameuse neutralité armée ; mais le cabinet de Saint-James ne tarda pas à se venger des affronts qu'il avait reçus de Pombal et surtout de l'esprit d'indépendance dont ce ministre avait laissé les germes parmi ses compatriotes.

Aucun événement remarquable ne signala le règne de Marie jusqu'au commencement de la révolution française. Livrée entièrement à des exercices de dévotion et à des actes de bienfaisance, elle passait une grande partie de son temps chez des religieuses et ne s'occupait qu'à bâtir des couvens, à doter des fondations pieuses, tandis que ses ministres gouvernaient l'Etat au gré de leur caprice et préparaient la ruine de la nation à l'insu de leur souveraine. Plusieurs choses utiles furent cependant exécutées à cette époque¹, parmi lesquelles il faut

¹ Sous son règne on envoya des pensionnaires dans les pays étran-

mettre au premier rang la fondation de l'Académie royale des Sciences qu'on doit au duc de Lafoëns, oncle de la Reine, aidé du célèbre abbé Correa de Serra son protégé. Ce seigneur, ayant parcouru toute l'Europe pendant le ministère de Pombal, était revenu dans sa patrie après la mort du roi Joseph; dès son retour, il fut élevé au rang de général en chef de l'armée portugaise, et commença à jouir d'un grand crédit auprès de la Reine; il n'en fit usage que pour protéger les sciences, la littérature, tous les arts utiles et ceux qui les cultivaient. Il avait rapporté de ses voyages beaucoup de connaissances, et avait mérité partout l'estime des savans et des personnages les plus distingués; l'empereur philosophe Joseph II ne cessa de lui donner les témoignages les plus éclatans d'affection. Ce seigneur accompli, et sous tous les rapports digne de servir de modèle aux nobles de tous les pays, se montra constamment le défenseur des intérêts de son pays, mais il ne put préserver le Portugal des maux dans lesquels l'entraînèrent des ministres incapables et imprévoyans, jouets des intrigues des cabinets étrangers.

Marie, sans cesse en proie à des terreurs religieuses, ne dut la conservation temporaire de sa raison qu'aux soins vraiment paternels de l'archevêque de Thessalonique, son confesseur, homme de bien, et quoique moine, plus attaché à son souverain et à son pays qu'aux intérêts de la superstition. Tant qu'il vécut, il combattit avec succès l'exaltation et les scrupules fantastiques du cerveau malade de sa pénitente, mais sa mort priva

gers, pour étudier les sciences et les arts ou pour se perfectionner dans toutes les branches des connaissances utiles. On bâtit une superbe cordeirie, un beau chantier de construction; on augmenta la marine de plusieurs vaisseaux, et on tint en échec les Barbaresques.

bientôt la malheureuse Marie d'un consolateur, et toutes ses vaines terreurs reparurent avec plus d'énergie qu'au paravant. C'est dans ces circonstances que l'influence de plusieurs grands du royaume fit choisir pour remplacer ce digne prélat, D. José Maria de Mello, évêque de l'Algarve, prêtre fanatique et ambitieux, et de plus, proche parent de plusieurs familles alliées à celles d'Aveiro, de Tavora et d'Atouguia, qui avaient péri sur l'échafaud comme coupables d'avoir attenté à la vie du roi Joseph. Le nouveau confesseur tenait à cœur de faire réhabiliter la mémoire de ces nobles, que leurs parens prétendaient avoir été condamnés injustement, et surtout d'obtenir la restitution de leurs immenses propriétés confisquées au profit de la couronne. Dans ce dessein, il lui fut aisé d'alarmer la conscience de sa royale pénitente, à qui il persuada qu'elle serait condamnée aux peines éternelles, si elle ne redressait les torts commis par son père. Dès ce moment, l'infortunée Marie ne connut plus de repos, car ayant consulté sur cet important sujet les magistrats les plus respectables et dont les lumières et l'intégrité lui étaient connues, elle n'en reçut pour toute réponse que l'assurance la plus formelle que l'acte que l'on exigeait d'elle était impraticable, injuste et illégal, et qu'il flétrirait la mémoire d'un père et d'un roi qui n'avait puni que de grands coupables, dont le crime n'était que trop avéré. Placée dans la cruelle alternative de trahir ses devoirs de reine, ou de désobéir à ce qu'on lui annonçait comme les volontés du Ciel, cette vertueuse princesse se livra au plus affreux désespoir, se crut dévouée aux peines éternelles, et ne cessa de se représenter à tout moment l'enfer s'ouvrant pour la recevoir. Cependant ce détestable fanatique, émule de Torquemada, affilié à la Compagnie de Jésus, comptant sur son triomphe, et nommé

depuis peu Grand-Inquisiteur, se hâta de faire construire un grand nombre de cachots qu'il comptait bientôt remplir de victimes qui auraient expié dans des auto-da-fé le crime d'avoir cultivé leur raison et combattu les doctrines de la superstition et la puissance usurpée des prêtres. Trop de précipitation fit échouer ses horribles desseins, et le Portugal allait de nouveau voir allumer les bûchers de l'atroce Inquisition et être livré aux Jésuites déguisés, si la Reine eût conservé une apparence de raison pendant quelques mois de plus. Déjà, au commencement de son règne, on avait vu figurer dans un auto-da-fé l'élite des hommes de lettres et des savans portugais, parmi lesquels se trouvait le célèbre mathématicien Joseph Anastasio da Cunha. Il n'y eut point alors, il est vrai, des condamnations à mort, mais c'était déjà beaucoup que de faire revivre un si horrible spectacle, et d'avoir rendu aux farouches Dominicains le pouvoir d'étouffer la raison et de persécuter quiconque oserait douter de leur infailibilité.

Le Grand-Inquisiteur, devenu l'objet de l'indignation publique et regardé par toute la nation comme le bourreau de la Reine, reçut l'ordre de ne plus reparaître à la cour. On l'a vu plus tard figurer, en 1808, parmi les nobles portugais qui, après avoir signé la déchéance de la Maison de Bragance, réfugiée au Brésil, sont venus en France demander un roi à Napoléon.

La maladie de la Reine paraissait incurable, mais il est certain qu'on ne tenta aucun moyen efficace pour rétablir sa raison. On fit venir à grands frais d'Angleterre le docteur Willis, célèbre alors pour le traitement des aliénations mentales, mais on contraria ses vues, et les courtisans s'opposèrent au voyage d'Angleterre qu'il proposait comme un moyen essentiel pour opérer la guérison de la Reine. Il fut bientôt renvoyé comblé de richesses,

mais accablé de dégoûts ; après plusieurs consultations de médecins, la Reine fut déclarée inhabile à régner, et son fils prit les rênes du gouvernement, le 10 mars 1792. Cependant tous les actes continuèrent à porter le nom de sa mère.

Jean ne s'était pas cru appelé à régner ; satisfait du rang et des grands revenus attachés aux fils cadets des rois de Portugal, il ne songea pas à cultiver son esprit. Dès l'enfance livré aux moines, dirigé par le superstitieux Pierre son frère, il contracta de bonne heure ~~plus~~^{plus} des habitudes monacales ; il faisait ses délices des cérémonies religieuses, et aimait beaucoup la musique d'église, surtout lorsqu'elle était très-bruyante. Il était de plus très-versé dans la liturgie et se plaisait à chanter au lutrin. Un tel prince, arrivé au pouvoir suprême dans des temps si orageux, ne pouvait guère être que l'instrument de ses ministres ; dépourvu de connaissances et d'expérience, ce fut pour lui une nécessité de se livrer à eux ; et si, à cette époque, les moines ne reprirent pas toute leur funeste influence sur l'esprit d'un prince qu'ils avaient façonné et dont ils se croyaient les maîtres, c'est qu'il y avait alors dans le ministère plus d'un ennemi de la superstition, à qui d'ailleurs la tentative récente et odieuse du confesseur de la Reine avait fourni des armes contre le parti fanatique. Les persécutions furent donc ajournées, et pour le moment, la politique extérieure occupa presque exclusivement le cabinet composé d'élémens divers, mais dans lequel prédominaient les partisans de l'Angleterre. Ce fut en vain que la Convention nationale envoya, au commencement de 1793, un agent diplomatique ¹ offrir au gouvernement portugais les conditions les plus avantageuses pour l'engager à

¹ M. Darbeau.

garder la neutralité dans la guerre qui venait d'éclater entre l'Angleterre et la République Française ; il fut très-mal accueilli et éprouva des vexations inouïes de la part du célèbre Manique, surintendant de police. M. Pinto, alors ministre des affaires étrangères, le reçut avec politesse, mais refusa d'entrer en négociation. Comme on devait s'y attendre, l'influence anglaise, soutenue par les nombreux émigrés français qui s'étaient emparés de l'esprit de l'inepte Ponte de Lima, ministre des finances, qui avait succédé à Anjeja, et bien servie par Pinto et Martinho de Mello, tous deux anciens envoyés près la cour de Saint-James, l'emporta sans peine sur l'avis de Seabra et les énergiques remontrances de l'honnête et patriotique duc de Lafoëns ; l'accession du Portugal à la première coalition contre la France fut décidée, et le traité d'adhésion fut signé à Londres, le 26 septembre 1793. Le Portugal fut ainsi entraîné dans une guerre où il y avait beaucoup à perdre et rien à gagner, et dans laquelle la faiblesse de ses moyens ne lui permettait pas même de rendre aux puissances coalisées des services importans, tandis qu'il s'exposait à voir son commerce ruiné, et ses finances, déjà fort embarrassées par une suite de dilapidations et de dépenses folles et extravagantes, entièrement épuisées. Le duc de Lafoëns et Seabra eurent beau faire valoir les raisons les plus solides en faveur d'une neutralité, qui seule pouvait réparer les fautes déjà commises, assurer la prospérité nationale et prévenir le mécontentement, avant-coureur des révolutions ; ce fut en vain qu'ils insistèrent sur les avantages que le commerce et la navigation tireraient d'un système que la Suède et le Danemark avaient adopté ainsi que les Etats-Unis, et sur la sécurité qui résulterait pour le Prince de la prospérité des villes de Lisbonne et de Porto, dont

l'esprit ne pourrait manquer d'être favorable au gouvernement tant qu'il procurerait aux négocians et aux classes industrieuses les moyens de s'enrichir au milieu de la conflagration générale de l'Europe, et de la lutte d'opinions fort peu répandues à cette époque parmi les Portugais ; mais le parti anglais prévalut. Pitt en formant la coalition, eut encore plus en vue la ruine de la France et l'anéantissement de sa marine et de son commerce, que le triomphe des castes privilégiées ; non content d'avoir armé contre la République toutes les grandes puissances, hors la Russie, qui se contenta de menacer sans agir, il ne dédaigna pas le secours des petits Etats, s'embarrassant fort peu du sort qu'il leur préparait ; et quant au Portugal, il convenait à l'Angleterre de l'attacher de nouveau à son char et d'en disposer comme d'une colonie. D'ailleurs, la Grande-Bretagne, toujours avide et insatiable, regardait depuis long-temps d'un œil jaloux la prospérité croissante de Lisbonne et de Porto, et le commerce de ces deux villes passer rapidement dans les mains des nationaux, depuis l'élan que Pombal avait su donner à ses compatriotes naguère réduits à n'être que les facteurs des négocians anglais en Portugal.

De son côté, l'Espagne, entraînée dans le gouffre par une alliance monstrueuse avec l'Angleterre, réclama du Portugal l'exécution du traité d'alliance du Pardo, et obtint l'envoi d'un corps d'armée auxiliaire de six mille hommes effectifs, qui prit part à la guerre, déploya une grande bravoure dans la campagne du Roussillon et rendit des services signalés à l'armée espagnole. Ce corps était commandé par le général Forbes, officier anglais au service du Portugal ; il avait sous ses ordres le brave et malheureux Gomes Freire, le marquis d'Alorna et autres officiers distingués. Les troupes portugaises sor-

tirent de Lisbonne le 16 septembre 1793, débarquèrent à Rosas le premier jour de novembre, se mirent en marche les 11 et 16 et entrèrent aussitôt en campagne.

Cependant le gouvernement français, voulant ménager le Portugal, s'abstint de lui déclarer la guerre, et malgré le secours donné à l'Espagne, les croiseurs français respectèrent pendant plusieurs mois le pavillon portugais ; mais dès que le traité avec l'Angleterre fut connu, les navires portugais devinrent la proie des nombreux corsaires français, qui couvraient les mers. Depuis 1794, époque des premières hostilités de la part de la France contre les Portugais, les pertes qu'ils essuyèrent jusqu'à la paix de Madrid, en 1801, se sont élevées à plus de 200 millions de francs. Tandis que les riches navires du Brésil tombaient ainsi au pouvoir des Français, le gouvernement portugais ne songeait point à établir des croisières et à fournir des convois pour protéger sa navigation ; il épuisait toutes ses ressources pour équiper une petite escadre qui se rendit à Portsmouth, et dont les Anglais dédaignèrent les services, ayant paru désirer plutôt un secours en argent.

Les frais occasionnés par ces faibles armemens furent excessifs, par suite du système de corruption introduit dans tous les départemens du service public, et cet excès de dépense coïncidant avec la diminution du produit des mines du Brésil et des droits d'entrée sur les denrées coloniales et sur les marchandises anglaises, que les contrebandiers introduisaient de toutes parts en fraude, réduisirent bientôt le Trésor à une telle détresse, que, dès 1797, il fallut créer un papier-monnaie pour faire face aux besoins de l'État. Des ministres plus habiles auraient pu aisément rétablir les finances sans avoir recours à un expédient aussi funeste, et nullement nécessaire dans un pays qui n'avait point de dette natio-

nale ; et dont les nombreuses ressources n'avaient besoin que d'une administration sage et d'un système d'économie semblable à celui qui , sous Pombal , avait fait fleurir le royaume et permis à ce grand ministre de laisser dans les coffres de l'Etat la somme de 78 millions de crusades (environ 200 millions de francs), à la fin d'un règne de vingt-six ans , et malgré les terribles effets du tremblement de terre qui détruisit Lisbonne et engloutit tant de richesses , malgré les frais d'une guerre et les dépenses énormes des constructions immenses exécutées pendant son ministère . En moins de quinze ans de paix et de prospérité commerciale , un ministère avide et incapable , et une reine superstitieuse consommèrent les trésors amassés par Pombal . Ce papier-monnaie portait l'intérêt de 6 pour 100 , c'est-à-dire 1 pour 100 au-dessus du taux légal et même de l'intérêt usuel , et l'émission en fut faite avec si peu d'ordre , qu'on n'a jamais pu savoir au juste combien il en avait été créé ; il était d'ailleurs si grossièrement exécuté , qu'il s'en fit bientôt de nombreuses contrefaçons , et un très-habile maître d'écriture l'imita même à la main . Il ne devait être admissible que pour la moitié des paiemens , mais , le lendemain même de la première émission , le Trésor viola cette disposition et a depuis continué à payer dans des proportions variables en numéraire et en papier , en faisant entrer presque toujours le dernier pour beaucoup plus de moitié . Toutefois cette clause salutaire , observée dans les transactions entre particuliers , a opéré puissamment pour soutenir le crédit de ce papier au milieu des plus funestes crises politiques et commerciales . Le gouvernement , se croyant tout à coup très-riche , prodigua les billets comme il avait prodigué l'argent métallique ; il remboursa une masse énorme d'anciennes créances auxquelles les porteurs de titres avaient renoncé

depuis long-temps ; on en liquida d'autres , et moyennant des cadeaux aux gens en place , il devint même aisément d'obtenir le paiement de dettes fantastiques. Depuis cette époque , la corruption fit des progrès tels , que bientôt on regarda le règne de Marie comme celui du bonheur et de la justice.

Le Portugal venait d'éprouver la plus noire ingratitudo de la part de l'Espagne ; cette puissance , épouvantée par les brillans succès des armées françaises , et craignant de voir éclater dans son sein une révolution démocratique , se pressa de faire la paix , et signa à Bâle , le 22 juillet 1795¹ , le traité avec la République Française , dans lequel nulle mention ne fut faite du Portugal , qui retira les faibles restes de ses troupes ; mais il ne resta pas moins soumis aux volontés de l'Angleterre , et ne songea à suivre l'exemple de l'Espagne , en se détachant de la coalition , qu'en 1797. A cette époque , les succès de la France et les revers de la coalition ayant rétabli en partie le crédit du ministre Seabra et du duc de Lafões , ils réussirent à persuader le Prince d'entamer une négociation avec le Directoire , et saisirent le moment qui suivit l'armistice de Léoben , entre l'Autriche et la France : M. d'Araüjo , alors ministre près la République de Hollande , fut choisi pour cette importante mission ; il se rendit à Paris , et , profitant habilement de la révolution du 18 fructidor , réussit à conclure un traité qui n'offrait aucun avantage à la France , et qui maintenait les priviléges accordés en Portugal au commerce anglais. Par ce singulier traité les draps français étaient même exclus du Portugal². Les limites entre les possessions des deux nations dans la Guiane

¹ Voyez Martens. *Recueil des Traités*, tom VI, pag. 656.

² Voyez l'art. X, § 3 de ce traité , signé à Paris , le 20 thermidor an V (10 août 1797), et qui est devenu caduc par la non ratification du Portugal en temps utile.

furent fixées d'une manière avantageuse pour le Portugal, et la France ne gagnait absolument rien à ce traité, si ce n'est de prouver à l'Europe ses dispositions pacifiques. Aussi allait-il être rejeté par le conseil des Cinq-Cents ; M. Barbé-Marbois, nommé rapporteur de la commission chargée de l'examiner, avait fait un volumineux rapport, dans lequel, après avoir démontré combien le traité était contraire aux intérêts de la République, et humiliant pour la nation française, il concluait qu'il ne devait pas être ratifié. La révolution du 18 fructidor ayant proscrit le parti dont M. Barbé-Marbois était l'organe, le traité fut approuvé par les deux Chambres de la législature. Par une bizarrerie qui, au premier abord, peut paraître inexplicable, ce traité, si avantageux pour le Portugal, si humiliant pour la France et si innocent pour l'Angleterre, ne fut point ratifié à Lisbonne dans le délai stipulé : M. d'Araüjo fut même accusé dans le conseil d'État d'avoir trahi son prince et sa patrie, et eut besoin de tout le crédit de ses protecteurs Seabra et Lafoëns pour ne pas se trouver proscrit dans sa patrie, en même temps qu'il était à Paris victime de l'indiscrétion de ses agens, qui proclamaient hautement la vénalité du Directoire, et se croyaient sûrs de lui faire accepter la ratification, même la plus tardive, de la part du Portugal. M. d'Araüjo se trouva constitué prisonnier d'État dans la prison du Temple, et menacé d'un procès criminel. Ce fut le résultat d'une intrigue du ministre des affaires étrangères, Pinto, dévoué à l'Angleterre, ainsi que presque tous ses collègues et la plupart des conseillers d'État, formant un parti dont le but principal était de perdre le duc de Lafoëns dans l'esprit du Prince ; ils redoutaient la noble franchise avec laquelle, en toute occasion, il disait la vérité au Régent, qui respectait ses cheveux blancs et connaissait la probité de ce parent, dont le désintéres-

sement et le peu d'ambition étaient constants. Leurs efforts n'eurent point, cette fois, un plein succès, car Jean savait bien que la négociation conduite par M. d'Araújo n'avait été entamée que par suite d'ordres exprès qu'il avait donnés à ce diplomate, par l'entremise de Seabra et du duc de Lafões, et à l'insu de Pinto; le Régent ne chercha cependant pas à justifier Araújo, et souffrit que Pinto le sacrifiât à son ressentiment. Néanmoins, tout ce qu'on put obtenir du caractère pusillanime de Jean, fut de retarder la ratification; elle fut enfin donnée par le Prince, et aurait certainement été acceptée par le Directoire, sans la rupture éclatante déterminée par l'arrestation du négociateur portugais à Paris, qui, ayant été mis en liberté quelques mois après, retorna à La Haye.

Sur ces entrefaites, le cabinet de Saint-James, que la victoire éclatante de l'amiral Jervis sur la flotte espagnole, près du cap Saint-Vincent, avait rendu plus orgueilleux, profita de la division dans le ministère portugais, de la faiblesse du Prince, et, secondé des ministres qui lui étaient dévoués, fit occuper les forts de Lisbonne par des troupes anglaises, et assura ainsi pour quelque temps sa domination sur ce cabinet. Le ministère éprouva en même temps des changemens favorables à ses vues. D. Rodrigo de Souza-Coutinho, ministre à Turin, vint remplacer à la marine Martinho de Mello, qui venait de mourir; plus tard, D. João de Almeida revint de Londres, et fut chargé du département des affaires étrangères. Le premier était un homme de bien, rempli de patriotisme, possédant des connaissances étendues et variées, ennemi de la superstition; mais ces bonnes qualités étaient ternies par la violence du caractère, le manque d'aplomb, la précipitation dans ses résolutions, qui le rendaient le jouet des nombreux flatteurs et faiseurs de projets dont il était environné et ne lui

permettaient pas de réfléchir avant d'entreprendre , et de mûrir ses plans avant de les mettre à exécution. D'ailleurs , entièrement opposé à l'influence de la France , et partisan zélé de la monarchie absolue , il était par conviction dévoué à l'Angleterre , sans être cependant le vil complaisant du cabinet de Saint-James , comme son collègue M. d'Almeida. Celui-ci , doué de peu de capacité , de mœurs relâchées , méprisant ses compatriotes , et aveugle instrument de l'Angleterre , ne songea qu'à la servir de tous ses moyens , en éloignant toute idée d'un accommodement avec la France , devenu d'autant plus nécessaire , que l'alliance offensive et défensive entre cette puissance et l'Espagne , signée le 19 août 1796 , dut faire prévoir une ligue prochaine des deux nations contre cet État , à laquelle il serait impossible de résister , comme cela arriva en effet. La dernière tentative de négociation entre le Portugal et la France eut lieu en 1798 ; mais D. Diogo de Noronha , depuis comte de Villaverde , qui en fut chargé , n'ayant que des pouvoirs insuffisans et illusoires , ne resta que quelques jours à Paris , et retourna en Portugal , par l'Espagne , sans avoir rien effectué. Ce fut plutôt pour sonder le Directoire qu'il vint en France , car on ne pouvait croire à la sincérité des ouvertures du cabinet de Portugal , tant que les Anglais seraient maîtres de Lisbonne.

Cette ville fut occupée par une division de troupes à la solde d'Angleterre , composée principalement de plusieurs régimens d'émigrés français et de Suisses , destinés plutôt à soutenir le ministère qu'à défendre le pays contre une attaque de la France , et de l'Espagne redevenue son alliée. Il ne peut exister le moindre doute à cet égard , car lorsque cette attaque eut lieu , en 1801 , l'Angleterre abandonna le Portugal à ses propres forces dans le moment du danger , parce qu'elle avait alors reconnu l'im-

possibilité de prolonger la lutte sans en venir à une paix provisoire avec sa rivale.

En 1799, Jean, fatigué de n'être que le jouet de ses ministres, dont plusieurs, et surtout Seabra, le traitaient trop cavalièrement, prit la résolution d'exercer le pouvoir suprême et de ne plus se laisser conduire comme un enfant à la lisière. Il se peut que cette résolution lui ait été suggérée par quelques uns de ses favoris, dans l'espoir de s'emparer d'une autorité qu'ils voulaient arracher aux ministres. Quoi qu'il en soit, il est certain que pour la première fois dans sa vie, Jean montra du caractère et déploya une fermeté dont personne jusqu'alors ne l'avait cru capable. Seabra, malgré sa sagacité et sa longue expérience, y fut trompé le premier; il avait pris l'habitude de regarder Jean comme un être timide, ignorant et facile à diriger, et affectait sans cesse le plus profond mépris pour lui; mais lorsqu'il voulut s'opposer au projet du Prince, et insista pour la convocation des Cortès, il resta fort étonné de trouver cet enfant, naguère si docile, manifester et soutenir une ferme résolution. Le vieux ministre fut renvoyé de sa place et exilé à Caldas-da-Rainha, à environ seize lieues de la capitale. Pinto remplaça Seabra à l'intérieur; D. Rodrigo de Souza passa aux finances; le vicomte d'Anadia, rappelé de Berlin en 1800, fut placé à la marine, et D. João d'Almeida eut les affaires étrangères, réunies depuis longtemps au département de la guerre. Le duc de Lafões fut nommé généralissime et grand-chambellan, charge vacante par la mort du marquis de Ponte de Lima.

Il n'y eut d'abord aucun changement remarquable dans la marche du gouvernement; personne ne regretta Seabra, dont les talens et la justesse de vues en politique ne pouvaient excuser la cupidité et les abus d'autorité. L'élévation du duc de Lafões satisfit tous les amis de la

patrie et de la liberté ; l'intégrité de D. Rodrigo faisait bien augurer de son administration. Quant à Pinto , personne ne se faisait illusion sur son incapacité ; son caractère rusé et dissimulé lui tenait lieu de connaissance et de talens. Pour Almeida , qui venait d'épouser une nièce de la duchesse de Lafoëns , on espérait qu'il ne se montrerait pas l'ennemi du duc ; ce seigneur s'en était flatté lui-même , car sa franchise naturelle ne cessa de le tromper sur le compte de ses plus grands ennemis. M. d'Araüjo fut nommé ministre en Prusse ; le marquis de Niza , ambassadeur à Pétersbourg ; de Lima , ambassadeur à Londres ; et M. Corréa de Serra fut attaché à cette dernière légation en qualité de conseiller d'ambassade. Ce savant résidait depuis plusieurs années à Londres , où il s'était réfugié pour échapper à la persécution de Manique , intendant de police , qui , ne pouvant frapper le duc de Lafoëns , chercha à perdre M. Corréa , en l'accusant de jacobinisme : cette accusation étoit fondée uniquement sur la généreuse protection que le duc , à la sollicitation de M. Corréa , avait accordée au savant Broussonnet , qui , fuyant la terreur qui ravaugait sa patrie , chercha un asile en Portugal , où il arriva des côtes de Barbarie sous un nom supposé. Le duc le tint quelque temps caché dans une chambre du palais de l'Académie des sciences , où les savans les plus distingués s'empressaient de lui porter des consolations et de profiter de ses lumières. On assure que des émigrés français ayant découvert sa retraite , en firent part à l'intendant de police ; celui-ci , ravi d'avoir trouvé un prétexte de persécuter l'ami du duc , se disposait à l'arrêter , lorsque M. Corréa eut le bonheur de se soustraire au danger qui le menaçait , en passant en Angleterre : le respectable sir Joseph Banks l'accueillit avec affection , et le fit nommer membre de la Société royale de Londres .

Manique a joué un rôle si important en Portugal pendant une grande partie du règne du Régent, qu'il mérite bien une place dans un article consacré à la biographie de ce monarque.

Diogo Ignacio de Pina Manique, magistrat ignare, mais d'une grande activité, fut employé par Pombal pour donner la chasse aux contrebandiers; il s'en acquitta à merveille, ainsi que de plusieurs expéditions de police, qui lui valurent par la suite la place d'intendant - général de ce département. Il s'y montra mauvais administrateur, car tout en faisant un grand étalage de son amour du bien public, il songea bien plus à ses intérêts qu'à remplir ses devoirs. Pendant son long ministère, les rues de Lisbonne furent les plus sales de toute l'Europe, infestées de voleurs et d'assassins, et jamais la contrebande ne se fit plus ouvertement; il essaya d'éclairer la ville, après y avoir à grands frais établi des réverbères, mais l'éclairage ne dura que peu de mois et n'est devenu permanent que sous le ministère de D. Rodrigo, à qui l'on est également redevable de la création d'une garde de police à pied et à cheval. En revanche, Manique ébaucha plusieurs établissements, tels que la maison de correction de Lisbonne, appelée *Casa Pia*, où les hommes et les femmes travaillaient à diverses manufactures, des écoles de dessin, des colléges, etc.; il envoya même aux frais de la police, des pensionnaires étudier la médecine et la chirurgie en Angleterre et en Ecosse; en un mot, il employait les immenses revenus affectés à son département à toute autre chose qu'à l'objet auquel ils étaient destinés par les lois et les réglements. En cela il trouvait le double avantage de se soustraire à toute vérification de l'emploi des fonds, et d'acquérir la réputation d'un zélé patriote, protecteur des

arts et de l'industrie. C'est ainsi qu'il réussit à laisser à son fils, créé baron, une maison des plus riches du Portugal. Mais pour se mettre à l'abri de toute recherche sur l'usage qu'il faisait des fonds de la police, il lui fallait acquérir un ascendant prononcé sur l'esprit du Régent ; il y parvint par la connaissance approfondie qu'il avait du caractère du Prince ; profitant de sa faiblesse, il ne cessa de le fortifier dans ses craintes, et lui fit croire qu'il était entouré d'ennemis, de conspirateurs et de jacobins, dont la surveillance seule d'un homme dévoué pouvait le garantir. Dès ce moment, le malheureux Jean devint successivement réservé, méfiant et dissimulé, et conçut, d'après les avis de son ministre, un éloignement marqué pour les hommes d'esprit, de talent, et qui jouissaient d'une grande réputation. Dans l'excès de ses vaines terreurs, il s'imagina que les hommes de mérite étaient les ennemis du trône, et que les sots, les méchants et même les êtres les plus corrompus, en étaient les soutiens ! Manique persécuta sans cesse les nationaux, les étrangers et surtout les Français, le plus souvent sans aucun motif raisonnable : il inonda Lisbonne d'espions, et encouragea les plus vils délateurs ; il inventa des conspirations, dont la fausseté fut démontrée à tout le public et dont le Prince eut la conviction, sans cependant pouvoir se détacher de Manique, dont il excusait les bêtises et les manèges coupables en les attribuant à un excès de zèle ! Parmi les moyens qu'il employa pour confirmer son maître dans ses terreurs, il est impossible de passer en silence la scène vraiment comique dont tout Lisbonne fut témoin un jour de la Fête-Dieu. Au moment où le Prince se disposait à quitter l'église de Saint-Dominique, pour aller rejoindre la procession très-solennelle qui se célèbre tous les ans à Lisbonne, Ma-

nique tout effaré , vint le supplier de ne point suivre la procession et de rentrer dans son palais , car , ajoute-t-il , je viens de découvrir le plus horrible complot contre V. A. R. , et je sais avec toute certitude que les rues par lesquelles V. A. doit passer sont remplies de poudre à canon pour faire sauter V. A. Le Prince saisi de frayeur , partit sur-le-champ , et le public plein d'étonnement , ne connut la cause de sa disparition subite et inconcevable que lorsque , après la procession , l'on commença les recherches dans les cloaques de toutes les rues que suivait le cortége. Il est inutile de dire qu'on n'y trouva que les preuves de la négligence avec laquelle le nettoiement de la ville se faisait. Cette scène ridicule diminua un peu la confiance du Prince dans son intendant de police , mais ne la détruisit pas tout-à-fait , et il lui pardonna de l'avoir rendu la fable du public de Lisbonne dans une circonstance aussi éclatante. L'ignorance fit souvent commettre à Manique les plus singulières méprises ; plus d'une fois il fit arrêter et chasser du royaume des personnes non-seulement innocentes , mais dont les opinions politiques étaient précisément contraires à celles qu'il leur supposait. Plusieurs Français furent de ce nombre , et plus d'un émigré très-attaché aux Bourbons , fut traité comme jacobin. Cet oppresseur avait acquis une telle puissance , que de sa pleine autorité il déportait des personnes appartenant même à des familles honnêtes , aux Grandes-Indes , en Afrique et au Brésil. Jamais dans une monarchie l'on ne vit un tel degré de despotisme exercé impunément pendant une si longue suite d'années par un fonctionnaire subalterne.

Manique fut néanmoins le seul homme qui eut sur l'esprit du Prince un ascendant soutenu et qui sut lui inspirer une confiance long - temps aveugle. Depuis

l'instant que Jean se déclara Prince-Régent et commença à gouverner en son propre nom, on s'aperçut qu'à son irrésolution naturelle il joignait beaucoup de dissimulation et d'adresse ; tout en se sentant incapable de fermeté et osant rarement résister aux volontés de ses ministres, personne n'était cependant plus jaloux du pouvoir et ne redoutait autant que lui de se voir subjugué par un ministre prépondérant. Telle fut l'origine du système qu'il adopta dès lors et qu'il ne cessa de suivre jusqu'à ses derniers jours, de n'accorder jamais une confiance entière à ses conseillers, et de les tenir toujours divisés entre eux, afin d'affaiblir leur puissance et de fortifier la sienne : il en fut de même pour ses favoris, tels que l'abbé Jean, connu généralement sous le nom de *Padre Joáo*, son filleul et l'ami de sa jeunesse; les Lobato ses valets de chambre, et Joseph Egydio, Brésilien adroit, son secrétaire intime. En un mot, Jean se méfiait de tout le monde ; il n'aima jamais la noblesse et se plaisait à l'humilier dans toutes les occasions ; ce fut en partie pour en diminuer l'éclat qu'il créa tant de nouveaux titres dont il gratifia des rôturiers, le plus souvent indignes de semblables faveurs, car au lieu d'avoir servi l'Etat, ils n'en avaient été que les sangsues. Il suffit de citer Quintella, Bandeira, fermiers-généraux créés barons, le fils de Manique et une foule d'autres dont le nombre s'est accru outre mesure pendant la résidence de la cour au Brésil.

Les personnes qui avaient des occasions fréquentes de voir et d'étudier le Prince-Régent, commencèrent également à s'apercevoir de ses progrès sensibles en fait d'instruction, et reconnurent qu'il était loin d'avoir un esprit aussi borné qu'on l'avait supposé très-gratuitement. Le fait est qu'il avait acquis beaucoup de connaissances positives sur l'état de l'Europe et sur les

principaux personnages qui dirigeaient les cabinets ; il était parfaitement au courant de toutes les intrigues de ses courtisans , et savait jusqu'aux moindres détails de leur vie privée. Dans mille circonstances , il a montré une grande justesse de raisonnement et une pénétration peu commune. Quoiqué superstitieux en apparence , il était loin d'être fanatique , et il paraîtrait même que son "goût pour les cérémonies religieuses était plutôt l'effet de l'habitude que d'une conviction intime : dans les dernières années de sa vie il est constant qu'il négligea beaucoup les pratiques de dévotion. Ce qu'il y a de sûr , c'est que jamais depuis qu'il devint régent , il n'encouragea la superstition ni la puissance du clergé et des moines. La censure même , restituée après la maladie de sa mère à une triple autorité , dont les deux principaux membres étaient le patriarche de Lisbonne et l'Inquisition , fut exercée d'une manière très-douce , et l'on n'a jamais cessé de pouvoir se procurer aisément les livres les plus redoutés des oppresseurs de la pensée. C'est peut-être le souverain qui a passé le plus de temps dans la société des moines et qui a été moins leur dupé : sans doute il les connaissait trop bien pour se fier à eux. Jamais il n'eut de confesseur confident , et il n'était pas même très-assidu au tribunal de la pénitence , surtout depuis son départ pour le Brésil.

Repreneons le fil des événemens. La France couverte de lauriers désirait la paix , et la Grande-Bretagne fatiguée de la guerre , avait le plus pressant besoin de respirer après une lutte qui avait épuisé ses ressources et augmenté sa dette d'une somme effrayante. Pitt reconnut l'erreur de son système , et cette douloureuse conviction abrégea ses jours. Au lieu d'avoir anéanti la France , il l'avait forcée à déployer ses forces , et à s'élever au-dessus de toutes les puissances du continent.

Ce ministre, grand homme malgré ses sautes, reconnaissant la nécessité de céder, fut assez patriote pour se retirer du ministère et conseilla de faire la paix avec le premier Consul de France. Cet homme extraordinaire, dont le génie et les écarts étonneront la postérité, pressentant la terminaison de la guerre avec l'Angleterre, voulut faire payer au Portugal ses peccadilles envers la France et sa trop grande condescendance pour l'Angleterre, qu'il voulait en même temps forcer, en faisant la guerre à son allié, à venir à son secours ou à hâter la pacification générale, si désirable pour consolider l'autorité encore chancelante de Bonaparte. A cet effet, on força l'Espagne à déclarer la guerre au Portugal, et le général Leclerc fut envoyé à la tête d'un corps de troupes françaises, appuyer les opérations de l'Espagne, dont l'armée pénétra en Portugal par l'Alentejo, sous le commandement nominal du Prince de la Paix; tandis que les Français s'approchèrent de la frontière de Beira, plutôt pour intimider que pour faire une guerre sérieuse.

La résistance était impossible, non-seulement par la disproportion des forces, mais plus encore par l'état de désorganisation totale de l'armée portugaise dont le moral était entièrement nul, par le défaut de magasins, le manque d'un général habile et d'un nombre suffisant de chefs expérimentés. D'ailleurs l'Angleterre ne mit à la disposition du Portugal que 300,000 liv. st. et quatre faibles régiments d'infanterie composés d'émigrés français : c'était en quelque sorte consentir à la paix séparée de son ancien allié avec la France. Tout le monde étant d'accord sur la nécessité d'éviter la guerre par une prompte adhésion aux volontés de Bonaparte, il fut convenu dans le conseil d'Etat, sur la proposition du duc de Lafões, que le ministre Luiz Pinto de Souza-Coutinho se rendrait à Badajoz muni de pleins pouvoirs pour signer

un traité de paix avec les plénipotentiaires espagnols et français. Le duc de Lafoëns , dont les prédictions se trouvaient enfin accomplies , paraissait devoir prendre un ascendant décidé et triompher de ses ennemis qui avaient constamment repoussé l'idée de se détacher des intérêts de l'Angleterre. Il n'en fut point ainsi , et le manège adroit de Pinto qui , en 1797 , avait fait manquer l'avantageux traité signé par le chevalier d'Araüjo avec le Directoire , l'emporta sur la franche probité du trop imprévoyant Lafoëns , étranger à l'intrigue , confiant par caractère et entouré de perfides conseillers vendus à ses ennemis et surtout à Pinto. Il se laissa persuader qu'il était de sa dignité comme généralissime , de se montrer à la tête de l'armée qui , ne devant pas combattre , se bornerait à exécuter quelques marches et contre-marches. Il quitta en effet la capitale et se rendit au camp d'Abrantès ; mais l'astucieux Pinto ayant à dessein fait traîner la négociation , les Espagnols franchirent la frontière , et après deux escarmouches insignifiantes , où l'incapacité des chefs plutôt que l'ennemi , jeta le désordre parmi les Portugais , et la prise de trois places peu importantes , et qui n'étaient pas en état de défense , la paix fut conclue à des conditions assez onéreuses pour le Portugal , qui céda à l'Espagne Olivença et son territoire. Le traité fut signé à Badajoz , le 6 janvier 1801 , par Lucien Bonaparte pour la France , le prince de la Paix pour l'Espagne , et Luiz Pinto pour le Portugal ; il fut ratifié sur-le-champ par le roi d'Espagne , mais la paix définitive entre la France et le Portugal ne fut conclue que le 6 juin de la même année , par un nouveau traité signé à Madrid par Cypriano Ribeiro Freire pour le Portugal , et par Lucien Bonaparte pour la France. Par ce traité , le Portugal cédait à la République française environ 60 milles de territoire dans la Guiane ; la

rivière *Caparana-Tuba* était fixée pour la limite des possessions des deux nations ; les marchandises françaises étaient placées sur le même pied que les anglaises pour les droits d'entrée ; le Portugal consentait à fermer ses ports aux vaisseaux de la Grande-Bretagne et s'obligeait de plus à payer à la France une somme de 25 millions de francs , qu'il fut forcé d'emprunter en Hollande. Pinto , afin de priver le duc d'un conseiller , avait envoyé Araüjo à l'Orient pour essayer de traiter directement avec la France : il en revint bientôt , et il ne lui fut pas même permis de débarquer.

Cependant Pinto et ses adhérens , profitant de l'éloignement du trop crédule Lafoëns , saisirent une occasion si favorable pour lui ravir pour toujours la faveur du Prince ; ils attribuèrent à son incapacité la débandade de l'armée portugaise à la suite de l'échaffourée devant Portalègre. Dans cette journée , 1500 Portugais furent mis en déroute par quelques milliers de cavaliers espagnols , et jetèrent , en fuyant , une telle alarme , que toute l'armée portugaise se retira précipitamment et dans le plus grand désordre , au grand étonnement des généraux espagnols , qui , prenant ce mouvement pour une ruse de guerre , n'avancèrent qu'avec la plus grande circonspection , et n'inquiétèrent nullement les Portugais dans leur fuite. On imputa au duc l'état pitoyable de l'armée , son indiscipline , le manque de vivres et de munitions ; on rejeta sur l'incapacité du général l'ineptie des chefs de corps ; on chercha même à persuader le Prince que peut-être le duc avait à dessein trahi son pays pour le livrer à ses ennemis , et on prétendit que si l'armée avait fait meilleure contenance , la paix aurait été obtenue à des conditions moins défavorables pour le Portugal. Le Prince était convaincu de l'innocence du duc et n'ignorait pas les vrais motifs de ses accusateurs ; mais , fidèle à la

marche qu'il avait adoptée, il fut bien aise de se défaire d'un censeur importun, qui, appuyé par la France, pouyait prendre trop d'empire sur la nation et le maîtriser lui-même. Il se prêta donc sans peine aux désirs de ses conseillers ; le duc, privé de ses emplois et honneurs, confiné dans son palais, mourut quelques années après, dans un âge très-avancé, consumé de chagrins et abandonné de presque tous ses flatteurs qu'il avait comblés de biens. Il dut son malheur au manque de fermeté dont il s'accusait souvent lui-même dans ses épanchemens avec ses amis véritables. « Que voulez-vous ? leur disait-il ; je ne puis changer mon caractère, j'ai du sang de Bragance dans les veines ; je tiens de la famille. » D. Joâo d'Almeida, que le bon duc ne soupçonnait même pas d'être son ennemi, fut un de ceux qui s'acharnèrent le plus à sa perte. Pinto fut créé vicomte de Balsemão.

Peu de mois après la conclusion du traité de Madrid, la paix d'Amiens vint rendre le calme à l'Europe, si long-temps agitée ; le Portugal yit bientôt son commerce devenir très-florissant, et malgré le renouvellement de la guerre, en 1803, entre l'Angleterre et la France, cet état de bien-être ne fut interrompu que vers la fin de 1807, par suite de l'invasion du pays par l'armée française, commandée par le général Junot. Le Portugal fut, il est vrai, obligé d'acheter sa neutralité, et paya encore, en 1804, 15 millions de francs à la France¹ pour l'obtenir ; ce sacrifice eût été à peine senti, si le pays avait joui d'une bonne administration, sous un ministère actif et patriote ; mais, pour le malheur du Prince et du peuple, il en fut bien autrement, comme nous allons le faire voir.

¹ Par suite du traité signé à Lisbonne entre M. Pinto et le général Lannes.

L'influence de Bonaparte sur le Portugal ne devint assurée qu'à l'époque où le maréchal Lannes vint pour la seconde fois à Lisbonne, en qualité d'ambassadeur de France. Cet illustre guerrier, chez qui le talent naturel et un tact exquis suppléaient au défaut d'instruction, sut plaire au Régent et gagner son affection à un point difficile à croire de la part d'un monarque si méfiant, réservé et soupçonneux; et ce qui paraît encore plus étonnant, c'est que le général Lannes avait dans sa première ambassade inspiré une grande terreur, par ses manières brusques et son ton alors trop militaire. Il n'était plus le même lorsqu'il revint auprès du Régent; souple, adroit, mais toujours franc, il servit bien son pays et ne trompa jamais le Prince, qui le combla d'honneurs et de richesses et le regarda toute sa vie comme son ami. La confiance que le maréchal Lannes avait su lui inspirer fut telle que, lors de l'invasion du Portugal sous Junot, le Prince-régent déclara hautement que, si le premier était à la tête de l'armée française, rien ne pourrait le décider à abandonner son royaume. De son côté, Lannes avait refusé l'ambassade de Portugal, dès qu'il reconnut qu'il s'agissait, non de faire entrer ce pays dans la ligue contre l'Angleterre, mais de lui ôter son indépendance et de dépouiller son souverain. C'est sur son refus que le général Junot fut nommé ambassadeur à Lisbonne, en 1805.

Le changement de système du Portugal devait nécessairement influer sur la composition du ministère; Almeida, dévoué à l'Angleterre, et D. Rodrigo, opposé à la France, ne pouvaient guère s'y maintenir. Le maréchal Lannes exigea et obtint le renvoi du premier, qui conserva cependant son traitement, sous prétexte de sa nomination à l'ambassade de Vienne; le second donna sa démission sans y avoir été forcé. Pinto mourut peu de

temps après, et fut remplacé par le comte de Villaverde ; Araüjo , rappelé de Pétersbourg , où il avait été envoyé comme ministre plénipotentiaire , eut le département des affaires étrangères et de la guerre ; et Luiz de Vasconcellos , ancien vice-roi de Rio-Janeiro , fut nommé ministre des finances et du Trésor. Avant de parler des nouveaux ministres , il convient d'apprécier les anciens.

Pinto , ainsi que nous l'avons déjà remarqué , était ignorant , fourbe , et tout son talent consistait à tromper , à dissimuler et à souffrir les plus grands affronts avec une résignation apparente , en attendant l'occasion de se venger à coup sûr. Son extrême réserve et son silence mystérieux ont fait croire à des étrangers , d'ailleurs hommes d'esprit et d'expérience , que Pinto était un grand diplomate. C'est une erreur grossière , et que ceux-là seuls ont pu commettre , qui n'ont eu avec lui que des liaisons passagères. Almeida était tel que nous l'avons déjà dépeint ; son moral s'était même affaibli depuis son entrée au ministère , et son anglomanie seule s'était fortifiée. Quant à D. Rodrigo de Souza , nommé depuis comte de Linharès , il serait injuste de le confondre avec ses deux collègues. Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit à son sujet , quelques détails propres à le bien faire connaître. Ce ministre a toujours montré non-seulement le désir mais la rage de bien faire , et au milieu de beaucoup de mesures intempestives et de projets gigantesques ou mal conçus , il rendit de vrais services à sa patrie , soit pendant qu'il eut le portefeuille de la marine , soit depuis qu'il devint ministre des finances et du Trésor. Il fonda l'Académie de la marine , protégea , par des convois , le commerce portugais , encouragea les arts et les sciences , engagea plusieurs étrangers distingués à venir s'établir en Portugal , et mit à profit les talents de ceux qui s'y trouvaient déjà. Parmi

les premiers, il suffit de citer le chevalier Napion, à qui il confia la direction de l'arsenal militaire de Lisbonne ; M. Hase, élève de Ramsden, excellent fabricant d'instruments de mathématiques et de physique, et le célèbre graveur Bartollozzi. Parmi les derniers, nous nous bornerons à nommer M. le comte de Novion, à qui l'on doit l'organisation de la garde de police, à laquelle Lisbonne a dû la cessation des crimes et des désordres qui rendaient cette ville un vrai coupe-gorge pendant la nuit, et qui devint bientôt une des plus tranquilles et sûres de toute l'Europe. Le ministre et M. de Novion eurent à lutter pendant quelque temps contre l'autorité et l'influence de Manique, et surtout contre celle de plusieurs des principaux seigneurs qui s'inquiétaient fort peu de la sûreté des citoyens, car, entourés de laquais insolens et armés, ils n'avaient rien à craindre des bandits qui infestaient les rues, et pouvaient au contraire poursuivre tranquillement leurs aventures nocturnes et souvent criminelles. D'ailleurs les hôtels de plusieurs d'entre eux étant des dépôts de contrebande à laquelle leurs domestiques se livraient ouvertement, et dont parfois ils partageaient les profits avec leurs maîtres, l'établissement d'une garde vigilante, commandée par un chef aussi actif, devait exciter les clamours de ceux qui étaient intéressés à ce trafic. La fermeté de M. de Souza surmonta tous les obstacles, et la garde s'est maintenue en dépit de l'intendant de police et des nobles. La nation doit également à ce ministre d'avoir échappé à plusieurs persécutions méditées par Manique, l'une desquelles était dirigée contre les sociétés maçonniques, devenues assez nombreuses depuis quelques années.

M. de Souza ne mit pas moins de zèle, pendant qu'il se trouva à la tête des finances, à rétablir l'ordre dans le Trésor et dans toutes les branches de la recette et de la

dépense ; mais il songea plutôt à augmenter la première qu'à diminuer la seconde, et eut recours à une foule d'expédiens plus ou moins violents pour combler le déficit que la prodigalité, le désordre et les subsides à la France avaient introduit dans le revenu public. Il ne réussit qu'en partie dans ses plans ; mais il faut avouer qu'il fut sans cesse contrarié, et qu'il ne conserva pas assez long-temps la direction de ce département pour avoir pu opérer un bien sensible et permanent.

D. Diogo de Noronha était un homme fin, avide de pouvoir, peu délicat sur les moyens de l'obtenir, et convoitant des richesses pour les dissiper au jeu, qu'il aimait avec passion et qui fut toujours sa principale occupation. Successivement ambassadeur à Madrid et à Rome, il avait peu d'instruction, et était attaqué d'une surdité qui l'obligeait à se servir d'un cornet pour entendre ce qu'on lui disait. D'ailleurs, courtisan habile, il avait les qualités essentielles pour acquérir de l'ascendant sur un prince irrésolu et méfiant. D'après ce caractère, on peut juger qu'il ne s'embarrassa guère du bonheur de la nation et ne s'occupa qu'à établir son crédit auprès du Roi et à se procurer de l'argent. Tous les emplois furent mis à l'encan et se donnaient en général au plus offrant, ou aux protégés des obscurs favoris de la chambre du roi, que Neronha avait besoin de ménager. Il réussit au-delà de ses espérances, et un incident imprévu vint encore augmenter son pouvoir. Le Prince-Régent, sujet depuis long-temps aux hémorroïdes, éprouvait souvent des vertiges et des accès de mélancolie : en 1805, sa maladie habituelle s'étant aggravée, les étourdissements redoublèrent, sa pusillanimité naturelle s'accrut au point de lui faire redouter de monter les chevaux même les plus doux, et ses terreurs mélancoliques acquirent bientôt une telle

intensité, qu'il renonça à la chasse et même à tout exercice, croyant voir partout des précipices sous ses pas. Il quitta le séjour de Queluz, frappé de l'idée que c'était dans ce lieu de plaisir que sa mère avait manifesté les premiers signes de son aliénation; il quitta Mafra et ses moines, et, livré aux soins d'un médecin inhabile, il se mit à voyager dans l'Alentejo. Le mystère dont on l'entoura, ne laissant approcher personne de lui, contribua à faire accréder les bruits de la folie du Prince, et ils se répandirent dans le public après avoir circulé à la cour. La nation, qui s'intéressait peu alors au sort du Régent, les accueillit avec indifférence; mais un parti puissant, dont les éléments épars n'avaient jamais cessé de s'agiter, saisit cette occasion pour opérer un changement favorable à la haute noblesse, qui n'avait jamais perdu l'espoir de reprendre l'antique prépondérance dont Pombal l'avait dépouillée. On jeta les yeux sur la princesse Charlotte, qui depuis long-temps avait perdu l'affection de son époux, et l'on projeta de la placer à la tête du gouvernement en qualité de Régente. Parmi les conspirateurs étaient plusieurs seigneurs les plus distingués par leur naissance, des chefs militaires, des magistrats, et l'on comptait sur l'aveu du peuple, dont l'opinion, à cette époque, était assez favorable à la Princesse; mais tous ces projets formés et conduits par des hommes légers, sans talent, et divulgués avec une indiscretion puérile, s'évanouirent tout à coup par le retour presque subit de la santé du Prince, opérée par quelques médicaments appropriés. Villaverde, qui avait été assez ouvertement menacé par les mécontents, profita de la circonstance pour sévir contre les coupables, et au moyen d'une enquête dirigée par un magistrat intelligent et adroit, il obtint bientôt la preuve de la culpabilité des conspirateurs; on saisit des proclamations imprimées

et d'autres pièces probantes. Le Prince ne mit point de bornes à sa reconnaissance, il proclama Villaverde son sauveur et son seul ami; mais, toujours peu enclin à punir les plus grands coupables, il se borna à exiler quelques uns d'entre eux dans leurs terres, et on ne donna point de suite aux procédures. Le marquis d'Alorna, privé d'abord de la vice-royauté de Rio de Janeiro, à laquelle il avait été nommé, fut fait gouverneur de l'Alentejo; le comte de Sabugal et le marquis de Ponte de Lima furent envoyés dans leurs terres, et quelques personnes moins marquantes furent destituées. Cependant le magistrat instructeur du procès mourut bientôt avec tous les signes d'avoir été empoisonné : il se nommait Joseph Anastasio de Figueiredo. Le comte de Villaverde ne lui survécut pas long-temps. Ce ministre inhabile et profondément immoral, dilapida le Trésor en faveur de ses parens et supprima le *port franc* créé sous Ponte de Lima. Cette institution, malgré les vices de son organisation et de l'administration, avait rendu de grands services au commerce portugais, en attirant à Lisbonne pendant plusieurs années toutes les denrées des colonies espagnoles. En un mot, Villaverde précipita le Portugal vers sa ruine, sans avoir laissé un seul souvenir qui puisse atténuer le mal qu'il fit à la nation.

Vasconcellos n'était connu que par ses extorsions pendant qu'il fut vice-roi à Rio de Janeiro; ignorant, superstitieux et cupide, il fut toujours étranger aux intérêts de l'Etat, et tous ses efforts se bornèrent à soutirer le numéraire circulant, pour l'accumuler au Trésor, en suivant la marche déjà adoptée par son prédécesseur Souza, mais il ajouta aux moyens employés par ce dernier, la plus criante injustice, et ce ne fut qu'en retardant tous les paiemens aux créanciers de l'Etat et aux malheureux employés, qu'il parvint à remplir les coffres

C'était le plus grand glouton du royaume ; ses excès en ce genre finirent par lui causer une attaque d'apoplexie qui fut suivie d'imbécillité. La misère des officiers de terre et de mer arriva à tel point sous ce ministre , qu'il n'était pas rare d'en voir dans les rues demander l'aumône aux passans.

Araújo était un homme aimable , avait l'esprit cultivé et des manières engageantes , et jouissait , avant d'entrer au ministère , d'une grande réputation en Portugal et à l'étranger ; il s'était toujours montré ami des lettres et de la liberté , et était exempt de tous préjugés religieux ou nobiliaires ; mais , arrivé au ministère , il ne justifia pas l'espoir de la nation et se montra dès son début plus jaloux de plaisir à Villaverde et aux courtisans , et d'enrichir sa famille , qu'ardent à servir son pays et son prince. Il ne fit absolument rien de vraiment utile en Portugal ; sa conduite au Brésil n'offre pas non plus matière à des éloges.

Vers le commencement du mois de juin 1806 , le Prince-Régent fixa sa résidence au palais de Mafra , contigu au monastère , à six lieues de Lisbonne , et il ne quitta plus ce séjour jusqu'à la fin de l'année suivante. Quoique parfaitement rétabli , quant au physique , son moral était visiblement affecté , non d'une aliénation mentale dont il n'éprouva jamais la moindre atteinte , mais d'une mélancolie profonde provenant de plusieurs causes. La défiance de lui-même , la crainte d'être trompé , trahi ou entraîné dans quelque piège , et le besoin d'un ami , qu'il cherchait en vain au milieu de ses courtisans , en redoublant ses frayeurs augmentaient sa méfiance , et il n'osait plus se confier à personne. D'un autre côté , des chagrins domestiques venaient encore agraver sa position , et lui ôtaient à la fois l'envie et le pouvoir de se distraire ; il renonça à l'exer-

cice de la chasse , et ne montait presque plus à cheval. Il venait rarement à Lisbonne donner audience au palais de Bemposta , selon son ancienne coutume ; il passait tristement les jours dans son appartement ou à l'église , travaillait régulièrement avec ses ministres , se promenant seulement le soir , à pied , avec François Lobato son valet de chambre. Pour éviter de voir chaque jour des nobles qui lui déplaisaient et dont il se défiait encore davantage depuis le complot de 1805 , il retenait à Mafra les mêmes chambellans et autres officiers du palais , sans les faire remplacer toutes les semaines , suivant l'antique usage. Cette conduite nuisit beaucoup à sa popularité , car en s'éloignant de ses sujets et en leur rendant l'accès auprès de sa personne très-difficile et dispendieux , il ne faisait qu'aliéner leur affection.

Il est temps de donner au lecteur quelques détails sur la Princesse , épouse du Régent , qui a joué un rôle important dans les convulsions politiques du Portugal. Mariée à l'âge de dix ans à Jean , alors infant , et unie à son époux en 1790 , elle le rendit successivement père de neuf enfans. Malgré tant de gages de l'amour conjugal , cette union ne fut jamais heureuse , et depuis l'année 1793 la bonne harmonie cessa de régner entre les deux augustes époux ; en 1806 , leur rupture devint publique et subsista jusqu'à la mort de Jean VI , sans autre interruption que les démonstrations apparentes et illusoires de rapprochement qui suivirent la contre-révolution de 1823. Jean , regardant son épouse comme le chef de la conspiration de 1805 , ne lui pardonna jamais d'avoir cherché à lui ravir le trône , tandis que la conduite de cette Princesse , pour le moins légère et inconsidérée , fit naître de violens soupçons à son époux et éveilla sa jalousie. Il ne nous appartient pas de décider si la princesse Charlotte fut coupable , mais en pareil cas ,

c'est déjà trop de prêter aux soupçons d'un mari et d'un roi.

Le moment de la crise qui menaçait le Portugal approchait ; chacun prévoyait que Napoléon , ayant triomphé du Nord , allait tourner ses vues et son infatigable activité vers le Midi , afin d'enlever à l'Angleterre tout le continent de l'Europe ; le cabinet portugais , seul¹ , paraissait l'ignorer , et dans le fait il ne fit rien pour prévenir le danger , et ne prit aucune mesure afin d'être en état de saisir un parti décisif , lorsque tous les moyens de sauver la monarchie portugaise en Europe seraient épuisés. Livré à une

¹ Il avait cependant été averti dès l'année précédente par les menaces faites par M. de Talleyrand à lord Lauderdale. Voici la manière dont M. de Funchal en parle dans sa brochure , intitulée *les Quatre coïncidences de dates* :

« Ce n'était effectivement qu'un stratagème de M. de T. , pour effrayer M. Fox et l'engager à céder sur quelques points de la négociation. M. de T. déclara formellement à lord Lauderdale que si la paix n'était pas conclue , l'armée de Bayonne se mettrait de suite en marche pour faire la conquête du Portugal et lui annonça le partage de ce royaume , à peu près tel qu'il a été réglé l'année suivante dans le traité de Fontainebleau. M. de Lima s'empressa de plaider la cause du Portugal auprès de lord Lauderdale et lui remit une note très-pressante à ce sujet. M. Fox était presque mourant lorsque cette communication arriva en Angleterre ; ses collègues effrayés , au lieu de flétrir dans la négociation , envoyèrent à lord Saint-Vincent l'ordre de se rendre immédiatement à Lisbonne avec un détachement de l'escadre qui bloquait Brest. Lord Rosslyn y fut expédié aussitôt , en qualité d'envoyé extraordinaire ; le général Simcoe l'accompagnait , tous les trois pour se concerter avec le gouvernement portugais sur les mesures à prendre. En Angleterre , on suspendit le départ de dix mille hommes destinés pour la Sicile , et on me proposa de les envoyer tout de suite en Portugal , ce que je n'ai pas approuvé. Il se passa quelque temps avant que M. d'Araüjo et moi nous eussions convaincu le ministère anglais que le tout n'était qu'une fausse alarme : on voulut en tirer parti cependant , et la mission extraordinaire à Lisbonne s'efforça d'engager S. A. R. à prendre des mesures pour le temps à venir ; car la manière dont M. de T. s'était expliqué prouvait au moins le peu de fond qu'il

imprévoyante sécurité, et mal servi par M. de Lima, alors ambassadeur à Paris, M. d'Araújo ne soupçonnait pas même les négociations qui amenèrent le traité de Fontainebleau¹, par lequel le partage du Portugal fut stipulé; et déjà l'armée française destinée à envahir le Portugal s'avancait sur Bayonne. La résistance était impossible, et ceux qui l'ont conseillée avant l'embarquement du Régent en étaient bien persuadés eux-mêmes, car jamais le Portugal n'a pu et ne pourra se défendre contre les forces réunies de la France et de l'Espagne, à moins d'être *totis viribus* soutenu par la Grande-Bretagne; et cette puissance, en 1807, était bien éloignée de vouloir se mesurer sur le continent avec l'armée française, qui venait de terrasser les formidables légions russes, et au moment où Napoléon avait entraîné Alexandre dans la ligue contre l'Angleterre, après avoir obtenu l'aveu de l'autocrate pour la réunion de l'Espagne et du Portugal à l'Empire français. Il faut croire que le cabinet anglais connaissait dès lors ce traité, ou que du moins il en soupçonnait l'existence. Dans tous les cas, il était impossible à l'Angleterre de défendre son ancien allié, et elle ne

fallait faire sur le traité de neutralité. On repréSENTA à S. A. R. que le délabrement de son armée et de son trésor étaient des objets de notoriété publique. On la pria, on la supplia d'accepter les offres pécuniaires illimitées de la Grande-Bretagne, pour remettre ces deux départemens en bon ordre. J'ai été prié de transmettre à ma cour les mêmes offres, et j'en ai rédigé, avec lord Grenville, les termes de la manière la plus ample et la plus claire. Tout fut refusé sous prétexte qu'on n'aurait fait que compromettre la neutralité. »

Ce traité fut signé à Fontainebleau, le 27 octobre 1807, par le maréchal Duroc et D. Eugenio Izquierdo. On y stipula le partage du Portugal entre l'infante d'Espagne, reine d'Étrurie, le prince de la Paix sous la suzeraineté de l'Espagne et la couronne de France, qui devait garder Lisbonne, l'Estramadure portugaise, le Beira et Tras-os Montes en dépôt jusqu'à la paix générale. Voy. les Pièces justificatives.

pouvait songer qu'à décider le Prince-Régent à passer au Brésil, en devenant la protectrice de ce beau pays. Quant au gouvernement portugais, il ne lui restait d'autre ressource que d'accéder franchement à tout ce qu'on exigerait de lui, et se soumettre à toutes les conditions, en supposant qu'il ignorât entièrement le sort qui lui était réservé; ou bien il fallait, en rejetant toutes les propositions contraires à l'honneur et aux intérêts nationaux, faire mine de résister, et se disposer pour le départ, en commençant, dès les premières menaces, à faire partir pour les Açores et le Brésil tout le matériel et les objets précieux qu'on ne voudrait pas laisser derrière. On ne fit ni l'un ni l'autre; on promit, on tergiversa, on éluda, et après une hésitation prolongée, la Famille royale ne réussit à échapper que par un effet du hasard, et par la jactancieuse précipitation de Napoléon. Les propositions de la France étaient : 1^o que le Portugal fermât sur-le-champ ses ports aux Anglais; 2^o que le Portugal déclarât la guerre à l'Angleterre, le 1^{er} septembre, au plus tard, et qu'il se disposât à joindre ses forces de mer à celles de la France et de l'Espagne; 3^o qu'on arrêtât tous les sujets britanniques, et qu'on séquestrât leurs propriétés, afin de les faire servir d'indemnité pour les pertes que les Anglais pourraient faire subir au commerce portugais. En cas de refus, on menaçait d'occuper le Portugal et de mettre des garnisons françaises dans ses ports. Ces propositions furent présentées au gouvernement portugais le 12 août, par M. de Rayneval, alors chargé d'affaires de France à Lisbonne, et le comte de Campo Alange, ambassadeur d'Espagne. Le cabinet portugais ne fit qu'une réponse évasive : il refusa de saisir les propriétés et les sujets anglais; il consentait aux autres propositions, mais demanda du temps pour les exécuter. Trois jours avant la présentation des notes

de MM. de Rayneval et Campo Alange, le ministère avait reçu du cabinet de Saint-James l'assurance que le Portugal ne serait point molesté pour le fait de la clôture des ports, pourvu qu'on ne touchât point aux propriétés anglaises. Cette communication, qui fut le résultat d'une démarche très-opportune du ministre du Portugal à Londres, M. de Souza, depuis comte de Funchal, rassura un peu le Prince. On répondit à la dépêche de ce ministre, en le chargeant de remercier le gouvernement anglais pour son indulgente condescendance, et on accepta son offre d'une escadre qui se réunirait à la portugaise, dans le cas où le Prince se verrait forcé de quitter le Portugal : on promettait de respecter les propriétés et les sujets anglais, et on donnait l'assurance que la marine portugaise ne se joindrait point à celle de la France et de l'Espagne contre l'Angleterre. Cependant, tandis qu'on délibérait à Lisbonne, l'armée française s'organisait à Bayonne, et, le 18 octobre, elle entra en Espagne. Sur ces entrefaites, le gouvernement portugais permit à quatre grands convois de sortir de Lisbonne et de Porto, emportant la majeure partie des propriétés anglaises, et pour en faciliter l'embarquement, il accorda aux propriétaires la faveur d'un délai illimité pour le paiement des droits de sortie, ou plutôt, il n'en fut point exigé. C'est après le départ de ces quatre convois, et de presque tous les Anglais, que le Prince-Régent publia le décret du 22 octobre 1807, par lequel il fermait ses ports à tout bâtiment anglais.

La conduite du ministère portugais dans une telle crise décela son incapacité absolue. Depuis le 6 septembre,

¹ Voyez l'écrit intitulé *les Quatre coïncidences de dates*. Bruxelles, Veissenbruck, 1823. In-8° de vingt pages, sans nom d'auteur. Il est du comte de Funchal.

époque où le Régent commença à venir fréquemment de Mafra à Ajuda , où il vint enfin établir sa résidence , les conseils se succédèrent et des projets plus ou moins absurdes y furent formés et abandonnés tour à tour. Le ministre anglais Strangford avait conseillé et obtenu que D. Pedro , alors prince de Beira , serait envoyé en qualité de vice-roi au Brésil sous la direction de D. Fernando de Portugal de la Maison de Valence , homme de mérite , arrivé depuis peu d'Amérique où il avait été vice-roi pendant vingt ans. On équipea en effet un vaisseau de ligne , mais lorsque tout fut prêt , on hésita , et la mesure fut abandonnée. Cependant les Anglais , alarmés de plus en plus , se hâtaient de quitter le pays et réalisaienr leurs propriétés en faisant d'énormes sacrifices ; l'escompte du papier-monnaie monta à 30 pour cent ; l'inquiétude devint générale , et fut encore augmentée par le départ de l'ambassadeur d'Espagne et de la légation française qui le suivit de près. Araüjo croyant avoir trouvé un moyen de satisfaire Napoléon sans offenser l'Angleterre , proposa d'adhérer au séquestre en indemnisant les sujets anglais , et fit même quelques démarches pour connaître la valeur des propriétés britanniques en Portugal. Elle était très-considérable , et , dans l'état appauvri du Trésor , c'était une mesure qu'un homme entièrement dépourvu de bon sens pouvait seul proposer. D'ailleurs , à moins de satisfaire sur-le-champ et en numéraire ceux qu'on voulait dépouiller , aucun d'eux n'aurait eu la moindre confiance dans les promesses du gouvernement portugais. D. Rodrigo de Souza , avec son ardeur chevaleresque voulait qu'on combattît , et D. João d'Almeida , non moins belliqueux dans le cabinet , se joignit à lui , mais en vain ; on rejeta leur conseil insensé. Dans ce moment , son adoption n'eût fait qu'aggraver la situation de la Famille royale et celle de la nation sans

offrir la moindre chance de succès ou d'avantage solide, et ne pouvait servir qu'à entraver les préparatifs de départ, seul moyen de salut pour le Régent. On fit partir pour la France le marquis de Marialva muni de pleins pouvoirs et de diamans pour traiter avec Napoléon ; il fut même autorisé à lui proposer une alliance entre sa famille et celle du Régent¹. C'était un seigneur aimable, doux et d'un esprit cultivé, mais il manquait entièrement d'expérience, de finesse et de fermeté, et on ne plaça pas même auprès de lui un secrétaire habile : on comptait peut-être sur M. de Brito, qui, après le départ de M. de Lima, était resté à Paris². Cependant on ne rappela point le comte d'Ega de Madrid où il était ambassadeur, et on donna l'ordre d'équiper à la hâte tous les bâtimens de guerre en état de service, ce qu'on eut une peine infinie à exécuter très-incomplètement. D'un autre côté, on crut endormir Napoléon en mettant l'armée sur le pied de guerre et dégarnissant les places fortes et la frontière pour placer toutes les troupes à Lisbonne et aux environs, dans le dessein apparent de défendre les côtes contre les Anglais : on laissa seulement à Elvas une très-faible garnison. Enfin, lord Strangford se retira et se rendit à bord de l'escadre anglaise qui croisait devant le port, mais il revint plusieurs fois à terre conférer secrètement avec le Régent. Ce fut lui qui, ayant reçu le Moniteur du 11 novembre renfermant la célèbre déchéance de la Maison de Bragance prononcée par Napo-

¹ Il s'agissait du mariage entre le prince de Beira, aujourd'hui empereur du Brésil, et une fille de Murat, alors grand-duc de Berg.

² M. de Marialva s'arrêta à Madrid, et ne quitta cette ville que pour venir adhérer à Bayonne, au vœu exprimé par la députation de la noblesse portugaise de recevoir un roi de la main de Napoléon. Elle avait M. de Lima pour principal organe. Voy. Pièces justificatives, à la fin de cet article.

léon, porta ce journal au Régent. Dès ce moment, le départ fut résolu, et Jean comprit bien la nécessité d'aller régner au-delà des mers, puisque l'empereur des Français déclarait que *la Maison de Bragance avait cessé de régner* (en Europe). Le départ fut fixé pour le 27 novembre, à neuf heures du matin ; il en était temps, car l'armée française, ayant par une marche rapide franchi, depuis le 18 octobre, deux cents lieues à travers tous les obstacles du terrain, surtout en Portugal où les pluies avaient grossi les rivières et rendu les mauvaises routes de ce pays presque impraticables, avait déjà son avant-garde le 28 au soir, à Azambuja, et pouvait entrer à Lisbonne le 29 ou le 30. Dès ce moment tout ne fut plus que confusion ; on embarqua pêle-mêle des valets, des femmes, des soldats, des objets précieux et les meubles les plus grossiers et inutiles. Le quai de Belem offrait un spectacle à la fois attristant et grotesque ; le Régent étant arrivé dans une voiture avec l'Infant d'Espagne et un seul valet, ne trouva personne pour le recevoir ; deux caporaux de la légion de police jetèrent des planches au pied de la voiture pour empêcher le Régent de descendre dans la boue dont le quai était couvert, et le soutinrent par le bras ainsi que l'Infant jusqu'au quai. La Princesse Charlotte arriva dans une autre voiture avec tous ses enfans, et la Reine, dans une troisième, avec une seule dame d'honneur ; elle entra dans une chaise à porteur, criant comme à son ordinaire, et il fallut la contraindre à s'embarquer. Les deux princesses ses sœurs arrivèrent les dernières et furent suivies d'une multitude de monde qui s'embarqua à leur suite. On chercha à faire partir quelques régimens, mais les uns refusèrent, et le 13^e d'infanterie s'étant présenté à plusieurs vaisseaux où on ne put le recevoir faute de place, se débanda. A minuit, du 28 au 29, on fut obligé de faire ouvrir les

boutiques pour avoir du beurre et d'autres objets indispensables qu'on avait oublié de se procurer. Enfin, le 29, le vent qui avait soufflé la veille du sud-ouest tourna tout à coup au nord ; on profita de ce changement pour mettre à la voile, l'escadre sortit et resta toute la journée en vue de la barre ; le 30 au matin le vent revint au sud-ouest, et à sept heures du même jour, Junot fit son entrée à Lisbonne. Si le vent était resté contraire, le Régent et toute la flotte tombaient au pouvoir des Français. L'armée française n'avait mis que trois jours et trois heures pour franchir la distance de quarante-huit lieues françaises de poste depuis Abrantès jusqu'à Lisbonne, par des chemins affreux et marchant dans la boue ; elle arriva sans artillerie, et dans un tel état de délabrement, que quelques bataillons auraient suffi pour en arrêter la marche pendant plusieurs jours sur une multitude de points entre cette ville et la capitale. Cela eût au moins donné le temps au Régent de s'embarquer à loisir ; mais le ministère avait perdu la tête, et ce ne fut que par hasard qu'en apprit à Lisbonne l'arrivée des Français à Abrantès, le 26. Aussi, lorsque Araüjo voulut s'embarquer, il fut accueilli par les huées de la populace, et il prit le sage parti de ne se rendre à bord qu'à la nuit tombante. Le peuple était dans une morne stupeur, inquiet de l'avenir, et très-mécontent de voir la cour emporter des richesses considérables en or et en diamans qu'on évaluoit à plus de 200 millions de francs, tandis que les caisses restaient vides et les malheureux employés et créanciers de l'État sans ressources et sans espoir.

Le Prince, en partant, avait nommé une Régence présidée par le vieux marquis d'Abrantès, et ordonné par une proclamation de recevoir les Français en amis. Les régens firent aussitôt appeler le comte de Novion, chef de la garde de police, et lui donnèrent l'ordre de veiller

à la tranquillité publique ; il s'en acquitta parfaitement, et il n'y eut aucun désordre au moment de l'entrée de l'armée française. Ce ne fut que le 13 décembre, à une revue sur la grande place du Rocio, où Junot voulut inaugurer avec éclat le drapeau tricolore français, que la fermentation commença. Le peuple se pressait sur le passage des soldats : midi sonne, une salve d'artillerie part du château des Maures ; les regards se tournent vers les vieilles murailles qui plongent sur le Rocio et dominent la ville. Tout à coup on voit tomber l'étendard aux armes de Portugal qui flottait sur la plus haute des tours, et s'élever à sa place des couleurs étrangères surmontées de l'aigle impériale. Il y eut un homme de tué le lendemain ; quelques démonstrations militaires rétablirent bientôt l'ordre, et tout resta calme jusqu'au 1^{er} février lorsque Junot fit remplacer les armes de Portugal par les aigles de France, et tant qu'on ne connut pas le fameux décret daté de Milan, qui imposait aux Portugais une contribution de 100 millions pour *le rachat des propriétés des particuliers*¹. Ce fut moins la

1 Voici ce décret impérial :

« Napoléon, etc., nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Art. 1^{er}. Une contribution extraordinaire de guerre de cent millions de francs * sera mise sur le royaume de Portugal pour servir de rachat aux propriétés des particuliers, sous quelque dénomination que ce puisse être.

» 2. Cette contribution sera répartie par provinces et par villes, suivant les facultés de chacune, par les soins du général en chef de notre armée, qui prendra les mesures nécessaires pour la faire rentrer promptement.

» 3. Tous les biens appartenant à la Reine de Portugal, au Prince-Régent et aux Princes apanagés, seront séquestrés.

» Tous les biens appartenant à ceux qui ont accompagné le Prince-

* À la suite d'une députation envoyée à Napoléon, cette contribution de guerre fut réduite à cinquante millions.

somme exigée, que l'arrogante prétention de traiter en peuple conquis une nation à qui son souverain avait défendu de faire résistance. Dès lors un seul esprit anima tous les Portugais¹, et le désastre de Baylen ayant dissipé le prestige de l'invincibilité des troupes françaises, l'insurrection éclata de toutes parts, et la nation, soutenue par les forces anglaises et par les efforts étonnans des Espagnols, se vit bientôt débarrassée de l'armée de Junot.

La flotte portugaise qui porta la Famille royale au Brésil se composait des vaisseaux suivants : *le Prince Royal*, de 80 canons, sur lequel s'embarqua le Prince-Régent, avec la reine sa mère, son fils ainé D. Pedro, et l'infant d'Espagne D. Pedro Carlos, son gendre ; *la Reine de Portugal*, sur lequel s'embarqua la princesse Charlotte femme du Régent et ses enfans ; *le Prince du Brésil* portait les princesses sœurs de la Reine. La cour et les ministres se dispersèrent sur les cinq autres vaisseaux de ligne, qui étaient *la Medusa*, *le D. João de Castro*, *l'Affonso d'Albuquerque*, *le Conde D. Henrique* et *le Martin de Freitas*. Trois frégates, deux bricks, trois corvettes de guerre, et plusieurs bâtiments marchands armés par des négociants, formaient le reste de cette flotte, qui emporta environ quinze mille individus, et la moitié du numéraire en circulation dans le royaume. Les conseillers du gouvernement, prévoyant la catastrophe, avaient

Régent, quand il a abandonné le pays, et qui ne seront pas rentrés dans le royaume au 15 février 1808, seront également mis sous le séquestre.

» Fait au palais royal de Milan, le 23 décembre 1807.

» NAPOLEON. »

1 Lorsqu'on voulut faire disparaître l'écusson des armes de Portugal sculpté sur la Fonderie et autres édifices publics, il ne se trouva pas un seul ouvrier portugais qui consentit à les marteler : des militaires français s'en chargèrent.

entassé depuis plusieurs années, la monnaie d'or dans les coffres particuliers du Régent. Au jour de son départ il ne restait pas 10 mille crusades dans le Trésor public. Il y avait trois mois que les officiers de l'armée n'avaient pas reçu de solde; le paiement de la dette publique était arriéré, ainsi que le salaire des administrateurs, des employés et des juges. La plupart des personnes qui accompagnèrent le Régent étaient attachées à la cour; il n'y eut qu'un petit nombre de nobles qui suivirent le Prince; en voici les noms : le duc de Cadaval, sa femme et ses enfans; les marquis d'Alegrete, d'Anjeja, de Bellas, de Lavradio, de Pombal, de Torres Novas et de Vagos, avec leurs familles; les marquises de S. Miguel et de Lumiares; les comtes de Belmonte, Caparica, Cavalleiros, Pombeiro et Redondo; le vicomte d'Anadia, M. d'Araüjo, D. Fernando José de Portugal, D. Joâo d'Almeida et D. Rodrigo de Souza, les deux derniers avec leurs épouses.

Parmi les personnes de marque non titrées on distinguait le général Forbes, le maréchal de camp Napión, le médecin Vieira, et le professeur Picanço, chirurgien de la cour. On voit par cette liste combien peu de gens de mérite suivirent le Régent; le petit nombre de nobles qui s'attachèrent à son sort, prouve assez l'état de l'opinion nationale à cette époque.

Aussitôt après le départ du Régent, sir Sidney Smith qui commandait l'escadre anglaise devant Lisbonne ordonna le blocus de ce port, et les croiseurs commencèrent et continuèrent pendant plusieurs mois à s'emparer de tous les bâtimens portugais, malgré l'ordre du conseil, du 25 novembre 1807, par lequel le cabinet anglais consentait à regarder la clôture des ports du Portugal comme une démarche forcée, en assurant à tous les navires marchands portugais la libre navigation, et

malgré le départ du Prince pour le Brésil, qui avait toujours été considéré par le cabinet de Saint-James comme le gage de la bonne harmonie entre les deux nations et le garant de la sécurité du commerce portugais. Ces hostilités étaient motivées sur les décrets tardifs et illusoires des 8 et 11 novembre, par lesquels le Régent avait enfin ordonné la détention des sujets anglais et le séquestre de leurs propriétés, lorsqu'il n'en restait plus. Le gouvernement du Brésil eut bien de la peine à obtenir la restitution des navires saisis ; et le commerce portugais éprouva de grandes pertes par suite de la mauvaise foi de l'Angleterre envers les armateurs de cette nation.

M. de Funchal, alors ministre à Londres, ayant dans un opuscule réclamé la part qu'il prétend avoir eue à la résolution que le Prince prit d'abandonner le Portugal, nous croyons devoir nous arrêter un instant pour examiner si le service qu'il rendit à son souverain dans cette circonstance a en effet été très-important. Il est de notoriété publique que le projet de départ et les préparatifs pour son exécution avaient commencé dès la première quinzaine de septembre, et il n'est pas moins certain que l'approche de l'armée française, la crainte de tomber entre les mains du fougueux Junot, et surtout la vue du célèbre Moniteur du 11 novembre, décidèrent le Prince à s'embarquer. Quel bien est donc résulté de la démarche de M. de Funchal ? En quoi la tolérance du cabinet anglais sur la clôture des ports a-t-elle contribué à faire prendre au Régent la sage résolution qui seule pouvait le sauver ? Si une pareille communication a eu quelque effet, ce fut d'endormir le gouvernement et de lui donner une fausse sécurité ; car, en l'engageant à obtempérer aux vœux de Bonaparte sur un point essentiel, n'était-ce

Les Quatre coïncidences de dates.

pas lui faire croire à la possibilité de rester en Portugal ? et cet espoir n'était-il pas aussi vain que funeste dans une telle conjoncture ? Nous osons même affirmer que ce fut là une des causes qui, pendant plusieurs semaines, paralyserent les préparatifs de départ, et que sans la certitude acquise par l'article du Moniteur, le Régent serait peut-être resté à Lisbonne.

Nous allons maintenant suivre le Prince au Brésil, et nous reviendrons ensuite sur les événemens qui eurent lieu en Portugal.

La flotte portugaise, très-mal équipée et à peine pourvue des objets les plus nécessaires, par l'extrême précipitation et le désordre qui avaient présidé aux préparatifs de départ, essuya une violente tempête quelques jours après sa sortie de Lisbonne ; mais le temps, devenu plus calme, elle put poursuivre sa route et arriva sans accident, le 21 janvier 1807, à Bahia, où le Prince et toute la famille royale débarquèrent et furent reçus avec des démonstrations de l'enthousiasme universel. Après un séjour de plus de deux mois, la cour s'embarqua de nouveau et se dirigea vers Rio de Janeiro, où fut établi le nouveau siège de gouvernement. Le Régent et toute la famille royale débarquèrent, le 8 mars, au milieu des acclamations sincères et prolongées de tous les habitans. Une partie de l'escadre anglaise qui avait accompagnée la flotte portugaise, entra également à Bahia et suivit le Régent à Rio de Janeiro. Les habitans de la première de ces villes avaient fait tous les efforts pour retenir leur souverain, et afin de l'engager à y fixer sa résidence, ils offrirent de lui bâtir un palais ; mais le Prince se décida avec raison pour Rio de Janeiro, qui était alors et est encore aujourd'hui la principale ville du Brésil, et le débouché naturel des provinces les plus riches et les plus peuplées.

Ainsi s'accomplit un projet plusieurs fois suggéré aux

rois de Portugal, dans des circonstances où la monarchie en Europe était menacée de dangers immens : adopté plus tôt, il n'eût peut-être produit que de faibles résultats ; exécuté en 1807, il fut le signal d'une des plus importantes révoltes que le Nouveau-Monde ait subies depuis sa découverte, et dont les effets déjà gigantesques ne sont que le prélude d'un avenir qui doit changer la face du monde civilisé, en complétant ce que la révolution des anciennes colonies anglaises a commencé avec tant d'éclat.

La nécessité et la force des choses, plutôt que la prévoyance des conseillers du Régent, dictèrent une suite de mesures dont plusieurs furent très-avantageuses pour le Brésil. Dès le 28 janvier 1808 ses ports furent ouverts à toutes les nations amies, et les marchandises étrangères admises en payant 24 pour cent de droits d'entrée. L'exportation de tous les produits non affermés, fut permise aux étrangers comme aux nationaux. A peine ces mesures furent-elles connues en Angleterre, qu'il se fit sur-le-champ d'immenses chargemens de toute espèce de marchandises pour le Brésil, et des négocians et autres spéculateurs de cette nation entreprenante se rendirent dans ce beau et riche pays pour l'exploiter à leur profit. On connaissait si peu en Angleterre la nature des consommations du Brésil, qu'on expédia pour tous ses ports une quantité de poèles, de chenets et autres objets propres au chauffage des appartemens. Le 12 octobre le Régent créa une banque de dépôt et d'escompte à Rio de Janeiro qui a rendu des services réels à l'État et au commerce, mais qui, par suite des mesures arbitraires du gouvernement et la mauvaise administration des directeurs, est devenue une source de malheurs, de discrédit, et n'a réellement servi qu'à l'établissement d'un papier-monnaie. Le 25 novembre de la même année, parut le

décret qui promet des concessions gratuites de terres aux étrangers qui voudraient se fixer au Brésil et s'y livrer à l'agriculture. Cette mesure n'a pas eu de très-heureuses suites, car dans un pays où tout le travail de la culture est fait par des esclaves et regardé par les blancs comme un déshonneur, où d'ailleurs il faut de grands capitaux pour acheter ces malheureux Africains, la possession d'un terrain est un avantage de peu d'importance, d'autant plus que les terres les plus aisées à exploiter, situées près des rivières navigables, qui offrent des moyens peu dispendieux de transport, ont depuis long-temps des propriétaires. Les colonies de cultivateurs suisses qu'on a attirées au Brésil, n'ont connu que trop tard leur erreur, et malgré les secours du gouvernement elles n'ont fait que végéter et dépérir. Quant aux Allemands qu'on a plus tard recrutés sous le prétexte d'en faire des agriculteurs, ce ne fut qu'une manière adroite de se procurer des soldats ; et l'acquisition de quelques centaines de forçats siciliens que le ministère brésilien eut l'ineptie coupable d'acheter au roi de Naples, n'a servi qu'à augmenter le nombre des malfaiteurs et des oisifs dans une contrée qui a tant besoin de travailleurs laborieux et honnêtes. On créa aussi une école de médecine et de chirurgie à Rio de Janeiro, qui est restée incomplète jusqu'à ce jour ; les jeunes Brésiliens préfèrent venir étudier la médecine et les autres sciences en Europe et surtout à Paris¹. On établit une imprimerie royale dans la même ville, qui n'en possédait point auparavant, et plus tard un laboratoire de chimie, un cabinet d'histoire naturelle, une école militaire et de marine, des pou-

¹ Il y a en ce moment plus de deux cents Brésiliens à Paris, dont la plupart suivent des cours, et dont plusieurs donnent de grandes espérances.

drières, et même quelques fabriques, presque toutes entreprises ou dirigées par des étrangers ; entre autres, des faïenceries, une verrerie à Bahia, des exploitations de mines de fer, etc. On institua des tribunaux suprêmes, lesquels, ainsi que toutes les branches de l'administration, furent organisés à l'instar de ceux du Portugal : le Brésil enfin cessa d'être colonie et devint par le fait un État indépendant.

Le 2 mai 1808, le Régent adressa un Manifeste aux puissances amies, déclarant nuls et non avenus tous les traités conclus entre le Portugal et l'empereur des Français, nommément ceux de Badajoz et de Madrid, en 1801, et celui de neutralité en 1804, ajoutant qu'il ne ferait la paix que de concert avec son plus ancien et fidèle allié le roi de la Grande-Bretagne, et qu'il ne consentirait, en aucun cas, à la cession du Portugal, la première et la plus vieille portion de l'héritage de la Maison de Bragance. L'année suivante, au mois d'août, en réponse à un Mémoire qui lui fut présenté par la princesse son épouse, en sa qualité d'infante d'Espagne, et par l'infant D. Pedro Carlos, son gendre, implorant sa protection pour le maintien des droits de la Maison de Bourbon à la couronne d'Espagne, usurpés par Napoléon, le Prince-Régent publia une déclaration par laquelle il s'engageait à coopérer de tout son pouvoir au triomphe de ces droits, « oubliant, disait-il, mon juste ressentiment contre la conduite de l'Espagne qui accorda le passage aux troupes françaises et se joignit à la France pour l'invasion du Portugal. » Les ambassadeurs des puissances étrangères vinrent résider auprès du Régent. Lord Strangford s'y rendit peu de mois après l'arrivée du Prince en qualité d'ambassadeur de S. M. Britannique ; et fut suivi plus tard de ceux des autres cours amies.

Tandis que le Prince-Régent traversait l'Océan et posait les bases d'un nouvel empire, l'armée française qui avait occupé le Portugal se vit forcée de l'évacuer par suite de la bataille de Vimeiro, livrée le 20 août 1808, et de la convention de Cintra signée entre le général Junot et sir Hew Dalrymple commandant en chef l'armée anglaise, qui approuva les préliminaires convenus entre sir Arthur Wellesley, depuis duc de Wellington, et le général en chef de l'armée française. Cette convention, également désapprouvée par le peuple anglais et par les Portugais, fut très-avantageuse pour les Français, et fait le plus grand honneur au général Kellermann qui eut tout le mérite de la négociation; cet officier sut habilement déguiser la faiblesse de l'armée en faisant sonner très haut ses moyens de résistance, et menaçant de détruire Lisbonne si l'on n'accédait pas à ses propositions. Le fait est que l'armée française, extrêmement réduite, se trouvait entourée d'un côté par des forces anglaises très-supérieures qui grossissaient de jour en jour, et de l'autre par une armée portugaise très-nombreuse, quoique mal organisée; ses communications avec les forces françaises en Espagne qui venaient d'éprouver un terrible échec par la capitulation du général Dupont à Baylen, le 20 juillet, étaient devenues très-difficiles, et l'armée de Junot était perdue sans ressource, si le général anglais avait été plus clairvoyant. Mais il faut avouer que s'il négligea entièrement les intérêts des Portugais dans cette convention, il préserva Lisbonne des maux épouvantables dont la menaçait une nuée de gens armés accourus des provinces, étrangers à toute discipline, ne respirant que le pillage et des vengeances sanguinaires¹. Malgré le bon ordre

¹ Cette troupe indisciplinée avait débuté par tuer son général Bernardino Freire d'Andrade.

que les Anglais établirent à Lisbonne, il leur fut impossible d'empêcher beaucoup de vexations et des assassinats dont quelques uns de leurs compatriotes même furent victimes. Il fut établi une régence provisoire, que le Prince remplaça plus tard par une permanente : l'une et l'autre se distinguèrent par des persécutions exercées contre les Français établis à Lisbonne et les Portugais accusés d'être leurs amis et les partisans de la France. Le Portugal resta alors dans un état de stupeur jusqu'en 1809 quand le maréchal Soult entra par le nord et réussit à s'emparer de la ville de Porto, le 24 mars ; mais n'étant pas soutenu, il fut forcé d'évacuer le pays vers le milieu du mois de mai, après une action livrée le 11 entre sa division et l'armée anglaise sous Wellesley. En 1810, Napoléon ayant terrassé l'Autriche, se disposa à reconquérir le Portugal. Contre son ordinaire il mit une inexplicable lenteur à y envoyer une armée dont il confia le commandement au maréchal Masséna. Si après la paix conclue à Vienne, le 10 octobre, les Français eussent marché sur Lisbonne, ils y seraient entrés sans coup férir ; car l'organisation de l'armée portugaise était à peine ébauchée, et le cabinet de Saint-James ne croyant pas possible de se maintenir en Portugal, avait tout disposé pour l'évacuer ; mais lorsqu'il vit que Bonaparte différait l'invasion, il déploya la plus grande activité pour mettre le pays en état de défense, et confia au général Beresford l'organisation définitive de l'armée portugaise, commission dont il s'acquitta avec beaucoup d'intelligence, de zèle, et qui eut un plein succès. Masséna, ayant sous ses ordres le maréchal Ney et le général Junot, ne parut sur les frontières de Portugal qu'au mois d'août 1810 ; il s'empara d'Almeida le 24 de ce mois, le magasin à poudre de cette place ayant sauté, et marcha sur Lisbonne par Bussaco avec une armée de quarante-cinq

mille hommes, trop faible pour conquérir et surtout pour se maintenir dans un pays dont les habitans étaient fanatisés contre les Français et soutenus par une armée anglaise de trente mille hommes et une force nationale régulière de plus de soixante mille, sans compter les troupes irrégulières, et cela dans le pays le plus facile à défendre et le moins pourvu de subsistances et de routes praticables. Le choix d'un guerrier usé et mécontent, qui n'accepta le commandement qu'à contre-cœur, rendait encore la réussite moins probable. Parmi les personnes qui suivirent l'armée française étaient plusieurs officiers portugais, de ceux qui avaient fait partie de la division que Junot fit partir du Portugal en 1808 pour la France¹. Parmi ces officiers on distinguait le marquis d'Alorna, quelques autres seigneurs, et le général Pamplona (aujourd'hui comte de Subserra), connu par la versatilité de sa conduite politique et qui a joué tant de rôles divers avant et après l'époque dont nous parlons en ce moment. Le marquis adressa en son nom des proclamations au peuple portugais, en

¹ Junot, ayant dissous l'armée portugaise dès le commencement de 1808, en forma un corps de huit mille hommes qu'il fit partir pour la France où il n'en arriva qu'environ trois mille, le reste ayant déserté en Espagne. Ces troupes étaient commandées par le lieutenant-général marquis d'Alorna dont Junot redoutait la popularité et l'esprit entreprenant. Le général Gomès Freire, les brigadiers Pamplona et Souza ; les colonels Pego, Vasconcellos, J. Freire, Blanc, marquis de Loulé, de Ponte de Lima ; les majors, chefs de bataillon ou d'escadron, marquis de Valença, comte de Sabugal, Cândido Xavier, Baltasar Ferreira, Trinité, étaient au nombre des officiers les plus distingués de ce corps. Napoléon organisa ces troupes en une légion qu'il nomma *Lusitanienne*; elles servirent avec distinction et se couvrirent de gloire à Wagram et à Smolensko. Cette légion resta au service de France jusqu'à la Restauration, et plusieurs de ses officiers font en ce moment partie de l'armée française.

lui conseillant la soumission aux volontés de l'Empereur. La nation les reçut avec un mépris mêlé d'indignation ; tous les officiers portugais qui se trouvèrent alors dans les rangs français en Portugal furent déclarés traîtres et condamnés à mort. Le portefeuille du général Pamplona pris par les Anglais avec d'autres bagages, tomba au pouvoir de Beresford, et son contenu ne contribua pas peu à la condamnation à mort de ce général, qu'on a vu depuis tour à tour bourbonniste plus que zélé, patriote et constitutionnel, ministre de la guerre, puis membre des Cortès portugaises en 1821, ensuite aide-de-camp de l'infant D. Miguel lorsqu'il renversa la Constitution, premier ministre du roi absolu et objet de la haine de ce même infant, enfin comte de Subserra, ambassadeur à Madrid, et maintenant rentré dans la vie privée. Ce qu'il y a de vraiment bizarre, c'est que M^{me} Pamplona fut également condamnée à mort par les magistrats chargés de prononcer sur le sort des Portugais qui avaient servi contre leur patrie après la déclaration de guerre du Prince-Régent contre la France, connue dans toute l'Europe depuis deux ans. Une des charges contre cette dame était de s'être fait appeler *reine de Portugal* : rien n'était plus faux et ne pouvait être plus absurde¹.

Le sort de l'expédition de Masséna est connu de tout le monde. Ce général après avoir commis la faute d'attaquer la position presque inaccessible de Bussaco, au lieu de la tourner d'abord comme il finit par le faire, marcha sur Lisbonne, et s'arrêta devant les lignes de Torres Vedras sans oser les franchir, faute de hardiesse,

¹ Ce général, ainsi que toutes les personnes à qui le roi n'avait pas encore pardonné, furent amnistierés par les Cortès de 1820, et ensuite par Jean VI ; les honneurs et les propriétés leur furent restitués.

car, quoique garnies d'une grande force numérique, elles étaient trop étendues pour pouvoir être défendues avec succès, tandis que le désordre d'une retraite précipitée sur Lisbonne, où tout était disposé pour l'embarquement de l'armée anglaise, aurait entraîné une confusion dont les Français ne pouvaient manquer de profiter. Masséna perdit du temps, et son hésitation sauva le Portugal; la retraite de l'armée française fut cependant glorieuse, et le maréchal Ney s'y montra aussi calme et intrépide guerrier que bon général; enfin, après la bataille de Fuentes d'Onor, gagnée d'abord par l'incomparable valeur du corps du général Montbrun, et ensuite perdue par l'indigne conduite du général Loison, le Portugal fut évacué définitivement. L'armée portugaise, réunie dès-lors aux troupes anglaises, combattit avec le plus grand courage pendant toutes les campagnes qui se suivirent en Espagne et jusqu'à la bataille de Toulouse, se distingua dans toutes les occasions et contribua puissamment aux succès des armes britanniques. Les Portugais firent des prodiges de valeur à la bataille des Arapiles et à l'assaut de Saint-Sébastien. On a fait la singulière remarque que les Anglais ne remportèrent aucun avantage décisif là où ils combattirent seuls.

En 1810 le cabinet britannique conclut un traité de commerce et de navigation avec le Prince-Régent; il fut signé à Rio de Janeiro, le 19 février, par lord Strangford et D. Rodrigo de Souza Coutinho, comte de Linhares, et ratifié à Londres le 19 juin de la même année. Ce traité, dont les dispositions étaient toutes à l'avantage de l'Angleterre, n'offrait rien de bien contraire aux intérêts du Brésil, mais il était pernicieux pour le Portugal. Le comte de Linhares, avec sa légèreté ordinaire, croyant le Portugal perdu pour toujours, sacrifia les intérêts de sa

patrie et consentit à tout ce qui fut proposé par l'adroit négociateur britannique. Ce traité réduisait les droits d'entrée sur les marchandises anglaises à 15 pour cent, tandis que celles provenant du Portugal en payaient 16. De plus, il fut rédigé avec tant d'ambiguïté, que des marchandises qui paraissaient assujetties à des droits de 24 pour cent d'entrée par un des articles du traité (xxvi) semblaient également comprises dans le taux général de fixation de 15 pour cent. Ce singulier acte porte encore une clause (art. xxxii^r) qui le rend en quelque sorte perpétuel, ne permettant que des modifications sur les détails et non sur les bases fondamentales. Le Portugal se trouve encore aujourd'hui sous le joug de ce funeste traité¹. En 1814, le Prince-Régent nomma trois ministres au congrès de Vienne, accéda à ses actes, et M. le comte de Funchal au nom de son souverain adhéra au traité de Paris. Le Prince-Régent promit de rendre Cayenne que les Portugais avaient pris aux Français, et de rétablir pour limite de la Guiane la rivière l'Oyapoc, qui avait été fixée par le traité d'Utrecht; les alliés s'engagèrent à employer leurs bons offices pour que l'Espagne rendît Olivença au Portugal, ce qu'elle refusa de faire. D'ailleurs, les intérêts du Portugal furent entièrement sacrifiés par le duc de Wellington, qui l'avait choisi pour son arbitre; on ne stipula pour ce pays qu'une chétive indemnité hors de toute proportion avec les sacrifices que les Portugais avaient faits pour la cause des alliés, et les pertes qu'ils avaient essuyées. Le présent que la régence de Lisbonne fit au duc de Wellington, avait une valeur peut-être au-dessus de l'indemnité qu'il fit accorder au Portugal. En 1815, le Prince-Régent ratifia les deux conventions faites à Vienne par ses ministres avec ceux

¹ Voyez *Hertslet's Collection of Treaties, etc.* Londres, 1820.

de la Grande-Bretagne , l'une pour fixer l'indemnité accordée par cette puissance au Portugal pour les prises illégalement faites d'un grand nombre de navires négriers , et la seconde stipulant les conditions auxquelles le Portugal s'assujettissait pour prix de la faculté de continuer la traite des nègres , limitée désormais à certaines parties de la côte d'Afrique au sud de la ligne. Il adhéra également à l'acte du 25 mars du congrès de Vienne relatif à Napoléon.

Par un décret publié le 17 décembre 1815 , portant la date de la veille , le Prince-Régent éleva le Brésil au rang de royaume , en donnant à ses États le titre de Royaume-uni de Portugal , du Brésil et des Algarves , etc. Toutes les puissances s'empressèrent de reconnaître ce nouveau titre , et par leurs ambassadeurs et ministres félicitèrent le Régent sur la sagesse de cette mesure. Le 16 mars 1816 , la reine Marie termina ses jours , et le Régent prit le titre de roi , mais ne se fit couronner et proclamer que le 6 février 1818 .

Vers la fin de 1815 , ce Prince avait conclu avec la cour d'Espagne le double mariage des deux princesses ses filles , l'une avec le roi Ferdinand VII , l'autre avec l'infant D. Carlos , frère du roi. Malgré ces nouveaux liens de famille , la cour de Rio de Janeiro fit occuper par ses troupes , le 20 janvier 1817 , la place de Monte-Video et le territoire espagnol sur la rive orientale de la Plata , après avoir donné des assurances officielles au cabinet de Madrid , qu'elle ne prétendait disputer aucun de ses droits sur le pays occupé , mais déclarant qu'elle se trouvait dans la nécessité d'en prendre possession militairement , pour la sécurité de son propre territoire , tant que les contestations entre les colonies des rives de la Plata et la mère-patrie ne seraient point terminées .

¹ Le marquis de Marialva , qui se trouvait ambassadeur de Por-

L'origine de cette affaire remonte à l'an 1811, époque à laquelle le roi de Portugal avait été invité par la régence de Cadix, avec le consentement d'une princesse de la famille régnante d'Espagne, à préserver la place de Monte-Video, alors occupée par le gouverneur royaliste Élio, de tomber entre les mains des insurgés américains qui l'assiégeaient. Cependant l'Espagne n'accueillit point la déclaration du cabinet de Rio de Janeiro, et elle en référa aux cours d'Autriche, de France, de Russie, de Prusse et d'Angleterre, qui se déclarèrent médiatrices entre les deux États, par une note signée à Paris, de leurs ministres respectifs, le 26 mars 1817. Aujourd'hui la même dispute existe entre le Brésil et la république de Buenos-Ayres, et donne lieu à une guerre sérieuse.

Le 6 mars 1817, une conspiration menaça le trône américain de Jean VI. Un Portugais, nommé Domingos José Martins, négociant qui avait long-temps habité Londres, parut en être le chef; elle avait pour but l'établissement d'un gouvernement républicain. L'insurrection éclata à Pernambuco, d'où elle menaçait de s'étendre jusqu'à Bahia et même en d'autres villes, où les conjurés avaient de nombreuses intelligences. Des mesures promptes et vigoureuses furent adoptées pour étouffer ce mouvement à sa naissance. Le comte dos Arcos, gouverneur de Bahia, chargé de ce soin, publia une proclamation menaçante; en même temps il assiégea Pernambuco par terre et par mer, avec une telle activité, que

tugal près la cour de France en 1817, a fait insérer dans *le Times* (mois de janvier, mai et juin de cette même année) plusieurs lettres sur l'affaire de Monte-Video. Il les fit aussi imprimer en français à Paris et distribuer parmi le corps diplomatique. Le comte de Palmella, ministre de Portugal à Londres, fit également insérer dans le même journal d'autres lettres aux mois de février et mars 1818, qui furent également traduites en français.

les insurgés étant sortis de la place pour aller au-devant des troupes royales qui venaient les attaquer par terre, la marine profita de l'absence des chefs pour s'emparer de la ville, tandis que les rebelles, après une faible résistance, furent vaincus ou dispersés.

Les principaux chefs furent pris et exécutés, un seul (c'était un moine) se donna la mort lorsqu'il vit la déroute des insurgés. Un grand nombre de négocians, de riches propriétaires et d'habitans de Bahia, ne durent leur salut, en cette occasion, qu'au comte dos Arcos, qui fit tout ce qu'il put pour assoupir l'affaire et borner le nombre des victimes.

Vers le même temps on découvrit à Lisbonne une autre conspiration dont le but incertain était, ou de rendre le Portugal indépendant de la cour de Rio de Janeiro, ou, ce que diverses circonstances rendent encore plus vraisemblable, d'affranchir le pays de la domination anglaise. Il en résulta l'arrestation d'un grand nombre de conjurés, parmi lesquels il n'y avait de distingués que le général Gomès Freire d'Andrade et le baron d'Eben, officier hanovrien qui, du service d'Angleterre, avait passé à celui du Portugal. Les autres individus étaient des officiers peu élevés en grade, la plupart réformés et mécontents du maréchal Beresford. Onze furent exécutés sur la place de Sainte-Anne après une procédure secrète. Le général Freire fut fusillé sur le glacis du fort Saint-Julien, et le baron d'Eben renvoyé du service et du pays. On ignore jusqu'à ce jour quel était le vrai but des conspirateurs, et même on ne sait pas s'ils avaient un dessein bien arrêté. Le général Freire était un bon officier, d'une famille noble, avait servi avec distinction en Russie, sous Catherine, et fut un des premiers à monter à l'assaut d'Oczakow. Il s'était distingué dans la campagne du Roussillon, avait servi sous Napoléon dans

la légion lusitanienne, mais ne suivit point l'armée de Masséna en Portugal. C'était d'ailleurs un homme fort léger et inconséquent, peu capable de former un plan, et moins encore de l'exécuter. Quoi qu'il en soit, on a de fortes raisons de croire que le cabinet de Madrid n'était pas étranger à la conspiration, et il est très-présumable que Freire et ses associés n'étaient que des instruments d'une intrigue dont ils ne connaissaient ni la source ni le vrai but. On a même soupçonné Beresford d'avoir cherché à se débarrasser d'un rival dangereux, en lui tendant un piège : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au moment de subir son supplice, Freire demanda un sursis pour faire des révélations, et qu'on le lui refusa.

En février de cette même année, Jean VI conclut, par l'intermédiaire du marquis de Marialva, son ambassadeur à Vienne, le mariage de son fils aîné, D. Pedro d'Alcantara, avec l'une des filles de l'empereur d'Autriche, l'archiduchesse Léopoldine, qui fut épousée à Vienne, au nom du Prince, par l'ambassadeur portugais ; elle fit voile du port de Livourne pour Rio de Janeiro, dans le mois d'août de la même année. Les journaux de cette capitale rendirent un compte détaillé de la magnificence avec laquelle elle avait été reçue. Cette jeune princesse est morte au Brésil, le 11 décembre 1826, emportant les regrets de toute la nation.

Depuis la chute de Napoléon, le cabinet de Saint-James avait plus d'une fois conseillé à Jean VI de revenir en Portugal, et lui avait offert tous les bâtimens nécessaires pour son passage ; car tel était le désordre des finances et de toutes les branches de l'administration au Brésil, que la marine militaire se trouvait presque anéantie, les vaisseaux étant pourris ou exigeant des réparations trop coûteuses pour l'état de pénurie du Trésor. Le Roi paraissant enfin céder aux importunités de l'Angleterre, accepta ses offres ;

mais lorsqu'en 1816 sir John Beresford arriva à Rio de Janeiro, commandant une escadre anglaise, destinée à transporter le Roi et sa suite à Lisbonne, il refusa de s'embarquer. Il ne faut chercher d'autres motifs à ce refus, que l'inertie naturelle de Jean VI, et sa répugnance à changer de place et d'habitudes : celles qu'il avait contractées au Brésil convenaient parfaitement à son caractère ; il s'y trouvait bien et voulait y rester, et il fallut un concours irrésistible de causes impérieuses pour le contraindre, en 1821, à revenir en Europe. Jetons maintenant un coup d'œil sur l'état relatif du Brésil et du Portugal, par suite du déplacement du siège du gouvernement, à la fin de 1807.

Le Brésil, en ouvrant ses ports au commerce de toutes les nations, obtint un avantage très-important ; il paya dès lors moins cher les denrées et les produits de l'industrie des autres nations, tandis qu'il trouva des débouchés plus directs, et par conséquent plus avantageux pour les denrées du sol, seule richesse d'un pays purement agricole. En même temps les arts, les connaissances et la civilisation reçurent une grande impulsion par la communication libre avec les étrangers qui vinrent en foule s'établir au Brésil, et surtout à Rio de Janeiro et à Bahia. Mais à côté de ces avantages réels, le pays eut à supporter des charges très-lourdes, et se vit en proie à des abus qui, depuis cette époque, n'ont cessé de s'accroître et qui menacent son existence future. Plusieurs impôts vinrent peser sur la faible population libre, pour subvenir aux dépenses énormes de la cour, encore grossies par la mauvaise administration, les dilapidations monstrueuses, la prodigalité du Roi, l'imprévoyance et l'immoralité de ses ministres et des officiers de la couronne. La création de la Banque ne fut en réalité qu'une manœuvre adroite d'émettre un papier-monnaie, dont

les funestes effets se font sentir depuis long-temps, qui a fait disparaître le numéraire du pays de l'or, et qui en ce moment éprouve une dépréciation de plus de 40 pour cent. Les projets gigantesques, absurdes et dispendieux attestent à la fois l'incapacité et la vanité puérile des ministres. Non-seulement on trompa par des offres pompeuses de malheureux Suisses qui crurent aller s'enrichir dans le pays d'*el Dorado*, mais on engagea un Institut entier à Paris, pour aller cultiver les beaux-arts, là où les arts mécaniques étaient à peine introduits; et l'on vit venir des peintres, des sculpteurs, des architectes, et même un simple faiseur de phrases, leur directeur, se constituer en académie, dans un pays où la charque était à peine connue! Cependant la cour tirait du Portugal des sommes immenses, en argent, en munitions et autres objets; tous les revenus du patrimoine du Roi, de la Reine et des Infants passaient au Brésil; on tirait à tout moment des lettres de change sur le Trésor du malheureux Portugal, qui, de plus, fournissait des troupes et des marins à son ancienne colonie, devenue pour lors sa maîtresse. La mère-patrie s'appauvrisait continuellement, et toutes les sources de la richesse nationale diminuaient avec une rapidité effrayante, sous une régence faible, peu habile, impuissante pour faire le bien, quoique très-active à persécuter et à vexer les particuliers. Le commerce était nul; le port de Lisbonne, naguère couvert de voiles, n'offrait plus qu'une désolante nudité; quelques caboteurs et des barques étaient à peu près les seuls bâtimens portugais qu'on voyait voguer sur le Tage. Les Portugais tirairent d'Angleterre jusqu'à des bottes et des habits tout faits; les arts mécaniques et les métiers avaient subi le sort des fabriques, qui étaient presque toutes fermées. Le commerce avec le Brésil était si réduit, qu'en l'année 1820, il n'est entré à Rio de

Janeiro que cinquante-sept bâtimens portugais venant d'Europe, et sur ce nombre, il n'y avait que vingt-huit navires à trois-mâts ; tous les autres étaient des bricks, etc. ; en y ajoutant trois de l'Asie, cinquante-huit d'Afrique et trente-cinq des ports américains non brésiliens, on a un total de deux cent douze ; tandis qu'en 1805, il était entré dans le même port huit cent dix navires portugais ; en 1806, six cent quarante-deux ; en 1807, sept cent soixante-dix-sept ; en 1808, sept cent soixante-cinq ; et en 1810, douze cent quatorze, proportion qui s'est soutenue jusqu'en 1815. Le Portugal, ruiné par le gouvernement du Brésil, marchait donc à son anéantissement, mais le Brésil lui-même n'avancait guère vers une prospérité durable. Les colonies d'Afrique et les îles Açores languissaient de même que Goa, que les Anglais avaient restituée au Portugal, après s'en être emparés à la suite de l'occupation française. Madère se soutenait par la nature de son produit exclusif, le vin. Les Anglais l'avaient aussi restituée après l'avoir gardée long-temps en ôtage. Ils s'en emparèrent lors de l'invasion du Portugal, en 1807, et Beresford en prit possession, connaissant déjà le départ du Prince pour le Brésil,

Les négocians établis au Brésil n'ayant d'autres relations commerciales ayant l'arrivée du Régent, qu'avec le Portugal et ses possessions, gagnèrent peu à l'ouverture des ports ; presque tous les profits du commerce passèrent rapidement de leurs mains dans celles des Anglais, des Américains unis, et plus tard des Français, en même temps que la navigation nationale subit une diminution progressive et effrayante ; les denrées volumineuses qui seules assuraient un fret avantageux aux bâtimens marchands portugais, furent dès lors exportées en droiture pour l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie sur des navires étrangers. Quant aux planteurs, ils ne furent pas beau-

coup plus heureux, car les denrées coloniales baissèrent de prix par l'augmentation très-considérable de leur production à Cuba et aux États-Unis ; les sucres seuls se sont mieux soutenus par la consommation toujours croissante en Angleterre et sur le continent de l'Europe. Mais ce qui a le plus contribué à la ruine du Brésil, c'est le luxe effréné que l'exemple des courtisans et le bas prix des produits de l'industrie étrangère, ont encouragé dans le pays et surtout dans les villes, et qui a rapidement enlevé le capital accumulé par la sobriété et l'économie : on cessa d'acheter avec le revenu et on entama bientôt le capital ; la Banque se constitua au bout de quelques années en banqueroute permanente, et les plus fortes maisons de commerce, surtout à Rio de Janeiro, ont fait faillite. Pour ce qui regarde les mœurs et la morale publique, on peut assurer que la corruption s'y est accrue à un degré qu'il sera difficile de surpasser ; la vénalité, la débauche, l'amour du jeu ont été portés au comble ; le gouvernement, en permettant l'introduction des infâmes tripots privilégiés et de l'infocale roulette, a beaucoup contribué à engranger des vices déjà existans. Ajoutons à cela l'imprudente expédition de Monte-Video, conseillée au Régent par Araújo ; elle a eu les suites les plus funestes pour le commerce portugais ; d'abord pillé par les pirates des États-Unis, sous le pavillon d'Artigas, il a fini par éprouver les plus grandes pertes par la guerre postérieurement entreprise contre Buenos-Ayres, cette ville étant le marché le plus avantageux pour les négocians de la partie méridionale du Brésil.

Tel était l'état des choses dans les deux pays lorsque la révolution de l'Ile de Léon, au commencement de l'année 1820, vint réveiller un peuple que sa position rend nécessairement dépendant de tout grand changement politique qui éclatera chez ses voisins les Espagnols.

La régence portugaise sentit aussitôt le danger de sa position et prit diverses précautions, qui eurent pour résultat, comme il arrive d'ordinaire, en pareil cas, d'accélérer une révolution devenue inévitable. Le maréchal Beresford se décida à aller lui-même à Rio de Janeiro, pour solliciter du roi, de l'argent et des pouvoirs nouveaux pour des circonstances extraordinaires. Il partit au commencement d'avril et arriva le 9 mai dans la capitale du Brésil sur la frégate anglaise *the Spartan*, ayant fait la traversée dans le court espace de vingt-huit jours. Jean VI, informé par lui de l'état des choses, fit partir aussitôt un bâtiment avec du numéraire pour payer la solde arriérée, et chargea la régence de Lisbonne de faire, dans l'administration intérieure, les changemens qui paraîtraient de nature à calmer l'opinion publique. Mais ces palliatifs se trouvèrent, à la fois, tardifs et impuissans. L'effervescence augmentait chaque jour, elle se manifestait de toutes parts, et bientôt les mécontents furent en état d'agir. Résolus de mettre à profit l'absence du maréchal Beresford, commandant en chef de l'armée, plusieurs d'entre eux s'assemblèrent à Porto, dans la nuit du 23 au 24 août, chez le colonel du 18^e régiment, Bernardo Correa de Castro e Sepulveda. C'est de là que les principaux officiers de la garnison, après s'être concertés sur leurs plans, partirent pour rallier leurs soldats aux cris de : *Vivent le roi, les cortès et la constitution!* ils y réussirent sans difficulté; les autorités de la ville et la population entière se prêtèrent au même mouvement. On s'occupa immédiatement de la nomination d'une junte suprême de gouvernement provisoire, dont les membres furent pris parmi tous les Ordres et tous les rangs de l'État¹. Cette junte débuta par

¹ Le président de cette junte fut le même Antonio da Silveira Pinto

la publication d'un manifeste, dans lequel elle peignait les erreurs et les vices de la régence de Lisbonne ; la violation des droits, des priviléges et des libertés de la nation, l'anéantissement du commerce et de l'industrie, la décadence de l'agriculture, l'appauvrissement général du pays et toutes les calamités qui avaient suivi le départ du souverain. La junte rappelait aussi l'état de splendeur et de prospérité du Portugal quand il avait un gouvernement libre et des cortès électives. Loin d'articuler aucune plainte contre la Maison de Bragance, la junte assurait que les principes essentiels de la monarchie seraient inviolablement respectés. Durant ce mouvement, les officiers anglais restèrent neutres et n'éprouvèrent aucune insulte ; aucun accident fâcheux ne vint altérer la sécurité publique. Les jours suivans, plusieurs corps de troupes, cantonnés aux environs de Porto, se déclarèrent en faveur de la révolution. La régence de Lisbonne, instruite de ces événemens, fit d'inutiles efforts pour en arrêter les progrès ; ce fut en vain qu'elle chargea le comte d'Amarante, depuis marquis de Chaves, et le général Vitoria de marcher sur Porto avec toutes les troupes qu'ils pourraient rassembler. La junte insurrectionnelle avait déjà pris l'offensive, et les généraux de la régence se virent bientôt abandonnés de leurs propres troupes qui vinrent joindre leurs camarades. Dans cette extrémité, la régence de Lisbonne avait pris le parti de convoquer les cortès suivant les anciennes formes ; elle avait suspendu les officiers anglais, et avait arrêté enfin que le roi serait supplié de revenir en Portugal, ou d'y envoyer le prince, son fils aîné. Mais, le 15 septembre, la révolution éclata dans Lisbonne même, et

da Fonseca qu'on vient de voir, sous le nom de vicomte de Canellas, parmi les chefs de l'Opposition armée contre la constitution de D. Pedro.

une junte de gouvernement détrôna la régence et s'empara du pouvoir dans la capitale , d'où bientôt son autorité s'étendit par tout le royaume ¹. Sur ces entrefaites , on annonça l'arrivée de lord Beresford , qui parut devant Lisbonne le 12 octobre , à bord du vaisseau anglais *le Vengeur* , de 74 , et jeta l'ancre vis-à-vis de Junqueira : il avait quitté Rio de Janeiro le 13 août. La junte de gouvernement ordonna sur-le-champ au ministre de la guerre de prendre les mesures nécessaires pour l'empêcher de débarquer. Il exhiba vainement les nouveaux pouvoirs qu'il avait reçus du roi , à Rio de Janeiro , et qui lui conféraient une autorité illimitée avec le titre de vice-gérent du royaume. On lui répondit que la nation reconnaissait le roi , mais qu'elle avait repris l'exercice de ses droits ; que son débarquement pouvait compromettre la tranquillité publique , et que , s'il l'opérait , on ne répondait pas de sa personne. Toutes les instances ultérieures de lord Beresford ayant été inutiles , il n'eut d'autre parti à prendre que de faire voile pour l'Angleterre. C'est de là que date l'aversion prononcée de cet orgueilleux parvenu contre le parti patriote en Portugal , et sa partialité pour les absolutistes. Cependant , la junte , à la suite d'une démonstration hostile de la part des troupes , provoquée par l'astucieux Silveira dans des vues ambitieuses , décréta que la constitution espagnole de Cadix servirait de base à celle qu'on allait faire en Portugal , et qui devrait être plus libérale encore que celle de l'Espagne. Antonio da Silveira , dont les desseins avaient été déjoués ; donna sa démission , et se retira dans ses terres .

¹ Le baron de Molelos , nommé ministre des affaires étrangères par cette junte , est aussi un des individus qui viennent de prendre part à la révolte du marquis de Chaves contre la constitution royale de 1826.

Cependant, le cabinet de Rio de Janeiro, à la première nouvelle des événemens de Porto, crut être encore à temps de maîtriser la révolution, en accordant, d'une part, une amnistie générale, et en autorisant, d'autre part, la convocation des Cortès, faite par la régence royale; mais lorsque ces déterminations arrivèrent à Lisbonne, le 16 décembre 1820, il n'était plus question de la régence, non plus que de l'ancienne manière toute féodale de former les Cortès. Des députés, élus suivant des formes démocratiques, arrivaient de toutes les provinces dans la capitale, et se trouvaient à la veille de se constituer. La réponse de Jean VI, qui donnait aux Portugais l'espoir de son retour, fut d'ailleurs accueillie avec respect. Mais déjà les nouvelles d'Europe avaient soulevé au Brésil les mêmes passions; l'agitation des esprits avait pénétré jusqu'au sein du palais. Les troupes portugaises, qui se trouvaient à Rio de Janeiro, se montraient toutes favorables à la révolution, dans l'espoir qu'elle déciderait bientôt leur retour en Portugal. Les négocians des principales villes témoignaient les mêmes dispositions. Quelques troubles éclatèrent d'abord dans la province de Pernambuco, et nécessitèrent l'emploi de la force armée. Des prisonniers faits, dans cette circonstance, furent livrés à la justice et exécutés, sans que cet exemple de sévérité pût arrêter l'effervescence populaire, laquelle, faisant toujours des progrès, produisit enfin le soulèvement qui décida l'adoption de la constitution des Cortès de Lisbonne. Le 10 février 1821, la constitution fut proclamée à Bahia, seconde ville du Brésil; les troupes s'emparèrent du capitaine général Felisberto Caldeira Brant qui d'abord fit mine de résister, mais qui finit par donner son adhésion au nouvel ordre des choses; on nomma une junte de gouvernement, des ordres furent expédiés pour l'élection des

députés de la province , on prêta d'avance serment à la constitution qui serait faite en Portugal et l'on renouvela en même temps serment de fidélité à Jean VI et à sa dynastie. Déjà l'on s'était conduit de la même manière à Madère , aux Açores et à Para , lorsque le mouvement se consomma enfin dans la capitale. Depuis long-temps la cour se trouvait dans la plus grande perplexité. Des mesures contradictoires étaient tour à tour proposées et rejetées ; cependant , le 24 février , le roi fit publier une déclaration , datée du 18 , dans laquelle il annonçait la résolution d'envoyer son fils aîné , D. Pedro d'Alcantara , à Lisbonne , pour y entendre les griefs du peuple portugais , et les rapporter au pied de son trône , afin de se mettre à même de juger , par ce moyen , si la constitution qui pourrait convenir au Portugal serait de nature à s'adapter aux mœurs et aux besoins des peuples du Brésil. Ces mesures dilatoires ne satisfaisaient personne , mais elles donnaient évidemment des forces considérables aux novateurs. Le roi se trouyait à sa maison de campagne de San-Christovão , quand , le 26 février au matin , des troupes de toutes armes , conduites par le brigadier Carretti sur la place du grand théâtre , s'emparèrent de toutes les avenues , où elles placèrent des canons. Alors , un conseil formé des chefs de l'insurrection , se réunit dans la salle du théâtre. Au bruit de cette nouvelle , le Prince royal , accouru sur la place , est accueilli par les acclamations de : *Vive le roi , vive la constitution !* Il promet de rendre fidèlement au roi l'expression du vœu du peuple ; on lui demande la révocation des décrets rendus le 24 et la promulgation de la constitution de Lisbonne ; le Prince promet l'une et l'autre : afin de prendre les ordres du roi , il fait successivement plusieurs voyages du théâtre au lieu de sa résidence ; il reparaît enfin au balcon du

théâtre et lit au peuple et aux troupes assemblés un décret dans lequel Jean VI acceptait la constitution telle qu'elle serait faite par les Cortès de Portugal. Le Prince héritaire, au nom du Roi son père et au sien, prêta aussitôt serments sur le livre des évangiles. Alors le peuple, dans l'enthousiasme, se transporta à la maison de plaisance du Roi pour le ramener en triomphe, ainsi que sa famille, à son palais de Rio de Janeiro. De bruyantes acclamations ne cessèrent de retentir durant toute la route ; et, dans le délire de leur joie, des hommes blancs s'atelèrent à la voiture du Roi, où ils furent ensuite remplacés par des noirs. Arrivé au palais, le Roi parut au balcon et renouvela les promesses déjà faites par son fils. Jean VI, après avoir changé tous ses ministres et rendu plusieurs décrets, pour consommer la révolution, dont un relatif à la nomination de neuf députés, pour les Cortès de Lisbonne, en publia un nouveau, le 17 mars, pour annoncer sa résolution de retourner en Portugal. Cette résolution, dont la nécessité était sentie par toutes les personnes sensées, excita néanmoins une inquiétude générale, qui eut de fâcheuses conséquences. On résolut, dans l'assemblée des électeurs réunis à la Bourse, d'envoyer au Roi une députation pour lui demander un gouvernement provisoire, dont le Prince héritaire, qui devait prendre le titre de Régent, pendant l'absence de son père, n'aurait été que le président. Le Roi accueillit d'abord favorablement cette députation, et parut disposé à lui accorder sa demande ; mais, sur les représentations du Prince royal, qui se voyait avec déplaisir dépouillé de l'autorité souveraine, Jean VI décida qu'aucun changement n'aurait lieu jusqu'à ce que la constitution du Portugal fût terminée. En conséquence, des ordres furent donnés afin que la Bourse, où les

électeurs continuaient à délibérer, fut évacuée sur le champ. Des citoyens en grand nombre s'y étaient réunis ; une sommation leur fut faite de se retirer, et dans le même moment (il était trois heures du matin), un bataillon de chasseurs fit une décharge sur la porte d'entrée, et, pénétrant dans la salle, tua trois personnes et en blessa plusieurs qui n'eurent pas le temps de fuir, et se précipitèrent dans la rue par les fenêtres. Cette scène de carnage, arrivée dans la nuit de Pâques, plongea dans le deuil la ville de Rio de Janeiro.

Cependant, les préparatifs du départ du Roi se trouvant terminés, ce prince, accompagné de sa famille, de ses ministres, du corps diplomatique, et des députés aux Cortès pour la province de Rio de Janeiro, s'embarqua, le 26 avril 1821, à bord du vaisseau de ligne portugais *le Dom João VI*. Plusieurs autres bâtimens l'accompagnaient et portaient sa suite, composée d'environ quatre mille personnes. Cette flotte entra, le 3 juillet, à onze heures du matin, dans le port de Lisbonne et mouilla près de Belem. Les salves de l'artillerie des forts et de la marine royale, ayant signalé sa présence, les Cortès se déclarèrent en permanence, et décrétèrent que ceux qui feraient entendre d'autres cris que ceux de : « Vivent la religion, les cortès, la constitution, le roi » constitutionnel et sa famille, « seraient punis comme perturbateurs. Ils décrètèrent en outre, que, jusqu'à l'établissement de la constitution, le Roi ne pourrait donner d'emploi à aucun étranger sans le consentement des Cortès, qu'il ne pourrait destituer ni changer

¹ On assure que cet affreux coup-d'État fut l'ouvrage du comte dos Arcos, qui, ayant été désigné pour être premier ministre sous le Prince royal, ne pouvait souffrir qu'on mit des bornes à son autorité; il voulait gouverner en maître, et conseilla la dispersion de l'assemblée des électeurs par la violence.

les commandans militaires de Lisbonne et de Porto, non plus que le surintendant de la police du Portugal, et que quelques-unes des personnes qui l'accompagnaient seraient éloignées de la capitale. Le comte de Palmella fut de ce nombre. Le Roi, et les infants D. Miguel et D. Sébastien, débarquèrent le 4 juillet, vers midi, et se rendirent, accompagnés d'un brillant cortége, d'abord à l'église patriarchale, où l'on chanta un *Te Deum*, ensuite à la salle des Cortès, où, la main sur le livre des évangiles, il renouvela son serment aux bases de la Constitution, décrétées le 9 mars. Le Roi ajouta : « Tout ceci est vrai, et je le jure de tout mon cœur. » Un discours du président, José Joaquim Ferreira de Moura, auquel le roi donna sa réponse par écrit, termina cette cérémonie.

La diplomatie de la Sainte-Alliance voyait, avec un déplaisir facile à concevoir, la constitution démocratique de Cadix s'établir en Portugal, sans troubles, sans violences et sans aucune manifestation extérieure de répugnance de la part du Roi : on mit donc tout en œuvre pour souffler la discorde et renverser l'édifice.

Le congrès national, dont les élections s'étaient faites avec le plus grand ordre, et dont l'archevêque de Bahia, l'un des députés, fut le premier président, avait travaillé sans relâche à la rédaction de la constitution, tout en s'occupant des affaires les plus urgentes de l'administration, et à écouter les plaintes qui arrivaient de toutes parts contre les abus anciens et nouveaux. Plusieurs députés s'y signalèrent par leur patriotisme éclairé, par leur éloquence, et même quelques uns déployèrent des connaissances pratiques qu'on ne supposait guère exister en Portugal. Malgré le défaut d'expérience et des difficultés de tout genre, le congrès prit des mesures fort sages, fit des réformes très-utiles et mit une rare

modération dans tous ses actes, n'ayant attaqué les intérêts de personne, et n'ayant exigé des privilégiés que des sacrifices indispensables au bonheur public, et même assez légers. Les Cortès manifestèrent l'intention de ne réformer les abus, même les plus monstrueux, que lentement, et de n'abolir que progressivement les ordres religieux. En un mot, jamais révolution ne s'est opérée avec autant de calme et d'unanimité, et n'a marché par des moyens plus doux et réguliers; mais par cela même jamais une assemblée révolutionnaire ne montra autant d'imprévoyance et ne mit une pareille lenteur à consommer son ouvrage. Contenus de ne pas mal faire, on ne songea pas à opérer dans le moindre délai tout le bien possible; trompés par le silence des ennemis de toute liberté, dans les premiers mois qui suivirent l'explosion du vœu national, parce qu'ils se reconnaissent trop faibles pour le contrarier ouvertement, les chefs patriotes, se livrant à une sécurité illusoire, perdirent du temps, négligèrent les occasions, et fermèrent les yeux à l'orage qui s'amoncelait sur les Pyrénées. On voulut tout faire à la fois, et l'on fit moins qu'on ne pouvait; on se jeta dans des abstractions, on se livra à des questions d'un intérêt secondaire et lointain, et on négligea d'affermir les bases de l'édifice qu'on allait éléver sur un terrain peu solide, par les seuls moyens capables de soutenir des institutions nouvelles repoussées par les préjugés de beaucoup de gens, et qui, dès leur premier établissement ne sauraient produire des résultats que le temps seul peut faire éclore. Au lieu de profiter des excellentes dispositions de Jean VI pour établir une garde nationale, pour réformer promptement l'ordre judiciaire, dont les vices sont le chancre invétéré qui ronge le Portugal; au lieu de supprimer d'une main hardie des impôts destructeurs de l'industrie

et de l'agriculture, et de combler le déficit temporaire par un emprunt à l'étranger, que les banquiers de Londres offraient alors avec empressement et à des conditions très-favorables, le Congrès, n'adoptant qu'une marche timide, voulant ménager tous les intérêts, toutes les passions et contenter même toutes les exigences, commença à perdre sa force morale, à être moins respecté par le gros de la nation et moins redouté par les privilégiés. Des agens adroits de la Sainte-Alliance, dont quelques uns, comme le général Pamplona, s'étaient glissés dans le congrès, profitèrent habilement des vices du règlement, augmentèrent la complication des discussions et le désordre produit par la multiplicité des affaires dont l'assemblée voulait s'occuper à la fois, et saisirent tous les incidens propres à retarder la conclusion de l'acte constitutionnel et des lois organiques sans lesquelles une constitution n'est qu'une chimère. Chez d'autres, la vanité et le désir de briller et de contrarier, ou peut-être des motifs moins excusables, coopérèrent au même but, et l'acte constitutionnel ne se trouva terminé que le 23 septembre 1822.

On doit mettre au nombre des torts les plus graves des Cortès, leur conduite envers le Brésil. Se laissant guider par les vieilles préventions, les préjugés des négocians portugais résidant à Lisbonne, à Porto, au Brésil, et surtout à Bahia où ils étaient les plus nombreux et les plus riches, le Congrès commit deux fautes : l'une, de trop se presser de législer pour les États d'Amérique, en blessant la vanité des créoles, et manifestant le dessein trop marqué de reprendre un ascendant désormais incompatible avec l'état relatif de la mère-patrie et de ses ci-devant colonies ; l'autre, de pousser à bout le Prince royal, en lui prescrivant de quitter le Brésil et de voyager en Europe. Ce prince doué de beau-

coup de pénétration et d'adresse, et de plus, ferme et résolu, eut d'abord l'air de vouloir obéir, tout en désapprouvant le décret des Cortès, tandis que les Brésiliens, dont le seul but était l'indépendance absolue et dont plusieurs des plus ambitieux et habiles compotaient gouverner le pays à l'ombre de D. Pedro et peut-être d'ériger le Brésil en république fédérée, adressèrent à ce prince de toutes parts des représentations énergiques pour l'engager à rester parmi eux et à résister aux Cortès en se déclarant empereur du Brésil. La famille des Andrada fut celle qui, par son influence dans la province de Saint-Paul, contribua le plus à placer la couronne impériale sur la tête de D. Pedro. Après un peu d'hésitation réelle ou apparente, il prit un parti décisif et accepta le titre qu'on lui offrait. La ville de Bahia refusa de le reconnaître, ainsi que Para, Maragnon et Pernambuco. Cependant les Cortès de Lisbonne firent encore la faute d'envoyer des troupes renforcer celles de Bahia et de Pernambuco, et de faire partir une escadre pour Rio de Janeiro pour amener le prince réfractaire. Toutes ces mesures ne firent qu'aggraver le mal et hâter la séparation définitive du Brésil, qui déclara la guerre au Portugal, séquestra ses propriétés et lui prit quelques navires. Pernambuco se souleva contre les Portugais ; Bahia résista long-temps, mais la garnison manquant de vivres, fut à la fin obligée de livrer la place et de se retirer en Europe, et l'amiral portugais, au lieu de ramener le Prince, laissa à Rio de Janeiro une frégate, dont le gouvernement brésilien s'empara. Plus tard, la flotte portugaise, beaucoup plus forte et mieux équipée que celle du Brésil commandée par le célèbre lord Cochrane, que D. Pedro avait engagé depuis peu à son service, laissa échapper le vaisseau amiral monté par cet officier, au moment où les marins portugais, formant

plus de la moitié de son équipage, se mutinaient en refusant de servir contre leurs compatriotes : au lieu de s'emparer de ce vaisseau, resté seul devant toute l'escadre portugaise, l'amiral portugais vira de bord, au moment où lord Cochrane se regardait déjà comme son prisonnier. Pour expliquer ce fait, et beaucoup d'autres semblables qui eurent lieu pendant la défense de Bahia, il suffit de réfléchir que la querelle des Cortès avec le Brésil, n'étant point celle de Jean VI avec son fils et son successeur au trône, le Roi devait chercher à rendre nulles les mesures du Congrès et à faire manquer ses projets, en donnant des ordres secrets aux commandans de terre et de mer d'éviter les ordres ostensibles, et de ne faire qu'une guerre simulée aux Brésiliens. Ce plan était même le plus sage, car le triomphe momentané du Prince au Brésil, était le seul moyen praticable de conserver ce pays à la Maison de Bragance, et peut-être même de ménager par la suite quelques liaisons entre lui et la mère-patrie ; tandis qu'une fois le prince expulsé, l'indépendance républicaine ou anarchique devenait inévitable, dans l'état de faiblesse où se trouvait le Portugal. Tout considéré, D. Pedro se conduisit en homme habile, il devint empereur du Brésil sans renoncer au Portugal, et il ne tarda pas à recueillir le fruit de sa politique. Voici un passage du manifeste qu'il publia à Rio de Janeiro en 1823 et qu'il adressa à toutes les puissances.

Après avoir témoigné le plus grand mécontentement de la conduite des Cortès auxquelles il adresse des reproches véhéments, il ajoute : «..... Voyant l'urgence des affaires, » et entendant la voix du peuple, j'ai convoqué une assemblée constituante et législative pour travailler au bonheur permanent de la nation. C'est ainsi que je me suis conformé au vœu du peuple, qui regarde

» mon auguste père et roi comme privé de sa liberté,
 » et soumis aux caprices des factieux qui dominant dans
 » les Cortès de Lisbonne , et dont il serait absurde d'at-
 » tendre les mesures qu'exige la situation du Brésil , ou
 » rien qui tends au bonheur général de toute la nation
 » portugaise. » A la suite de cette proclamation , des
 mesures furent prises pour transporter en Europe les
 troupes portugaises qui se trouvaient au Brésil. Le prince
 prit d'abord le titre de *Défenseur perpétuel*, et ensuite
 celui d'*Empereur constitutionnel du Brésil*.

Le 1^{er} octobre 1822 , Jean VI, accompagné de l'infant D. Miguel et des grands-dignitaires du royaume , se rendit à la salle des Cortès pour y prêter le serment définitif à la Constitution terminée. Cette cérémonie fut célébrée avec toute la pompe dont elle était susceptible. Le Roi prononça, d'un ton ferme, un discours dans lequel, après avoir énuméré tout ce qu'il avait fait pour le bonheur général , il ajoutait : « Non-seulement je me félicite » de mériter la confiance et l'amour de la nation , mais » encore de voir arriver ce jour heureux , célèbre pour la » deuxième fois dans les fastes de l'histoire portugaise ; il » transmettra à la postérité l'exemple presque unique » d'une nation régénérée sans que la tranquillité ait été » troublée. Le premier roi constitutionnel des Portugais , » sachant se rendre digne de la confiance de son peuple , » a prouvé combien il est doux de régner sur les cœurs. » Telle est, messieurs , la gloire à laquelle j'aspire , et tels » sont les motifs qui me déterminent à accepter et à » jurer la Constitution de la monarchie. » Le président des Cortès répondit au discours du Roi ; après quoi , accompagné de deux secrétaires , il monta les degrés du trône , et présenta au monarque le livre des Évangiles. Jean VI le prit dans ses mains , et dit : « Je veux prononcer » haut , pour que tout le monde m'entende. » Puis , po-

sant la main sur le livre, il ajouta : « J'accepte, et je » jure de garder et de faire observer la Constitution » politique de la monarchie portugaise que les Cortès » générales de la nation viennent de décréter. » Après s'être reposé un instant, il ajouta : « Je le jure, avec le » plus grand plaisir et de tout mon cœur¹. » Le Roi vint pareillement, en grande cérémonie, faire la clôture des Cortès, le 4 novembre 1822.

Le nouvel ordre de choses fut reconnu par toutes les puissances, la Russie et l'Autriche exceptées, qui refusèrent de recevoir les nouveaux ministres nommés par le Roi constitutionnel. Le baron de Thuyl, ministre de Russie à Rio de Janeiro, étant revenu à Lisbonne, prit fait et cause pour le consul général d'Autriche, qui se prétendit offensé, et quitta brusquement le pays, après avoir adressé une note très-insolente au ministre des affaires étrangères, qui lui répondit avec beaucoup de dignité et de décence. Ce consul général n'ayant point illuminé à l'occasion du serment prêté par le Roi aux bases de la Constitution, le peuple lança des pierres contre ses croisées; l'officier de la patrouille qu'on avait placée exprès pour faire respecter sa maison, sur laquelle il avait négligé de faire poser les armes d'Autriche, fit cesser le tumulte sur-le-champ, et monta chez le consul pour lui donner satisfaction. Il se plaignit néanmoins au gouverneur portugais, qui destitua l'officier; mais rien ne put satisfaire l'irascible consul.

Le 1^{er} décembre, les Cortès ordinaires ouvrirent leur première session. Cette fois, le Roi s'excusa sur sa santé,

¹ Cette Constitution fut signée par cent quarante et un députés, dont trente-six du Brésil. On remarque parmi les signataires, Sepulveda, Pamplona et le baron de Molelos, dont les deux premiers contribuèrent à la renverser. Le troisième a fait plus; il s'est réuni, en 1826, au marquis de Chaves contre la Constitution de D. Pedro.

et ne parut point en personne pour faire l'ouverture de la session. Une question délicate devait occuper les premières séances ; la Reine, femme du Roi, refusait de prêter serment à la Constitution. Sur ce refus, le Roi ordonna la réunion du conseil d'État pour donner son avis sur la manière de concilier l'exécution de la loi avec les égards dus au rang élevé de Sa Majesté. Le terme pour la prestation du serment étant expiré, et la Reine persistant à s'y refuser, il lui fut signifié, par deux décrets royaux, datés du 4 décembre, qu'elle avait perdu tous ses droits civils et politiques, et qu'elle eût à se retirer au palais de Ramalhão, où elle se rendit incontinent. Ce jour même, une lettre du ministre de l'intérieur annonça aux Cortès que la Reine, s'étant refusée à prêter serment à la Constitution de la monarchie, le Roi avait décidé qu'on exécuterait, à son égard, le décret des Cortès, qui exilait du royaume et enlevait les droits de citoyen portugais à quiconque refuserait le serment ; mais que la Reine ayant représenté que le mauvais état de sa santé ne lui permettait pas de voyager, Sa Majesté, après avoir consulté les médecins sur cet incident, avait rendu un décret portant que la Reine se retirerait à la maison de plaisance de Ramalhão, en emmenant avec elle les personnes nécessaires à son service ; lui refusant toutefois, par le même décret, la faculté d'emmener les infantes ses deux filles ; bien entendu que cette retraite ne durerait qu'aussi long-temps que la santé de la Reine ne lui permettrait pas de quitter le royaume. Cette décision reçut son exécution, et la Reine habita le château de Ramalhão jusqu'à la révolution du mois de juin 1823.

Cependant les Cortès ne faisaient rien pour consolider la révolution ; l'impunité des ennemis patens du nouveau régime, convaincus d'avoir conspiré pour le ren-

verser, enhardissant leurs complices qui devenaient chaque jour plus entreprenans. Le 23 février 1823, le comte d'Amarante (Manoël da Silveira Pinto da Fonseca) étant à Villa-Réal, lieu de sa naissance, fit armer ses domestiques et des paysans, et publia une proclamation par laquelle il appelait les Portugais aux armes, « pour délivrer leur pays du joug des Cortès et du *fléau des révolutions*, mettre le Roi en liberté, et rendre le bonheur et des lois justes à son peuple. » Peu à peu cette insurrection gagna du terrain. Le 4 mars, il parut un décret royal qui privait le comte d'Amarante de tous ses titres et honneurs, et une proclamation pour prémunir les Portugais « contre les séductions de la fourberie et de l'imposture, à l'aide desquelles des hommes mal intentionnés voulaient précipiter la patrie dans les horreurs d'une guerre civile. » La bonne contenance de quelques généraux des armées constitutionnelles, et les mesures énergiques des Cortès mirent fin à cette insurrection, et le comte d'Amarante, refoulé en Espagne, s'en vint, accompagné de deux ou trois mille hommes, offrir ses services à M^e le duc d'Angoulême, qui les refusa, attendu que la France n'était point en guerre avec le Portugal : en effet, le gouvernement portugais s'était borné à rappeler son chargé d'affaires de Paris, et les relations entre les deux puissances continuaient par l'intermédiaire des consuls.

Le 31 mars, le Roi vint en personne clore la session ordinaire des Cortès ; il les félicita sur la sagesse et le patriotisme qu'elles avaient déployés, et leur renouvela l'assurance de coopérer avec elles à la cause de la liberté nationale. Bientôt après, Jean convoqua des Cortès extraordinaires, dont les circonstances motivaient suffisamment la réunion. Le 15 mai, jour de l'ouverture de leur session, le Roi répéta ses promesses de maintenir la

Constitution , la liberté et la dignité de la nation dans toutes les circonstances. A cette époque , l'armée française occupait Madrid , et il était déjà constaté que l'Espagne constitutionnelle était hors d'état de lui opposer aucune résistance sérieuse. Le ministère portugais , redoutant l'esprit des troupes indisciplinées que des chefs mécontents avaient su gagner à prix d'argent , et au milieu du plus fâcheux découragement des esprits , ne prenait et ne pouvait prendre que des demi-mesures , et laissait voir à nu son impuissance. Cédant enfin aux cris des patriotes , il décida la formation d'une armée d'observation dans la province de Beira. Le 27 mai , au point du jour , le 23^e régiment étant parti pour se rendre à cette destination , il fut insurgé par son ancien colonel , sous prétexte de délivrer le Roi et la patrie du joug sous lequel , disait-il , ils gémissaient , et conduit par ce chef à Villa-Franca. Dans la même nuit , l'infant D. Miguel s'était échappé du palais de son père , avec une trentaine de cavaliers du 4^e régiment ; en partant , il avait laissé , pour être remise au Roi , une lettre dans laquelle il s'excusait d'être sorti du palais de S. M. sans sa permission. Il disait que , comme il savait bien qu'il n'aurait pu obtenir cette permission de sa prudence , ni voir plus long-temps ce qu'il appelait l'avilissement du trône contre la volonté de tout le royaume , il avait pris un parti que S. M. ne pouvait désapprouver , quoique elle pût être obligée à des actes extérieurs contraires à son cœur royal. Arrivé à Villa-Franca de Xira , presque aussitôt que le 23^e régiment , l'Infant , dirigé par le général Pamplona , qu'il avait envoyé chercher à sa campagne de Subserra , près d'Alhandra , où il vivait depuis quelque temps retiré , mais non oisif , y fit publier une proclamation dans laquelle il annonçait qu'il avait pris les armes pour délivrer le Roi et la

nation du joug sous lequel, disait-il, ils gémissaient, en ajoutant que S. M., libre, donnerait à ses peuples une constitution exempte de despotisme et de licence.

Ce complot se tramait depuis quelque temps et était connu du Roi; la Reine y prenait part, comme elle l'a fait à toutes les intrigues qui eurent lieu depuis le retour du Brésil¹. Elle était en correspondance active avec son frère Ferdinand, par l'entremise de plusieurs agens adroits qui avaient su tromper la vigilance de la police des Cortès, parmi lesquels nous devons citer le fameux Tor connu sous les noms de colonel Fort et de marquis de Guarany, agent du Dr Francia chef suprême du Paraguay, et de la faction apostolique. Cet adroit intrigant se déguisa en berger, et, sous ce déguisement, il se procura un libre accès auprès de la Reine, qui demeurait à sa campagne de Ramalhão, près de Lisbonne.

Le Roi ne contribua en aucune manière au renversement de la Constitution, sous laquelle il avoua depuis à plusieurs personnes s'être trouvé très-heureux; mais dès qu'il entrevit qu'elle était menacée, il chercha à persuader aux membres les plus influens des Cortès de la modifier afin d'en éviter la ruine complète; on rejeta cette insinuation, car il était évident que ce ne pouvait être qu'un piège tendu par les absolutistes afin de dépopuleriser entièrement les Cortès, en les mettant en contradiction avec elles-mêmes. Quelques individus donnèrent en effet dans ce piège, et l'on assure que le

¹ La Reine commença, dès son retour du Brésil, à afficher les opinions les plus constitutionnelles, comme elle l'avait déjà fait dans sa correspondance avec la Régence de Cadix, pendant la guerre de Napoléon contre l'Espagne. A Rio de Janeiro, lors du serment prêté aux Bases de la Constitution, elle dit à haute voix au peuple, du balcon où elle s'était placée : « *J'ai toujours été constitutionnelle.* » Elle ne changea d'avis que lorsqu'elle vit, contre son espoir, que le Roi l'était.

général Sepulveda fut du nombre. Quant au Roi , aussitôt qu'il vit que le dernier régiment était gagné , il se hâta de se rendre à Villa-Franca pour assurer sa couronne , et prévenir quelque projet d'usurpation de la part de son fils et de la Reine. Cependant l'astucieux Pamplona gagna sa confiance en lui faisant croire que des projets de cette nature avaient existé en effet , et que lui seul les avait déjoués.

Le ministre de la justice s'empressa d'informer les Cortès des événemens qui se passaient , par une lettre écrite au nom du Roi. Cette lettre annonçait la fuite de l'Infant , l'envoi d'un chambellan pour le ramener au devoir ; enfin , elle assurait « que S. M. continuait de » prendre les mesures nécessaires pour empêcher le » mal qui pouvait résulter d'une démarche aussi extra- » ordinaire. » Le 28 mai , le Roi , sollicité par les Cortès , renouvela tout son ministère¹. Le 29 , jour de la Fête-Dieu , Jean suivit à pied , dans les rues de Lisbonne , la procession du Saint-Sacrement , et tout se passa dans le plus grand ordre. Mais la nuit suivante , le général Sepulveda , gouverneur de Lisbonne , qui avait été un des principaux auteurs de la révolution de 1820 ,

¹ Le ministère était alors composé ainsi qu'il suit : Silvestre Pi-nheiro Ferreira , aux affaires étrangères ; José de Silva Carvalho , à la justice ; Felippe Ferreira de Araújo e Castro , à l'intérieur ; Sebastião José de Carvalho , aux finances ; Miranda , qui avait remplacé Cândido José Xavier , à la guerre ; et enfin Ignacio de Costa Quintela , à la marine. Dans la formation du nouveau ministère , qui n'eut qu'un à deux jours d'existence , Guerreiro eut la justice. Ce digne ministre , invité par le Roi à garder son portefeuille après la chute de la Constitution , refusa en disant « qu'un ministre du Roi constitutionnel ne devait pas servir le Roi absolu. » C'est le même qui a été ministre de la justice après la promulgation de la Constitution de 1826 , et que les intrigues du parti servile forcèrent à donner sa démission. Il siège comme député aux Cortès actuelles , ayant été nommé par trois collèges électoraux.

partit à la tête d'environ deux mille hommes pour aller rejoindre l'infant D. Miguel , qui l'accueillit comme un traître , le fit arrêter et l'envoya au fort de Péniche , pour être jugé suivant la rigueur des lois militaires. On prétend que le motif de ce traitement fut que Sepulveda n'avait point enlevé le Roi durant la procession , comme on en avait obtenu la promesse. Désormais la sûreté de la capitale et les espérances des constitutionnels reposaient presque uniquement sur le patriotisme des régimens d'artillerie et de la garde nationale de Lisbonne , commandée par le général Jorge Davilez , qui défendirent jusqu'au dernier moment la cause de la liberté. Dans une proclamation publiée le 30 au matin , le Roi déclarait qu'il saurait punir la rébellion de son fils. Le nouveau ministre de la justice , José Antonio Guerreiro , avec la bonne foi un peu trop confiante qui le caractérise , vint assurer les Cortès que S. M. resterait fidèle à ses sermens : un moment après , le même ministre annonça que le nouveau ministre de la guerre avait passé aux insurgés , et que le Roi avait nommé trois nouveaux ministres en remplacement de ceux qui n'avaient point voulu accepter ces fonctions. Pendant la séance , le général Davilez passa une revue générale de ce qui restait de troupes à Lisbonne sur lesquelles il croyait pouvoir compter. Le 18^e régiment s'y trouvait ; ayant après la revue reçu l'ordre de retourner à ses quartiers , les soldats se dirigèrent vers la résidence royale de Bemposta , où le reste de leur régiment était de service , et , arrivés sous le grand balcon , ils se mirent à crier : *Vive le roi absolu! à bas la Constitution!* A ces cris répétés par la garde et par des groupes nombreux de bas peuple , le Roi se montre entre les deux princesses ses filles ; il veut faire faire silence , rappeler la troupe à ses devoirs ;

on lui répond en foulant aux pieds la cocarde constitutionnelle et en répétant les mêmes cris. C'est alors que Jean céda au mouvement populaire. « Puisque vous le » voulez, s'écria-t-il, puisque la nation le veut, *vive le roi absolu!* » Une voiture se trouvait attelée dans la cour, le Roi y monta avec ses deux filles, et sortit de la ville escorté par le régiment et par quelques gens de la populace, qui seuls parmi les habitans de Lisbonne se joignirent aux soldats; car la bourgeoisie se montra jusqu'au dernier moment très-attachée à l'ordre constitutionnel. Après le départ du Roi, le général Davilez, appuyé de la garde nationale, continua de maintenir l'ordre et le règne des lois. Cette garde sauva Lisbonne du pillage et d'un massacre général dont cette ville se trouva menacée par la tentative que firent les insurgés d'ouvrir les prisons et d'en faire sortir les malfaiteurs.

Le 31 au matin, la municipalité envoya une députation au Roi pour l'inviter à retourner dans sa capitale. Les Cortès se réunirent à l'heure ordinaire. Durant la soirée, on vit affichée dans Lisbonne une proclamation du Roi, en date du même jour. Elle était conçue dans les termes d'une grande modération, annonçait le changement de la Constitution existante, mais promettait de la remplacer par une nouvelle¹. Le 2 juin fut le dernier jour

¹ Voici le texte de cette première proclamation, publiée à Villa-Franca de Xira, le 31 mai 1823 :

« HABITANS DE LISBONNE,

» Le salut des peuples est toujours une loi suprême, et pour moi une loi sacrée. Cette conviction, qui a été mon guide dans les circonstances difficiles dans lesquelles la Providence m'a placé, m'a dicté impérieusement la résolution que j'ai prise hier, avec la plus vive douleur, de me séparer de vous pour quelques jours, cédant aux prières du peuple, aux désirs de l'armée qui m'accompagne ou me précède.

» Habitans de Lisbonne, tranquillisez-vous; jamais je ne démen-

de l'existence des Cortès : quelques uns des membres de cette assemblée s'étaient déjà absents ; d'autres étaient

tirai l'amour que je vous ai voué. Pour vous, je me sacrifice, et dans peu de temps, vos plus chers désirs seront satisfaits.

» L'expérience , cette sage directrice des peuples et des gouvernemens, a démontré d'une manière bien douloureuse pour moi et funeste pour la nation, que les institutions existantes sont incompatibles avec la volonté, les usages et la conscience de la plus grande partie de la monarchie. Les faits le prouvent par leur évidence. Le Brésil, cette intéressante partie de la monarchie, s'est séparé avec effort. Dans le royaume, la guerre civile a fait couler le sang portugais par les Portugais. La guerre étrangère est imminente , et, dans cette fluctuation , l'Etat est menacé d'une ruine totale, si les mesures les plus promptes et les plus efficaces ne sont à l'instant adoptées. Dans cette crise malheureuse, il m'appartient , comme roi et comme père de mes sujets, de les sauver de l'anarchie et de l'invasion, en conciliant les partis qui sont devenus ennemis.

» Pour parvenir à une fin si désirée, il est indispensable de modifier la Constitution. Si elle eût été faite à l'avantage de la nation, je continuerais à être son premier garant ; mais quand la majorité d'un peuple se déclare si ouvertement et si hostilement contre ses institutions, elles veulent être réformées.

» Citoyens, je ne désire et ne désirerai jamais le pouvoir absolu, et aujourd'hui même je le repousse. Mon cœur répugne au despotisme et à l'oppression ; je désire la paix , l'honneur et la prospérité de la nation.

» Habitans de Lisbonne, ne craignez pas pour vos libertés; elles seront garanties de manière que la dignité de la couronne sera assurée , et les droits des citoyens respectés et maintenus.

» En attendant, obéissez aux autorités ; point de vengeances particulières ; étouffez l'esprit de parti ; évitez la guerre civile ; et, dans peu , vous recevrez les bases d'un nouveau code qui garantira la sûreté des personnes, la propriété et les emplois légalement acquis, à quelque époque que ce soit du gouvernement actuel. Ce code donnera toutes les garanties que la société exige, unira toutes les volontés , et fera la prospérité de la nation entière.

» JEAN VI , avec paraphe.

» Publié par ordre , écrit et signé par S. M. , et remis à la secrétairerie des affaires étrangères ce jour ; l'original resté en mon pouvoir.

» José-Xavier MOUSINHO da SILVEIRA.

» De l'imprimerie nationale. »

venus faire leur soumission au Roi , qui les reçut avec bonté. Ceux qui restèrent , après avoir voté des remerciemens à la municipalité constitutionnelle de la ville de Lisbonne , aux volontaires du commerce , à la garde nationale , aux milices , et au peuple de cette cité , pour leur conduite sage , ferme et patriotique , signèrent , au nombre de soixante-un , ce qui faisait environ la moitié de la totalité des membres de l'assemblée , une déclaration où ils protestèrent contre la violence qui allait les empêcher de continuer et de faire exécuter leurs délibérations , et en même temps , contre toute altération qui pourrait être faite à la Constitution de l'an 1822¹. Une nouvelle déclaration du roi , affichée à Lisbonne le 3 juin , et datée de ce jour , commença à parler sur un ton sévère de la Constitution et de ses adhérens. Toutefois elle se terminait par ces mots : — « Portugais ! » votre roi , libre sur le trône de ses prédecesseurs , va faire votre bonheur : il va vous donner une Constitution d'où seront proscrits les principes que l'expérience a démontrés incompatibles avec la durée paisible de l'Etat. Votre roi ne se croira heureux que lorsqu'il verra réunis tous les Portugais. Il met en oubli les opinions passées , en exigeant la fidélité dans la conduite future. »

Quand D. Miguel , qui se trouvait à Santarem , eut appris l'arrivée du roi son père à Villa-Franca , il accourut se jeter à ses pieds. Le Roi , toujours dissimulé et craintif , le releva en le félicitant du courage qu'il avait montré , du service qu'il venait de lui rendre , et le nomma généralissime de l'armée portugaise. Ensuite Jean VI composa un nouveau ministère. Il appela le comte de Palmella , qu'il avait amené du Brésil avec lui ,

¹ Voyez *Pièces Justificatives* , n° 5.

au ministère des affaires étrangères ; au département de la guerre , le général Pamplona , comte de Subserra ; à l'intérieur , J. P. Gomes de Oliveira ; à la justice , M. Marinho Falcão de Castro ; le ministère des finances ne fut donné que sur la fin de juin , au baron de Teixeira Sampayo , qui , d'abord négociant peu fortuné , avait acquis des richesses immenses pendant la guerre de la péninsule , en qualité d'agent du commissariat anglais .

Jean VI rentra dans sa capitale le 5 mai , au milieu d'un grand concours de peuple . Une cinquantaine d'officiers et de *fidalgos* , s'emparant d'un usage réservé ailleurs à la populace , s'attelèrent à son carrosse et le trainèrent dans les rues ¹ jusqu'à la cathédrale , où le Roi alla rendre grâces à Dieu des événemens qui venaient de se passer , et jusque dans son palais de Bemposta , au milieu des témoignages éclatans de leur plus vif enthousiasme . Cependant , au milieu des acclamations , des félicitations , des harangues qui invoquaient le pouvoir absolu , Jean se plaisait à répéter ses premières déclarations , qu'il voulait empêcher les vengeances , régner par les lois et donner une constitution à ses peuples .

Le nouveau ministre des affaires extérieures adressa une circulaire à toutes les cours étrangères dans laquelle , tout en admettant que le Roi avait juré la Constitution de son plein gré , croyant en cela se conformer au vœu de la nation , il prétendait que c'était de même pour satisfaire la volonté nationale *bien exprimée* qu'il renversait la constitution que le ministre appelait *subversive* . Dans cette pièce , il faisait le plus pompeux éloge du courage et des vertus de l'infant D. Miguel , à qui , selon M. de Palmella , le salut du Portugal était dû . Il est étrange de voir les

¹ Le Roi créa une décoration pour récompenser ces individus ; le public lui ayant donné le nom d'*Ordre de la poussière* , les chevaliers de l'attelage tombèrent dans le plus grand mépris .

ennemis de la démocratie et des révolutions militaires invoquer un soulèvement militaire comme une manifestation légale de la volonté d'une nation , et le préférer (lorsque cela leur convient) au vœu calme , exprimé par le corps des propriétaires , par la presse libre et par les citoyens paisibles , vœu sanctionné par un roi jouissant de sa liberté entière.

A la liberté succéda le pouvoir arbitraire ; la presse fut de nouveau enchaînée , les exils et les destitutions commencèrent. Pour calmer l'effervescence des citoyens qui , par leur morne silence , firent assez voir combien le changement opéré leur donnait de craintes , le Roi nomma , par un décret du 11 juin , une junte , composée de quatorze membres , présidée par le comte , depuis marquis de Palmella , pour rédiger un projet de loi fondamentale. Plusieurs des membres eurent le courage de dire qu'il était inutile de faire une constitution , puisque celle qu'on venait de renverser avait été jurée par la Nation et le Roi , et qu'elle pouvait subsister en subissant des modifications ; il ajoutèrent qu'en adoptant cette marche , le Roi se trouverait d'accord avec lui-même et ne fausserait pas ses sermens. Après quelques mois de délibérations , tour à tour reprises et abandonnées , selon les craintes et les espérances des ministres et le besoin de ménager l'opinion du public , qu'ils redoutaient toujours , la junte termina ses travaux et présenta au Roi un projet de constitution qui resta sans effet : elle fut dissoute en 1824. Le marquis de Palmella déclara au nom du Roi qu'il n'y avait pas lieu à adopter une constitution , la nation n'en voulant point d'autre que celle qui avait existé depuis le commencement de la monarchie. Cette détermination fut suggérée au Roi par l'archevêque d'Evora , membre lui-même de la junte. M. de Palmella , qui , dans plus d'une occa-

sion, a opiné pour une constitution représentative à deux Chambres, affirme que le rejet de ce projet fut l'ouvrage de Pamplona et des intrigues de l'étranger ; mais il convient que, « après un intervalle de calme, ceux qui étaient en possession de l'autorité retombèrent dans l'ancienne et funeste erreur de leur caste, de placer toute leur sécurité dans le maintien de ce même pouvoir illimité qui avait causé leur ruine ». » Cela veut dire que les ennemis de la Constitution de 1820 ne veulent que la monarchie absolue.

Dans le court espace de temps qui s'écoula depuis la réunion des Cortès jusqu'à leur dissolution, le Congrès, d'accord avec le Roi, qui ne refusa son consentement à aucune loi, fit beaucoup pour le bonheur public ; il supprima plusieurs droits féodaux, améliora l'administration, paya plus régulièrement l'armée, la marine et les employés publics, diminua les impôts qui gênaient la pêche et l'agriculture ; créa une banque dont l'utilité fut universellement reconnue, et que le ministère absolutiste conserva et dénatura à son profit ; on paya plusieurs mois de solde arriérée aux troupes, le crédit commença à se rétablir et le papier-monnaie augmenta de valeur. Une loi fort sage sur l'admission des céréales fut très-favorable à l'agriculture ; enfin une foule de projets, de la plus grande utilité, déjà mûris, n'attendaient que la sanction du Congrès et du Roi pour être mis à exécution. Le retour du pouvoir arbitraire, ou plutôt de l'anarchie, causé par la lutte entre quelques absolutistes plus doux et raisonnables, et leurs rivaux féroces, sanguinaires et stupides, détruisit tout le bien com-

¹ Voyez l'article intitulé *Portugal* dans l'*Edinburgh Review* pour décembre 1826, p. 208. Cet article a été rédigé sous les yeux du marquis de Palmella, ambassadeur de Portugal à Londres.

mencé, et agrava beaucoup les maux qui pesaient depuis si long-temps sur le malheureux Portugal. Les Cortès avaient pourvu à toutes les dépenses, et même à celles qu'occasionnèrent des expéditions très-dispendieuses en Amérique, avec les seules ressources ordinaires de la nation. Mais à peine la Constitution fut-elle renversée, il fallut recourir à un emprunt.

Depuis la contre-révolution, le Roi, devenu le jouet de la faction dominante des absolutistes, dirigée par la Reine, révoqua sur-le-champ le décret de banissement qui avait été porté contre elle, à l'occasion de son refus de prêter serment à la Constitution; par un autre décret daté du 2 juin 1823, il déclara avoir été contraint à signer ceux du 4 décembre 1822, et rendit à la Reine ses droits, honneurs et dignités. Il condescendit même à aller au Ramalhão la féliciter sur les heureux événemens qui la rendaient à sa famille; démarche bien pénible pour Jean VI, qui, même du temps que son pouvoir était absolu, évitait la présence de son épouse, et vivait séparé d'elle depuis tant d'années. La Reine revint aussi à Lisbonne, et après une longue séparation, se réunit à son mari dans le palais de Bemposta, mais pour s'en séparer encore une fois et pour toujours.

Quelques jours plus tard, le comte d'Amarante entra dans la capitale à la tête de huit mille hommes; on lui donna le titre de marquis de Chaves, et un revenu en terres de 12,000 fr., pour lui et ses descendans, jusqu'à la troisième génération. Dès lors, la police, dirigée par les absolutistes, commença ses persécutions contre les partisans du système constitutionnel. Des membres des Cortès, des officiers, des fonctionnaires publics, des négocians furent exilés dans les provinces, des ecclésiastiques furent enfermés dans des couvens. On sévit

contre les sociétés secrètes, qu'on signala comme dangereuses pour le trône et l'autel, notamment celle des francs-maçons, auxquels on attribuait la plus grande influence sur l'insurrection de Porto. L'infant D. Miguel, généralissime de l'armée portugaise, dont l'état-major n'était composé que de membres de la haute noblesse, ennemis déclarés de la liberté, remplaça presque tous les anciens officiers par des gens de son parti, ce qui amena un grand relâchement dans la discipline militaire. En même temps le corps diplomatique commença à prendre part à la direction des affaires. Le nouvel ambassadeur français, M. Hyde de Neuville, fut reçu avec une solennité extraordinaire. Plusieurs souverains de l'Europe, notamment l'empereur de Russie, félicitèrent le monarque et l'Infant sur le rétablissement de l'ancien ordre politique, et leur envoyèrent les décorations de leurs Ordres.

Cependant le gouvernement britannique ne pouvait voir sans jalouse l'ascendant extraordinaire que prenait de jour en jour l'ambassadeur de France, à la disposition duquel le roi de Portugal venait de mettre ses arsenaux et sa marine pour concourir au siège de Cadix, et auquel il avait fait rendre, nonobstant les réclamations du comte de Povoa, ministre du Trésor et le plus zélé partisan des Anglais, tout ce qui avait été saisi depuis sept années sur le commerce français. L'Angleterre s'empressa donc, pour combattre cette influence, d'envoyer, en qualité de ministre, le chevalier Edward Thornton qui, de tous les Anglais, était l'homme qui pouvait être le plus agréable au Roi. Le chevalier Thornton avait résidé long-temps à la cour du Brésil, et s'y était concilié l'estime générale.

Lord Beresford parut de nouveau dans cette capitale ; mais il ne rentra pas dans ses anciennes fonctions. Le gouvernement portugais, tout en ayant offert de se

joindre à la France pour concourir à la guerre d'Espagne, cherchait cependant encore à ménager l'amitié de toutes les grandes puissances de l'Europe, dans l'espoir de reconquérir le Brésil, avec leur assistance. La première démarche que le roi fit, à ce sujet, auprès de son fils aîné à Rio de Janeiro, n'eut aucun succès. Il fut défendu aux commissaires portugais de débarquer, et l'empereur D. Pedro refusa de recevoir les lettres du roi son père. La garnison de Bahia, seule ville qui fût restée fidèle à la métropole, revint en Portugal, au mois de décembre 1823; vers la fin de novembre de la même année, la garnison portugaise de Monte-Video avait évacué cette place; les troupes brésiliennes du général Lecor, baron de Laguna, en prirent possession le 2 mars 1824. On prépara à Lisbonne une expédition contre le Brésil, mais le Trésor était épuisé, et la stagnation du commerce avait sensiblement diminué les revenus publics. Pour subvenir aux plus pressantes dépenses, le gouvernement se vit contraint de conclure à Londres un emprunt d'un million et demi sterling, dont jusqu'à ce jour on n'a pas bien connu l'emploi. Ce fut une opération ténébreuse, faite dans l'intérêt d'une ligue de courtisans et de gens en place.

Mais ce qui entravait le plus la marche du ministère, c'était l'animosité des partis; au gré des absolutistes, dont les deux ministres Marinho et Gomès étaient les principaux organes, il ne frappait pas assez fort sur les constitutionnels. Le Roi ne pouvait se résoudre à prendre des mesures décisives; le décret par lequel il abrogeait tous les actes du gouvernement des Cortès, avait été signé le 18 décembre 1823, et il ne fut publié que le 18 mars 1824. Trois fois il fut question d'un décret d'amnistie; trois fois le crédit de la Reine le fit rejeter. Sur ces entrefaites, le duc de

Villa-Hermosa, ambassadeur d'Espagne, parut à la cour de Lisbonne. Le parti de la Reine, auquel apparteniaient quelques membres du haut clergé que l'on croyait d'intelligence avec la junte apostolique d'Espagne, résolut alors d'abattre, par un coup décisif, toutes les espérances de ses adversaires, et de renverser le système de modération que l'on avait suivi jusqu'alors. Déjà le marquis de Loulé¹, grand-écuyer du Roi, qui l'honorait de sa confiance, avait péri victime de son attachement à Jean VI et à la Constitution; il fut assassiné dans la nuit du 1^{er} mars, dans le palais de Salvaterra. L'enquête que le Roi avait ordonnée au sujet de cet assassinat, n'était pas encore terminée, lorsque l'explosion du 30 avril éclata. Le Prince généralissime appela les soldats aux armes, et leur adressa une proclamation, conçue dans les termes les plus violens. Dans une autre proclamation, adressée au peuple, il disait qu'il allait achever l'ouvrage qu'il avait commencé le 27 mai 1823, et exterminer la secte empestée des francs-maçons, qui méditait la ruine de la Maison de Bragance; que les constitutionnels restaient impunis, parce que le Roi, influencé par un parti, n'était pas libre. Elle était ter-

1. Le marquis de Loulé avait servi sous Napoléon dans la légion lusitanienne, et était rentré en grâce par l'intervention de S. M. Louis XVIII, qu'il avait suivi à Gand. Ce bienfait l'avait si profondément touché, qu'il saisissait toutes les occasions de montrer son enthousiasme et son dévouement pour la France. Peut-être même en portait-il quelquefois trop loin la démonstration, dans un pays où l'Angleterre comptait encore tant de partisans. Il faut dire aussi, à l'éloge du marquis de Loulé, que jamais on ne montra plus de reconnaissance pour le bienfait de son propre souverain. Rentré en faveur auprès de Jean VI, il lui consacrait toute son existence, et lui était devenu en quelque sorte indispensable par les soins touchans qu'il ne cessait de lui prodiguer. Il fut nommé grand-écuyer sous le régime des Cortès, et s'est montré constamment attaché à la Constitution.

minée par ces mots : « *Mort aux francs-maçons !* » Il s'exprimait de même dans une lettre adressée à son père, dans laquelle il le priait d'approuver sa *noble et royale démarche*. Le même jour, sur l'ordre de l'Infant, on arrêta les ministres du Roi, parmi lesquels le marquis de Palmella se trouva compris, quelques chefs militaires, le directeur des douanes, et l'intendant de police chargé de l'enquête concernant l'assassinat du marquis de Loulé. Le ministre des finances Sampayo, comte de Povoa, qui avait, dit-on, avancé des fonds pour gagner la troupe, resta seul en liberté; le ministre de la guerre, Pamplona, créé depuis la contre-révolution comte de Subserra, se réfugia chez l'ambassadeur de France, et quelques jours après, à bord d'une frégate anglaise. On avait interdit l'accès du palais de Bemposta à tout le monde, même au corps diplomatique ; mais l'ambassadeur français, M. Hyde de Neuville, parvint par sa fermeté à se faire introduire auprès du monarque, qui déclara que ce qui se passait n'était pas de son aveu. Cet ambassadeur alla jusqu'à dire aux chefs des révoltés qui lui refusaient le passage, sous prétexte qu'il fallait un ordre de l'Infant pour arriver au Roi : « L'Infant n'est » qu'un sujet, et nous ne connaissons ici que le Roi :
» Vous qui osez méconnaître votre légitime souverain,
» le seul chef de qui vous ayez à recevoir des ordres,
» songez bien à ce que vous faites : on pardonne aux
» fils de rois qui s'égarent, mais on pend leurs com-
» plices. » Plusieurs membres du corps diplomatique appuyant ces nobles paroles, un loyal Portugais, le chevalier de Mascarenhas, qui avait été aide-de-camp de l'Infant, éleva la voix, et dit qu'en effet le Roi seul était maître dans son palais. Les factieux furent intimidés, les baïonnettes croisées se séparèrent, et le corps diplomatique finit par arriver jusqu'au Roi, qu'il trouva

accablé de la plus profonde douleur, et n'ayant auprès de lui que l'un de ses serviteurs et lord Beresford, auquel le passage, refusé au corps diplomatique, avait été accordé sans difficulté. Le monarque déclara qu'il était prisonnier de son fils. Beresford voulut élever la voix pour excuser l'Infant, avec qui il paraissait être d'accord, et le ministre Thornton fut obligé de lui imposer silence.

Bientôt l'Infant se présenta, et déclara qu'il avait dû prendre ses mesures pour déjouer un complot tramé contre la vie du Roi et de la Reine. Le Roi répondit qu'il n'y avait *de complot que celui qui le retenait captif dans son palais*. Sur la requête des ambassadeurs, et après les remontrances les plus énergiques de l'ambassadeur de France, adressées au nom du corps diplomatique, et à la prière du Roi, à l'Infant D. Miguel, on fit rentrer les troupes dans leurs quartiers; l'Infant promit que toutes les personnes arrêtées allaient être remises en liberté, et quelques unes le furent en effet; mais en même temps, le Roi eut la faiblesse d'ordonner des procédures sommaires contre les complices du présumé complot! Il pardonna à l'Infant, vu l'urgence du cas, d'avoir outre-passé les bornes de son autorité.

D. Miguel ne continua pas moins d'exercer des actes arbitraires. Il nomma le général Manoel de Brito Moinho, chef de son état-major; on parlait de changer le ministère. L'ambassadeur de France déclara publiquement (ce dont le Roi, qui ne voulut point céder, lui sut le plus grand gré) qu'il ne reconnaîtrait pas des ministres nommés sous l'influence des baïonnettes; et, pour le mieux constater, il adressa une lettre d'affaires à M. de Palmella, ministre des affaires étrangères, *en prison*. Cependant de nouvelles arrestations eurent lieu; on surveillait le roi de près. Il était même déjà

question de nommer D. Miguel régent du royaume. A l'exemple de M. Hyde de Neuville, *presque* tout le corps diplomatique avait protesté contre les actes de violence du 30 avril, et, par les soins de ce diplomate et de sir Ed. Thornton, tout fut préparé à bord du *Windsor-Castle*, vaisseau de ligne anglais mouillé dans le Tage, pour délivrer le roi des mains des factieux. Le 9 mai, il parvint à échapper à leur surveillance; sous prétexte d'aller à sa campagne de Caxias, il se rendit avec les deux princesses ses filles à bord du *Windsor-Castle*¹, où tout le corps diplomatique se rassembla.

Aussitôt, le monarque rendit un décret, par lequel il retirait le commandement de l'armée à D. Miguel, qui reçut l'ordre de paraître devant son père. L'Infant obéit, et avoua qu'il avait été séduit et trompé. Suivant le *Morning-Chronicle*, il donna le détail de l'assassinat du marquis de Loulé, et nomma ses principaux conseil-

1 Ce fut avec beaucoup de peine que Jean VI se détermina à passer à bord du *Windsor-Castle*; car c'était à bord d'un navire français qu'il avait formé le projet de se retirer. A cet effet, l'ambassadeur de France avait envoyé le marquis de Bethune à Cadix. L'amiral Des Rotours, en recevant la lettre de l'ambassadeur, mit de suite à la voile; mais les vents contrarièrent tellement le *Santi-Petri*, qu'au lieu de quarante-huit heures, il mit onze jours à se rendre dans le Tage. Ce fut l'ambassadeur de France lui-même, qui, voyant les inquiétudes du monarque et les dangers que couraient les personnes arrêtées, eut la générosité de proposer à Jean VI de se rendre à bord du *Windsor-Castle*. Lord Beresford s'opposa tellement à ce projet, que le Roi, pour éviter sa résistance, en vint à dissimuler et à lui dire qu'il y avait entièrement renoncé. Le résultat de cette démarche, qui assura le salut du roi de Portugal, fut si peu agréable au gouvernement britannique, que le chevalier Thornton, qui avait secondé l'ambassadeur de France, fut rappelé et destitué par son gouvernement, pour la conduite qu'il avait tenue, tandis que lord Beresford, qui reçut l'ordre de Jean VI de quitter le Portugal, fut parfaitement accueilli à son retour en Angleterre.

lers et complices¹. Son père lui pardonna de nouveau, et sur sa demande, lui permit de voyager en Europe. Le 12, l'Infant s'embarqua sur une frégate portugaise, qui fit voile pour Brest; de là il se rendit d'abord à Paris, et ensuite à Vienne. Cependant tous les anciens ministres avaient repris leurs fonctions, à bord du *Windsor-Castle*; celui de la guerre, le comte de Subserra, que l'on regardait comme plus particulièrement dévoué au parti français, avait d'abord été excepté, par suite des vives instances de lord Beresford et de ses amis. On était parvenu à déterminer le monarque à se séparer de son premier ministre et à l'envoyer ambassadeur en France, sans lui permettre même de paraître à bord du vaisseau. Le Roi ne voulut cependant pas prendre définitivement ce parti sans avoir consulté l'ambassadeur de France. Il le fit en présence de lord Beresford lui-même, et après avoir entendu M. de Neuville, qui lui représenta que ce serait céder aux factieux que de renvoyer un serviteur contre lequel ils étaient principalement déchaînés, le souverain dit avec fermeté à ceux qui lui avaient donné ce conseil timide : « Qu'on » aille chercher à la frégate le comte de Subserra », et il le reçut dans ses bras au milieu de la foule rassemblée sur le pont du vaisseau.

Par une circulaire datée du 10 mai, le marquis de Palmella témoigna à tous les ambassadeurs étrangers les sentimens de reconnaissance dont S. M. était pénétrée, pour l'assistance et la fermeté avec laquelle ils avaient

¹ Au nombre des conseillers de l'Infant, les journaux du temps ont cité le marquis d'Abrantès fils; parmi les agens du parti qui soulevaient les troupes, le colonel Pontes. L'avocat Raposo et le franciscain Sampayo rédigeaient les proclamations que l'on renvoyait à la campagne de la Reine, à Ramalhão.

protesté contre les actes arbitraires et illégaux du 30 avril. L'ambassadeur français fut créé comte de Bemposta¹, l'ambassadeur anglais, comte de Cacilhas, et l'ambassadeur d'Espagne, comte de Mouta²; les autres ministres et les officiers du *Windsor-Castle* reçurent des ordres et des cadeaux. M. Borel, chargé d'affaires de la Russie, eut le titre de baron de Palencia. Toutes les personnes qu'on avait arrêtées illégalement depuis le 30 avril furent relâchées de suite, et une proclamation aux Portugais, publiée à bord du *Windsor-Castle*, à la date du 9 mai, ne laissa plus aucun doute sur la tentative révolutionnaire du 30 avril. Le peuple fit éclater la joie la plus vive; le 11 mai, cinq régimens adressèrent au Roi leurs protestations contre l'entreprise criminelle de l'Infant. Les officiers qui, affiliés à certains clubs et à des sociétés secrètes, avaient contribué en partie aux événemens malheureux du 30 avril, furent renvoyés. La Reine reçut l'ordre

1 Le Roi dit qu'en donnant à l'ambassadeur de France le nom de son propre palais, il voulait consacrer à jamais et le service et la reconnaissance.

2 Une chose digne de remarque et que nous tenons d'une source très-respectable, c'est que presque aucune cour n'approuvera, en cette occasion, la conduite de son ministre à Lisbonne. Le roi de la Grande-Bretagne refusa même de nommer le chevalier Thornton ambassadeur près Jean VI, qui le lui avait demandé; et il est assez singulier que Beresford ait été dans le secret de l'Infant. Quant à M. Borel, chargé d'affaires de Russie, il connaissait depuis long-temps, dit-on, le complot dont le plan lui avait été communiqué avec les noms des principaux conspirateurs; il le transmit à sa cour, et fit tous les efforts pour détourner les partisans de l'Infant de leur dessein. Il est probable que, voyant la désapprobation d'un diplomate sur l'appui duquel ils avaient follement compté, ils feignirent de renoncer au projet. M. Thornton ne fut point autorisé par son souverain à prendre le titre que lui avait conféré Jean VI. L'empereur de Russie témoigna à M. Borel son entière satisfaction, et le nomma ministre plénipotentiaire près le roi de Portugal.

de mésintelligence à l'égard du cabinet de Madrid, et le duc de Villa-Hermosa partit de Lisbonne avec un congé de plusieurs mois, au moment où l'on attendait la publication du décret relatif à la convocation des Cortès. Le 5 janvier, l'ambassadeur français quitta également la capitale du Portugal, sous le prétexte de venir siéger à la Chambre des Députés, dont il était membre, mais à ce qu'il paraît, pour tout autre cause, et d'accord avec le roi Jean VI qui espérait son prompt retour. Toutefois le parti français se vit privé de son plus ferme appui. Mais le Roi avait résolu, ainsi que nous venons de le faire connaître, de changer le ministère, divisé d'intérêts et de vues. Le 15 janvier 1825, il mit ce projet à exécution, et confia le portefeuille de la guerre au comte de Barbacena (Francisco), chef de l'état-major, et le portefeuille de l'intérieur, à José Joaquim de Almeida de Araújo Correa de Lacerda, qui avait été rapporteur des procès relatifs à l'assassinat de Loulé, et à l'insurrection du 30 avril. D. Miguel Antonio de Mello fut nommé ministre des finances; Fernando Luiz Pereira de Souza Barradas, ministre de la justice, et l'amiral Joaquim José Monteiro Torres, ministre de la marine. Au mois de février suivant, le portefeuille des affaires étrangères, sur le refus de Silvestre Pinheiro Ferreira, ministre sous le Roi constitutionnel au Brésil, et pendant la plus grande partie de la durée de ce régime en Portugal, fut donné à D. Antonio de Saldanha comte de Porto Santo, absolutiste outré, et chef

le voyait entouré de périls, supplia le Roi d'agréer sa démission, et que l'ambassadeur de France, consulté par le monarque, lui conseilla de renvoyer, et le ministre que l'on croyait dévoué à la France, et les trois autres qui passaient pour l'être à l'Angleterre.

Le monarque dit à l'ambassadeur de France, qui était à la veille de profiter d'un congé qu'il avait reçu de son gouvernement : « Je suivrais votre avis, mais revenez-moi et le plus tôt possible. »

des congréganistes ou apostoliques en Portugal, le même qui se présenta au Congrès de Laybach, et implora l'intervention de la Sainte-Alliance contre la Constitution portugaise : il se trouvait alors ambassadeur à la cour de Madrid. Le comte de Subserra et le marquis de Palmella conservèrent le titre de ministres d'Etat avec une pension de 1600 milréis. Le premier eut de plus la plus riche commanderie du royaume, et fut envoyé ambassadeur à Madrid ; M. de Palmella se rendit en la même qualité à Londres. L'archevêque d'Evora, qui est actuellement cardinal, fut nommé ministre de la justice.

Les négociations, au sujet du Brésil, qui avaient lieu à Londres, sous la médiation de l'Autriche et de l'Angleterre, et qu'entraînait surtout la question relative à la succession au trône du Portugal, furent rompues au mois de février 1824 ; les commissaires brésiliens ayant refusé, en présence de M. Canning et du prince Esterhazy, d'accéder à la dernière déclaration du cabinet de Lisbonne, et persistant à réclamer la séparation irréversible et l'entièvre indépendance. En conséquence, sir Charles Stuart, destiné à l'ambassade de Rio de Janeiro, reçut l'ordre de se rendre d'abord à Lisbonne, où le nouveau ministère, dans des vues purement portugaises, quoique peu favorables à la politique britannique, se montrait disposé à reconnaître l'indépendance du Brésil, appuyé par l'Autriche et la Grande-Bretagne ; seulement il demandait que les deux Etats, quoique gouvernés par deux souverains différens, restassent unis.

L'instruction de la procédure concernant les mouvements séditieux d'avril et d'octobre 1824, avait mis hors de doute le but du complot et des conspirateurs : c'était de faire abdiquer le Roi, de placer la Reine et l'Infant à la tête d'une régence ; enfin, de donner le pouvoir au parti qui ne voulait ni liberté ni indépendance natio-

nale. Cependant Jean VI, cédant toujours à des impulsions d'une excessive pusillanimité, fit publier, le 24 juin 1824, jour de sa fête, un décret d'amnistie pour les événemens du 19 février (assassinat du marquis de Loulé), du 30 avril et 19 octobre, dont S. M. n'exceptait que quelques individus des plus compromis, nommément le marquis d'Abrantès, bornant même leur peine à l'exil. Ce décret dénonce au monde les auteurs de l'attentat du 30 avril, et la douleur dont ils avaient pénétré le cœur d'un monarque, d'un époux et d'un père... S. M. avait considéré les règles de la justice, qui n'admet dans ses arrêts acception de personne ; mais « l'amour d'un père prévalant dans son cœur sur l'inflexibilité d'un roi, l'avait déterminé à embrasser dans ce conflit les conseils de sa clémence suprême... » Le Roi fit plus : il voulut que toutes les pièces de la procédure instruite à ce sujet fussent brûlées, afin de n'en laisser aucune trace, aucune inquiétude ; mais sa générosité fut trompée, comme il était facile de le prévoir. Le parti amnistié n'en devint que plus insolent, et l'on continua d'ourdir des intrigues que le voisinage de l'Espagne parut dès lors favoriser, et que la faiblesse du gouvernement encourageait chaque jour.

Le dernier acte important de la vie de Jean VI fut la reconnaissance de l'indépendance du Brésil. Cette négociation, conduite au nom de ce roi, par l'ambassadeur extraordinaire de la Grande-Bretagne, sir Ch. Stuart, révéla avec éclat le triomphe de la politique de la Grande-Bretagne en Portugal.

Le traité signé à Rio de Janeiro, le 29 août 1825, fut ratifié par le Roi à Lisbonne, le 5 novembre de la même année. Par une subtilité diplomatique, Jean VI avait d'abord cédé la souveraineté du Brésil à son fils ainé en le nommant *Empereur du Brésil et Prince royal de*

Portugal et des Algarves, par des lettres royales patentes du 13 mai 1825 dont fut porteur sir C. Stuart. Par le traité, Jean VI confirmait cette cession, se réservant seulement pour lui le vain titre d'empereur et roi. D. Pedro se chargea de payer le dernier emprunt fait par le Portugal, et on stipula les indemnités dues de part et d'autre dans l'intérêt des deux pays. Toutefois il ne s'y trouvait pas de clause relative au mode de succession aux deux couronnes, et qui garantit l'indépendance future à chacune d'elles. Il était évident que D. Pedro songeait à les réunir toutes deux sur sa tête, du moins pendant un temps indéfini, et il n'était pas moins clair que ce dessein avait l'approbation de l'Angleterre et l'aveu de Jean VI. Ce fut, selon nous, un coup de maître, car ne nuisant en rien aux intérêts brésiliens, il offrait le seul moyen de salut pour le Portugal, menacé au cas de la mort de Jean VI, de se voir de nouveau livré, et peut-être sans retour, à la faction absolutiste et sanguinaire qui, au moment où nous écrivons cet article¹, cherche encore à s'emparer du gouvernement et à renverser les institutions libres accordées par D. Pedro IV. Le cabinet de Saint-James acquérait aussi une influence permanente sur les deux pays, et son intervention pendant une longue suite d'années devenait absolument indispensable au possesseur temporaire des deux couronnes, quel que fût le lieu de sa résidence habituelle; car, s'il devenait malaisé de gouverner le Brésil en résidant à Lisbonne, il était impossible dans les circonstances actuelles, à un souverain placé à Rio de Janeiro, de gouverner le Portugal, menacé par ses voisins aidés de leurs partisans dans l'intérieur. En un mot, D. Pedro puise dans son génie des inspirations auxquelles la Mai-

¹ Mai 1827.

son de Bragance devra peut-être la possession du Brésil et du Portugal.

Jean VI avait toujours joui d'une excellente santé, depuis l'incommodeur qu'il éprouva en 1805, à l'exception de l'enflure des jambes, maladie héréditaire dans la famille. Le 4 mars 1826, à la suite d'un repas chez les moines Hiéronymites, en rentrant au palais de Bemposta, il tomba soudainement malade, éprouva des vomissements, des convulsions et des défaillances; le lendemain, les vomissements redoublèrent après avoir pris un bouillon de poule; les bulletins qu'on fit paraître sur son état, annoncèrent que les 5 et 6 le mal s'était aggravé; du 6 au 9 on publia qu'il y avait eu quelque amélioration, et l'on profita de cet intervalle pour obtenir du Roi un acte qui déférait la régence à sa fille, l'infante Isabelle, assistée d'un conseil de ministres. Le 9 au soir, une nouvelle crise se déclara, et le roi succomba le 10, à six heures du soir. On n'est point d'accord sur la nature de sa maladie. Son corps fut déposé dans l'église de Saint Vicente de Fòra, sépulture des monarques de Portugal. Pour ne rien céler au lecteur, il faut ajouter que des bruits circulèrent à cette occasion sur la véritable cause de la mort de Jean VI, que bien des personnes crurent avoir été empoisonné. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons d'éclaircir un point si délicat, nous remarquerons seulement que ce soupçon est partagé par bien des personnes, et même par quelques uns des médecins qui traitèrent le malade. Le docteur Vieira, l'un de ceux qui lui donnèrent des soins, mourut peu de temps après, presque subitement. Si le crime abominable fut commis, il n'a pu être l'ouvrage que de ceux qui depuis long-temps conspiraient contre Jean VI : à coup sûr, les constitutionnels en sont innocens.

L'infante Isabelle prit aussitôt et sans la moindre

opposition, les rênes du gouvernement, et l'on reçut assez promptement les instructions de l'héritier de la couronne, D. Pedro de Alcantara, qui, régnant au Brésil sous le nom de Pierre I^{er}, prit le titre de Pierre IV comme roi de Portugal. Le 25 avril 1826, il donna aux Portugais une constitution représentative, à deux Chambres, dont une composée de pairs héréditaires et des évêques et archevêques du royaume. Le 26 avril il confirma la régence nommée par son père jusqu'à la promulgation de l'acte constitutionnel. Il abdiquait en même temps la couronne de Portugal en faveur de sa fille aînée, Maria da Gloria, née le 4 avril 1819, qu'il promit pour épouse à l'infant D. Miguel son frère. Néanmoins cette renonciation, pour avoir son plein effet, fut subordonnée à deux conditions : la première était que la Constitution serait acceptée et jurée; et la seconde, que le mariage de la princesse dona Maria da Gloria avec l'infant D. Miguel serait *effectué*: l'acte ajoute ces mots : « et cette abdication et cession n'auront point lieu, si l'une de ces deux conditions venait à manquer ». Il est plus que vraisemblable que l'Angleterre, par l'intermédiaire de sir C. Stuart, prit une part active à ces sages dispositions. Heureuse cette nation qui, adoptant enfin une politique généreuse, paraît avoir senti que les intérêts de sa puissance sont intimement liés à la cause de la liberté des peuples et aux progrès de leur civilisation !

La vie de Jean VI fait assez connaître son caractère, dont nous avons déjà tracé les traits les plus remarquables. Quelques anecdotes, dont nous pouvons garantir l'authenticité, feront encore mieux ressortir la justesse du jugement que nous avons porté sur lui.

¹ Voyez le *Diario Fluminense* du 2 mai 1826, et l'article déjà cité de l'*Edinburgh Review*.

Lorsque, pendant la traversée du Brésil en Portugal, un de ses conseillers lui proposa de modifier les bases de la Constitution en établissant une Chambre des Pairs, il se prononça énergiquement contre un tel projet, déclara que jamais il n'y adhérerait, et qu'une seule Chambre élective lui semblait infiniment préférable pour les intérêts du peuple et pour ceux de la royauté. Pendant le même voyage, en lisant pour la première fois les bases de la Constitution portugaise, il s'arrêta à l'article qui porte que la religion catholique est la religion de l'Etat, et s'écria : « Voici une chose absurde ; je suis catholique et attaché autant que qui que ce soit à ma religion ; mais je voudrais que, dans le code politique fondamental d'une nation, il ne fût point question de religion. Qu'y a-t-il de commun entre la politique et la religion ? » Le même esprit lui dicta la réponse qu'il fit faire au pape, lorsque celui-ci rétablit les Jésuites : Jean VI ordonna à José Manoel Pinto¹, alors ministre de Portugal à Rome, de déclarer formellement au saint-père que la Compagnie de Jésus ne serait point rétablie en Portugal tant qu'il y régnerait.

De grands événemens s'accomplirent sous son règne, et ont laissé des germes féconds pour l'avenir dans les deux Mondes. Un trait singulier doit honorer particulièrement la mémoire de Jean VI. C'est avec une franchise sans réserve qu'il abdiqua le pouvoir absolu²; c'est à regret et par violence qu'il en reprit l'exercice, ou plutôt qu'il consentit à le laisser exercer en son nom. S'il ne fut pas assez ferme pour sauver les insti-

¹ Voyez *Chronique religieuse*, tom. II, p. 119.

² A son retour du Brésil, plusieurs courtisans lui ayant conseillé de s'arrêter aux îles Açores pour négocier de là avec les Cortès, il s'y refusa, en déclarant qu'il voulait aller droit à Lisbonne.

tutions libres qu'il avait jurées, il fut assez vertueux pour avoir été des derniers à les abandonner.

Son extérieur n'avait rien de prévenant; il était de moyenne taille, assez corpulent, et sa physionomie était loin de faire soupçonner l'étendue de son esprit; il avait des traits communs, peu réguliers et la lèvre inférieure grosse et pendante.¹

JEAN VI eut de Charlotte Joachime de Bourbon, fille de Charles IV roi d'Espagne, et de Marie Louise qu'il épousa en 1790, les enfans suivans :

1^o. **DONA MARIA THERESA**, née le 29 avril 1793, veuve de l'infant d'Espagne D. Pedro Carlos, décédé au Brésil en 1812.

2^o. **DOM ANTONIO**, né le 21 mai 1795 ; mort en 1802.

3^o. **DONA MARIA ISABEL**, née le 19 mai 1797, épousa Ferdinand VII roi d'Espagne, et mourut à Madrid en 1818.

4^o. **D. PEDRO DE ALCANTARA**, roi actuel du Portugal et empereur du Brésil, né le 12 octobre 1798, marié le 13 mai 1817 à Marie Léopoldine, archiduchesse d'Autriche, décédée à Rio de Janeiro, le 11 décembre 1826.

5^o. **DONA MARIA FRANCISCA**, née le 12 avril 1800 ; épouse de l'infant D. Carlos, frère de Ferdinand, roi d'Espagne.

6^o. **DONA ISABEL MARIA**, née le 4 juillet 1801, régente actuelle de Portugal.

7^o. **D. MIGUEL**, duc de Beja, né le 26 octobre 1802.

8^o. **DONA MARIA DA ASSUMPÇÃO**, née le 25 juillet 1805.

9^o. **DONA ANNA DE JESUS MARIA**, née le 23 décembre 1806.

¹ JEAN aimait à thésauriser; malgré les embarras financiers du Portugal, il avait dans sa cassette, lors du départ pour le Brésil, vingt millions de francs en or. Cette somme était plus que doublée à son retour en 1821. Il a dû laisser environ cinquante millions de francs en numéraire. On prétend qu'après sa mort on n'en a trouvé qu'une faible partie, le reste ayant été soustrait.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Traité secret conclu à Fontainebleau entre S. M. l'empereur des Français et S. M. catholique le roi d'Espagne.

Napoléon, par la grâce de Dieu, etc., etc., ayant lu et examiné le traité conclu et signé à Fontainebleau, le 27 octobre, par le général de division Michel Duroc, grand-maréchal de notre palais, etc., etc., en vertu des pleins-pouvoirs que nous lui avons donnés à cet effet, avec don Eugène Izquierdo de Ribera y Lezaun, conseiller d'Etat honoraire de S. M. le roi d'Espagne, muni également de pleins-pouvoirs de son souverain, lequel traité est conçu ainsi qu'il suit :

S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, etc., etc., et S. M. catholique le roi d'Espagne, désirant, de leur plein mouvement, régler les intérêts des deux Etats et déterminer la condition future du Portugal, d'une manière conforme à la politique des deux nations, ont nommé, pour leurs ministres plénipotentiaires, savoir : S. M. l'empereur des Français, le général de division, Michel Duroc, grand-maréchal du palais, etc.; et S. M. catholique le roi d'Espagne, don Eugène Izquierdo de Ribera y Lezaun, son conseiller d'Etat honoraire, etc.; lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE I^e Les provinces entre Minho et Duero, avec la ville d'Oporto, seront données en toute propriété et souveraineté à S. M. le roi d'Étrurie, sous le titre de roi de la Lusitanie septentrionale.

ART. II. Le royaume d'Alentejo et le royaume des Algarves seront donnés en toute propriété et souveraineté au prince de la Paix, pour en jouir sous le titre de prince des Algarves.

ART. III. Les provinces de Beira, Tras-los-Montès, et l'Estramadure portugaise, resteront en dépôt jusqu'à la paix générale, où il en sera disposé conformément aux circonstances, et de la manière qui sera alors déterminée par les hautes parties contractantes.

ART. IV. Le royaume de la Lusitanie septentrionale sera possédé par les descendants héréditaires de S. M. le roi d'Étrurie, conformément aux lois de succession adoptées par la famille régnante de S. M. le roi d'Espagne.

ART. V. La principauté des Algarves sera héréditaire dans la descendance du prince de la Paix, conformément aux lois de succession adoptées par la famille régnante de S. M. le roi d'Espagne.

ART. VI. A défaut de descendant ou héritier légitime du roi de la Lusitanie septentrionale, ou du prince des Algarves, ces pays seront donnés par forme d'investiture à S. M. le roi d'Espagne, à la condition qu'ils ne seront jamais réunis sur une tête, ni réunis à la couronne d'Espagne.

ART. VII. Le royaume de Lusitanie septentrionale et la principauté des Algarves reconnaissent aussi comme protecteur S. M. catholique le roi d'Espagne, et les souverains de ce pays ne pourront, dans aucun cas, faire la guerre ou la paix sans son consentement.

ART. VIII. Dans le cas où les provinces de Beira, Tras-los-Montès et l'Estramadure portugaise, tenues sous le séquestre, seraient à la paix générale rendues à la Maison de Bragance en échange pour Gibraltar, la Trinité et d'autres colonies que les Anglais ont conquises sur les Espagnols et leurs alliés, le nouveau souverain de ces provinces serait tenu envers S. M. le

roi d'Espagne, aux mêmes obligations qui liaient vis-à-vis d'elle le roi de la Lusitanie septentrionale et le prince des Algarves.

ART. IX. S. M. le roi d'Étrurie cède en toute propriété et souveraineté le royaume d'Étrurie à S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie.

ART. X. Lorsque l'occupation définitive des provinces de Portugal aura été effectuée, les princes respectifs qui en seront mis en possession, nommeront conjointement des commissaires pour fixer les limites convenables.

ART. XI. S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, garantit à S. M. catholique le roi d'Espagne la possession de ses États sur le continent de l'Europe au midi des Pyrénées.

ART. XII. S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, consent à reconnaître S. M. catholique le roi d'Espagne comme empereur des deux Amériques, à l'époque qui aura été déterminée par S. M. catholique pour prendre ce titre, laquelle aura lieu à la paix générale ou au plus tard dans trois ans.

ART. XIII. Il est entendu entre les deux hautes parties contractantes qu'elles se partageront également les îles, colonies et autres possessions maritimes du Portugal.

ART. XIV. Le présent traité sera tenu secret. Il sera ratifié, et les ratifications seront échangées à Madrid vingt jours au plus tard après la date de la signature.

Fait à Fontainebleau,

DUROC, E. IZQUIERDO.

Plus bas est écrit :

Nous avons approuvé et approuvons par ces présentes le traité qui précède; et tous et chacun des articles qui y sont contenus. Nous déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé, et promettons qu'il sera inviolablement observé.

En foi de quoi nous avons signé de notre propre main les présentes , après y avoir fait apposer notre sceau impérial.

A Fontainebleau , le 29 octobre 1807.

NAPOLÉON.

*Le ministre des relations extérieures ,
CHAMPAGNY.*

*Le ministre secrétaire d'État ,
H. B. MARET.*

N° 2.

Lettre de la députation portugaise à ses concitoyens.

« Messieurs ,

» La confiance que vous avez placée dans le grand prince auprès duquel nous avons l'honneur d'être les interprètes de vos sentimens et de vos vœux , a été inspirée moins par le seul instinct des intérêts de notre patrie , que par le désir de confier la décision de notre sort au puissant monarque qui a su passer de la restauration de la patrie à la constitution de l'Europe.

» Le temps de notre séjour aux frontières de France , qui a précédé l'arrivée de S. M. Impériale et Royale , nous a montré dans toute son étendue l'empire qu'exerce sur tous les coeurs ce puissant monarque. Les acclamations toujours croissantes de ses sujets nous ont annoncé le moment qui devait combler leur bonheur et commencer le nôtre.

» Sa Majesté Impériale a donné le premier jour de son arrivée à Bayonne , à ses sujets (c'est le tribut ordinaire de sa sollicitude pour eux) ; elle a daigné nous accorder le second.

» Les connaissances de Sa Majesté sur toutes les parties de votre position , de vos besoins , de vos intérêts , avaient pré-

cédé tout ce que nous avions à lui dire. Si quelque chose peut égaler son génie, c'est la grandeur de son âme et la générosité de ses principes.

» Dans le temps où Sa Majesté daignait nous parler de nos circonstances politiques avec la plus rassurante affabilité, elle ajoutait les observations les plus touchantes pour notre bonheur, manifestait les principes les plus élevés sur l'usage des droits que les circonstances lui ont donnés. Ce n'est pas en vainqueur que Sa Majesté est entrée chez vous et qu'elle y veut rester, elle sait que vous n'avez jamais été en guerre avec elle; trop de distance sépare son empire de votre patrie pour qu'elle puisse y veiller avec l'attention qui ne l'abandonne jamais pour ses autres états, et qui peut suffire à leurs besoins et à son amour pour ceux qui ont le bonheur d'être ses sujets. Trop d'inconvénients suivent la délégation des grands pouvoirs à des distances éloignées. Sa Majesté ne conserve aucun sentiment de rancune, de haine, de vengeance contre le prince qui nous gouvernait, ni contre sa famille; elle est occupée de plus nobles objets : il ne s'agit pour elle que de vous attacher avec les autres parties de l'Europe au grand système continental dont elle est occupée, et dont nous devons former le dernier anneau. Il s'agit de vous soustraire aux influences étrangères qui vous ont dominés pendant tant d'années. L'Empereur ne peut souffrir une colonie anglaise sur le continent; l'Empereur ne veut et ne peut pas laisser aborder en Portugal le prince qui l'a quitté en se cointant à la garde des vaisseaux anglais.

» Sa Majesté Impériale et Royale, considérant les différens rapports de votre situation, a daigné nous déclarer que notre sort était entre nos mains, qu'il dépendait de l'esprit public que nous saurions montrer, de la force avec laquelle nous nous rattacherions au système général du continent, avec laquelle nous concourrions aux événemens préparés déjà, ainsi que de notre vigilance et de notre constance à repousser les insinuations et les intrigues que l'on peut craindre, et qui, sans avantage réel pour ceux qui en seraient les auteurs ou les objets, ne pourraient que devenir des malheurs pour nous : que

ce serait à ces signes qu'elle jugerait si nous sommes dignes de former encore une nation capable de soutenir le prince qui aurait à nous gouverner, de reprendre encore place parmi les nations, ou d'être confondue avec celle que sa position rapproche de nous, pendant que de si puissans motifs nous en éloignent.

» Vous verrez avec admiration et reconnaissance, dans ces sages dispositions, les profondes connaissances de Sa Majesté ; elle ne veut prononcer sur le sort d'une nation que d'après son vœu exprimé par ses actions. C'est aux magistrats et aux autorités qui existent parmi vous, c'est à vous tous à donner la plus grande manifestation aux intentions bienfaisantes de Sa Majesté Impériale et Royale. Vous ne démentirez pas les assurances que nous lui avons offertes en votre nom ; et lorsque du fond de nos cœurs s'est élevé le cri unanime de vouloir rester une nation, nous sommes bien sûrs d'avoir été alors, plus que jamais, vos véritables organes.

» Montrez à Sa Majesté qui, après tant d'orages, a su faire de sa patrie le premier pays de la terre, que la nôtre ne mérite pas d'en être le dernier.

» L'Empereur connaît les privations que vous fait éprouver l'interruption momentanée du commerce. Cet état n'a pour vous rien qui soit étranger au reste de l'Europe et à l'Amérique : c'est la suite d'une lutte dont l'issue doit vous dédommager des souffrances du temps actuel. L'entrée d'une armée française sur votre territoire est un mal qui ne lui est pas échappé. C'est à prévenir le retour de ce malheur qu'aspire Sa Majesté Impériale et Royale ; elle a paru affectée de la surcharge de la contribution dont le Portugal a été frappé, et sa bonté lui a fait prononcer l'assurance de la réduire à de justes bornes, à celles qui sont compatibles avec nos moyens. Nos concitoyens qui avaient été détenus prisonniers en France, jouissent déjà, grâce à sa clémence, de leur liberté.

» C'est d'après l'autorisation de Sa Majesté Impériale et Royale que nous vous faisons part de ses intentions. Nous sommes convaincus qu'elles ne trouveront parmi vous que de

la reconnaissance , et le plus sincère et le plus vif empressement à vous y conformer. Nous continuerons de remplir auprès de Sa Majesté , et d'après ses ordres , une mission qui n'a plus de difficultés , puisque la bonté de l'Empereur s'unit à sa sagesse pour simplifier nos plus grands intérêts.

» Bayonne , le 27 avril 1808.

» Marquis de PENALVA ; marquis de VALENÇA ; marquis de MARIALVA ; NUNO CAETANO ALVARES PEREIRA DE MELLO ; JOSÉ , marquis d'ABRANTES ; comte de SABUGAL ; l'évêque de COIMBRE ; l'inquisiteur-général ; vicomte de BARBACENA ; LOURENÇO de LIMA ; JOSÉ PRIOR MÓR d'AVIS ; JOAQUIM ALBERTO JÓRGE ; ANTONIO THOMAS da SILVA LEITÃO . »

N° 3.

Projet pour la Constitution de Portugal.

« Les Portugais se souvenant qu'ils sont d'origine française , comme descendants de ceux qui ont conquis ce beau pays sur les Maures en 1147 , et qu'ils doivent à la France , leur mère-patrie , le bienfait de l'indépendance qu'ils ont recouvrée comme nation en 1640 , s'empressent de recourir avec respect et reconnaissance à la protection paternelle que veut bien leur accorder le plus grand des monarques. L'immortel Napoléon daigne nous faire connaître sa volonté par l'organe de nos députés ; il veut que nous soyons heureux et que nous nous rattachions par des liens indissolubles au système continental de la famille européenne ; il veut que les nations qui composent cette grande famille vivent dans l'union , et qu'elles puissent bientôt jouir des douceurs d'une longue paix à l'ombre de sages gouvernemens fondés sur les grandes bases de la légis-

lation , de la liberté des mers et du commerce. C'est notre unique intérêt à nous Portugais , comme aux autres peuples confédérés. Que notre députation continue donc à être près de Sa Majesté Impériale et Royale l'interprète de nos vœux unanimes , et qu'elle lui dise :

» Sire , nous désirons être encore plus que nous n'étions quand nous avons ouvert l'Océan à l'univers entier.

» Nous demandons une Constitution , et un roi constitutionnel qui soit prince du sang de votre famille impériale.

» Nous serons heureux d'avoir une Constitution semblable en tout à celle que Votre Majesté Impériale et Royale a trouvé bon de donner au grand-duc'hé de Varsovie , avec cette seule différence que les représentans de la nation soient élus par les Chambres municipales , afin de nous conformer à nos anciens usages.

» Nous voulons une Constitution où , comme à Varsovie , la religion catholique , apostolique et romaine , soit la religion de l'État ; dans laquelle soient admis les principes du dernier concordat entre l'Empire français et le Saint-Siège , par laquelle tous les cultes soient libres et jouissent de la tolérance civile et de l'exercice public ;

» Dans laquelle tous les citoyens soient égaux devant la loi ;

» Dans laquelle notre territoire européen soit divisé en huit départemens , et où la circonscription ecclésiastique corresponde à la division politique , de manière qu'il n'y ait qu'un archevêque et sept évêques ;

» Dans laquelle nos colonies , fondées par nos ancêtres et arrosées de leur sang , soient considérées comme des provinces ou départemens , et faisant partie intégrante du royaume , afin que leurs représentans désignés dès à présent trouvent dans notre organisation sociale les places qui leur appartiennent , aussitôt qu'ils viendront ou pourront venir les occuper ;

» Dans laquelle il y ait un ministère spécial pour diriger et surveiller l'instruction publique ;

» Dans laquelle la presse soit libre , car l'ignorance et l'erreur ont amené notre décadence ;

» Dans laquelle le pouvoir exécutif soit assisté des lumières d'un conseil d'Etat, et ne puisse agir que par l'intermédiaire de ministres responsables ;

» Dans laquelle le pouvoir législatif soit exercé par deux Chambres, avec la participation de l'autorité exécutive ;

» Dans laquelle l'ordre judiciaire soit indépendant, le Code Napoléon mis en pratique, les jugemens rendus avec équité, publicité et promptitude ;

» Dans laquelle les fonctions publiques soient exercées exclusivement par les nationaux les plus méritans, ainsi qu'il est fixé par le titre II de la Constitution polonoise ;

» Dans laquelle les biens de main-morte soient mis en circulation ;

» Dans laquelle les impôts soient répartis suivant les moyens et la fortune de chacun, où il n'y ait aucune exemption, et où la perception soit facile et non oppressive pour les imposés ;

» Dans laquelle la dette de l'État soit consolidée et garantie dans toute son étendue, puisque les ressources ne manquent pas pour y faire face.

» Nous voulons également que l'organisation des corps d'administration civile, économique et judiciaire, soit réglée sur le modèle de l'Empire français, et par conséquent que le nombre immense de nos fonctionnaires publics soit réduit; mais nous désirons et nous demandons que tous les employés et fonctionnaires supprimés reçoivent pendant leur vie leur traitement ou au moins une pension proportionnée aux revenus des emplois qu'ils avaient, et qu'à mesure des vacances on les replace de préférence à tout autre.

» Il était sans doute inutile de rappeler cette mesure d'équité au grand Napoléon; mais Sa Majesté Impériale et Royale, en voulant connaître notre opinion sur ce qui nous convient, nous prouve d'une manière évidente qu'il est encore plus notre père que notre souverain; puisque, comme un bon père, il daigne consulter ses enfans et leur prodiguer les moyens d'être heureux. *Vive l'Empereur!* »

N. B. Cette adresse, rédigée par le docteur G. J. de Seixas,

de concert avec plusieurs hommes distingués par les lumières et le caractère , fut présentée au nom des corporations des métiers de la ville de Lisbonne , par le *Juiz do povo* (juge du peuple) , aux autorités françaises , lorsque le comte d'Ega fut chargé par Junot d'adoindre aux membres de la *junte des Trois-Etats* quelques autres tirés des diverses corporations. Cette démarche du *Juiz do povo* donna lieu à l'adresse n° 4 ci-après , contre laquelle il protesta solennellement , comme un acte illégal émané d'une assemblée sans autorité. C'était un tonnelier nommé José de Abreu Campos ; il fut mandé au quartier-général et sévèrement réprimandé par Junot. Le *juge du peuple* est élu chaque année par les corps de métiers dont il est le délégué ou représentant , et a de tout temps été très-respecté , même des Rois , devant qui ces magistrats populaires ont plus d'une fois hautement exprimé les plaintes et les vœux de la nation. Un grand nombre de municipalités du royaume adhéra à cette adresse à l'Empereur , qui n'en eut point connaissance dans le temps. Le général Foy en a attribué par erreur la rédaction à trois personnes qui n'en furent point les auteurs.

N° 4.

L'adresse suivante fut rédigée au nom du clergé séculier et régulier , des ordres militaires , du corps de la noblesse , du tribunal suprême dit *Desembargo do paço* , des neuf autres conseils judiciaires et administratifs , du Sénat municipal de Lisbonne , du juge du peuple , et des chefs des vingt-quatre corporations des métiers .

« Sire ,

» Les représentans de la nation portugaise , de cette nation connue dans les annales du Monde , et nous osons ajouter , célèbre par ses conquêtes et par sa fidélité , ont l'honneur de se

présenter devant le trône auguste de Votre Majesté Impériale et Royale.

» Le Portugal a dû, Sire, éprouver le contre-coup des événemens extraordinaires qui ont agité l'Europe entière ; il a été victime innocente des erreurs politiques de son gouvernement.

» En considérant les intérêts et les relations qui forment aujourd'hui le système fédératif de l'Europe, et nous reposant sur les dispositions bienfaisantes que Votre Majesté Impériale a daigné manifester envers le Portugal, nous sommes fondés à concevoir les plus douces espérances d'un heureux avenir, et déjà nous croyons en jouir sous l'égide et la protection magnanime du héros du Monde, de l'arbitre des rois et des peuples, qui seul peut cicatriser les plaies de notre patrie, la préserver des dangers de l'esclavage, et lui donner cette place distinguée entre les puissances de l'Europe, que la profonde politique de Votre Majesté semble lui avoir déjà marquée.

» Notre situation présente et le calcul des probabilités futures nous font clairement connaître la cause des maux que nous avons soufferts, et le seul remède qui puisse les faire cesser.

» Interprètes et dépositaires du voeu de la nation entière et en son nom, nous supplions Votre Majesté de nous admettre à former un jour une portion de la grande famille dont elle est le chef et le père tout-puissant et bienfaisant, et nous osons nous flatter de mériter cette grâce.

» Le représentant de Votre Majesté, le général en chef et toute son armée peuvent attester quel est l'esprit public de notre nation, que ni les privations ni les grands sacrifices que les circonstances nous ont imposés n'ont jamais pu affaiblir ; ils ont reconnu que nous professions tous envers Votre Majesté les sentimens d'admiration, de respect et de reconnaissance, que les intrigues, les insinuations des ennemis de notre tranquillité, et par-dessus tout le détestable exemple de nos voisins, n'ont fait que fortifier en développant cet ancien germe d'affection qui a toujours subsisté entre les deux nations.

» Les Portugais n'ont point oublié que leur premier souverain, le comte Henri, fut un prince français; ils sont pleinement convaincus que le Portugal ne peut conserver son indépendance, reprendre son ancienne énergie et le sentiment de sa propre dignité, qu'avec l'appui des dispositions bienveillantes de Votre Majesté.

» Heureux si Votre Majesté nous jugeait dignes d'être comptés au nombre de ses fidèles sujets!

» Mais si, dans ses hautes conceptions, Votre Majesté pensait que notre situation géographique ou quelqu'autre raison politique ne dût pas nous permettre de jouir de ce bonheur, que Votre Majesté daigne nous donner un prince de son choix; nous lui renettrons avec autant de respect que de confiance la défense de nos lois, de nos droits, de notre religion, et des intérêts les plus sacrés de notre patrie.

» Sous les auspices de la Providence, assurés de la glorieuse protection de Votre Majesté, et régénérés par le gouvernement tutélaire, que nous supplions unanimement Votre Majesté de nous accorder, nous espérons, Sire, que le Portugal, affermi à jamais par l'affection du plus grand des monarques, et lié aux destins de la France par une même constitution politique, verra renaitre les heureux jours de son ancienne grandeur, que sa prospérité sera solide comme votre gloire, et éternelle comme votre nom.

» Lisbonne, le 24 mai 1808. »

Cette adresse fut signée par tous les nobles titrés et autres *fidalgos* alors à Lisbonne. Le marquis *das Minas* fut le seul qui refusa sa signature. L'assemblée était présidée par le comte *da Ega*, qui vient de mourir à Lisbonne depuis quelques mois. Les signataires ne représentaient nullement la nation, et s'inquiétaient peu de ses intérêts; ils ne songeaient qu'à obtenir de Napoléon la conservation des avantages et priviléges que Philippe II et Jean IV avaient garantis à leurs ancêtres. La *junte des Trois-États* dont le comte *d'Ega* était président, n'avait que les attributions administratives, et il n'existaient entre ce corps

et les Etats-Généraux ou Cortès du royaume aucune espèce de ressemblance. Le Juiz do povo fut contraint de signer cette adresse, contre laquelle il avait d'abord protesté.

N° 5.

Protestation des Cortès portugaises.

Les représentans de la nation portugaise, réunis présentement en Cortès extraordinaires, se trouvant délaissés par le pouvoir exécutif chargé de mettre à exécution leurs résolutions, et abandonnés par la force armée, déclarent qu'ils sont dans l'impossibilité de remplir la mission que leurs pouvoirs leur donnaient, relativement aux objets pour lesquels ils furent convoqués; et comme la continuation de leur session pourrait amener le danger de voir la nation compromise dans la personne de ses représentans, sans aucun espoir d'avantage public, ils interrompent leurs séances jusqu'à ce que la députation permanente, qui continuera ses fonctions, ou le président des Cortès, jugent opportun de réunir les députés: les représentans protestent en outre, au nom de leurs commettans, contre toute altération ou modification qui pourrait être faite à la Constitution de 1822.

Lisbonne, le 2 juin 1823.

(*Suivent 61 signatures.*)

N° 6.

*Traité conclu le 29 aout 1825, entre S. M. I. et S. M. T.-F.,
relatif à la reconnaissance de l'Empereur du Brésil.*

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

Sa Majesté très-fidèle ayant toujours présent à sa pensée royale le plus vif désir de rétablir la paix, l'amitié et la bonne intelligence entre deux nations que les liens les plus sacrés devraient unir dans une alliance perpétuelle; afin d'accomplir ce but important, d'augmenter la prospérité générale, et d'assurer l'existence politique et les destinées futures du Portugal, aussi bien que celles du Brésil, et désirant écarter tout obstacle qui pourrait empêcher ladite alliance entre les deux États, reconnaît, par son diplôme du 13 mai 1825, au Brésil, le titre d'empire indépendant et séparé du royaume de Portugal et d'Algarve, et son bien-aimé et estimé fils D. Pedro comme empereur, cédant et transférant de sa pleine et libre volonté la souveraineté du susdit empire à son fils et à ses successeurs légitimes, se réservant seulement le même titre; et les deux augustes souverains, agréant la médiation de Sa Majesté Britannique pour décider toutes les questions préliminaires, relativement à la séparation des deux États, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté Impériale, le très-illustre et très-excellent Luiz José de Carvalho e Mello, conseiller d'État, dignitaire de l'Ordre impérial de la Croix du Sud, commandeur des Ordres du Christ et de la Conception, et ministre secrétaire d'État pour les affaires étrangères; le très-illustre et très-excellent baron de Santo Amaro, grand de l'empire, dignitaire de l'Ordre impérial de la Croix du Sud, etc.; et aussi le très-illustre et très-excellent Francisco Villela Barbosa, conseiller d'État, ministre de la marine, grand'croix de l'Ordre impérial de la Croix du Sud, etc.

Sa Majesté Très-Fidèle, le très-honorble et très-excellent sir Charles Stuart, conseiller privé de Sa Majesté Britannique, grand'croix des Ordres de la Tour et de l'Épée, et du Bain;

Lesquels plénipotentiaires ayant présenté et échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus, conformément aux principes posés dans le préambule, de faire le traité suivant :

ARTICLE I^r. Sa Majesté Très-Fidèle reconnaît que le Brésil tient le rang d'empire indépendant et séparé du royaume de Portugal et d'Algarve ; elle reconnaît son bien-aimé et estimé fils D. Pedro comme empereur, cédant et transférant de sa libre volonté la souveraineté dudit empire à son fils et à ses successeurs légitimes, Sa Majesté Très-Fidèle ne s'en réservant que le titre et pour sa propre personne.

ART. II. Sa Majesté Impériale, comme témoignage de respect et d'affection pour son auguste père et seigneur, D. Jean VI, consent que Sa Majesté Très-Fidèle prenne dans sa propre personne le titre d'empereur.

ART. III. Sa Majesté Impériale promet de ne pas agréer les offres que pourraient faire d'autres colonies portugaises de se réunir au Brésil.

ART. IV. Dorénavant il y aura paix et alliance et parfaite amitié entre l'empire du Brésil et les royaumes de Portugal et d'Algarve, et oubli total de toutes les dissensions qui ont existé entre les deux nations.

ART. V. Les sujets des deux nations, Brésiliens et Portugais, seront traités dans les États respectifs comme ceux des nations les plus amies et les plus favorisées, et leurs droits et biens seront protégés religieusement : il est toujours bien entendu que les propriétaires de biens-fonds seront maintenus dans la possession paisible de leurs biens.

ART. VI. Tous biens, soit meubles, soit immeubles, confisqués ou séquestrés, et appartenant aux sujets des deux souverains du Brésil ou du Portugal, seront restitués aux propriétaires avec leurs arrérages, déduction faite des dépenses de l'administration, ou les propriétaires seront autrement indemnisés, conformément au mode établi dans l'article VIII.

ART. VII. Tous les navires et cargaisons capturés seront restitués, ou les propriétaires seront indemnisés de la même manière.

ART. VIII. Une commission nommée par les deux gouvernemens, et composée d'un nombre égal de Brésiliens et de Portugais, sera chargée d'examiner les affaires dont traitent les articles VI et VII; mais il est toujours entendu que les réclamations doivent être faites dans l'espace d'un an après la formation de la commission, et que dans le cas d'une diversité d'opinion et d'une égalité de voix, le représentant du souverain médiateur en décidera : les gouvernemens statueront sur les fonds qui serviront à payer les indemnités réclamées.

ART. IX. Toutes créances publiques entre les deux gouvernemens seront réciproquement reçues et décidées, soit par la voie de restitution de l'objet réclamé, soit moyennant une indemnité pour la valeur entière : et pour faire justice à ces réclamations, les deux hautes parties contractantes conviendront de faire une convention directe et spéciale.

ART. X. Dorénavant les relations civiles des nations brésilienne et portugaise seront rétablies en payant réciproquement un droit de quinze pour cent, comme droit provisoire de consommation ; les droits de réexportation et ceux sur le transport de la cargaison d'un navire à un autre resteront toujours comme ils étaient avant la séparation.

ART. XI. L'échange réciproque de la ratification du traité sera fait dans la ville de Lisbonne, dans l'espace de cinq mois, ou moins, si cela est possible, à compter de la date de la signature du traité actuel.

En témoignage de quoi, nous, les soussignés plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale et de Sa Majesté Très-Fidèle, en vertu de nos pleins pouvoirs respectifs, signons le présent traité et y apposons le sceau de nos armes.

Signé **CHARLES STUART** ; **LUIZ JOSÉ DE CARVALHO E MELLO**, baron de **SANTO-AMARO FRANCISCO, VILLELA BARBOSA**.

N. B. D'après ce traité, il est aisé de se convaincre que Jean VI n'a cédé à son fils la souveraineté du Brésil que pendant sa vie, et que D. Pedro n'a nullement renoncé à la succession du Portugal : c'est pourquoi le père prend le titre d'*Empereur du Brésil* pour lui seul. Il savait bien que le successeur immédiat serait à la fois empereur du Brésil et roi de Portugal. C'est à dessein que, dans les lettres patentes du 13 mai 1825, Jean VI donne à D. Pedro le titre de *Prince-Royal de Portugal et des Algarves*. Il faut faire attention que c'est sous la médiation de la Grande-Bretagne que ce traité fut conclu, et que cette puissance l'a garanti.

FIN.

EXTRAIT
DU CATALOGUE
DE LA LIBRAIRIE
DE PONTHIEU ET C[°],
PALAIS-ROYAL, A PARIS.



ANNUAIRE ANECDOTIQUE, ou Souvenirs contemporains.

L'année 1826, 2 ^e édition, in-18.	4 fr.
L'année 1827, 2 ^e édition, in-18.	4 fr.

ANNUAIRE NÉCROLOGIQUE, ou Complément annuel et continuation de toutes les Biographies et Dictionnaires historiques, contenant la vie de tous les hommes remarquables par leurs actes ou par leurs productions, morts dans le cours de chaque année, à commencer de 1820; rédigé et publié par A. Mahul. In-8°, orné de portraits.

1 ^{re} année, pour 1820.	5 fr. »
2 ^e année, pour 1821.	7 fr. 50 c.
3 ^e année, pour 1822.	7 fr. 50 c.
4 ^e année, pour 1823.	8 fr. »
5 ^e année, pour 1824.	8 fr. »
6 ^e année, pour 1825.	8 fr. »

ATLAS DES ROUTES DE LA FRANCE, ou Guide des Voyageurs dans toutes les parties du royaume; dressé par A. M. Perrot, membre de plusieurs sociétés savantes. 1826. In-12, cartonné.

13 fr.

BARRICADES (les), Scènes historiques. Mai 1598. 1826. Troisième édition. 1 vol. in-8°.

6 fr.

BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS; par Napoléon. 1826. 1 vol. in-8°.

6 fr.

BIOGRAPHIE DES QUARANTE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE. 2^e édition. 1826. 1 vol. in-8°. 6 fr.

COLLECTION DES MÉMOIRES SUR L'ART DRAMATIQUE, contenant des Mémoires de M^{me} Clairon, de Duménil, de Molière, de Bellamy, de Lekain, de Molé, de Préville, de Dazincourt, d'Island, de Goldoni, de Brande, etc., publiés par MM. Andrieux, Barrière, Félix Bodin, Déprés, Évariste Dumoulin, Dussault, Étienne, Merle, Moreau, Picard, Talma et Léon Thiesse. 14 vol. in-8°. 84 fr.

CONJURATION DU GÉNÉRAL MALET, contre Napoléon; par de Saint-d'A....., ancien directeur-général de la police. Hambourg. 1 vol. in-12. 3 fr.

DICTIONNAIRE DES ARTS DU DESSIN, la Peinture, la Sculpture et l'Architecture; par Boutard. 1827. 1 gros vol. in-8°. 10 fr. 50 c.

ÉTATS DE BLOIS (les), ou la Mort de MM. de Guise, Scènes historiques. Décembre 1588; par l'auteur des Barricades. 2^e édit. 1 vol. in-8°, avec le plan de Blois. 7 fr 50 c.

ÉTAT ACTUEL DE LA NAVIGATION ET DU COMMERCE DE L'ANGLETERRE (de l'), Discours de M. Huskisson, président du bureau de commerce, prononcé le 12 mai 1826; traduit par M. Pichon, conseiller d'Etat; accompagné de diverses pièces justificatives, et suivi du Discours de M. Huskisson, sur le commerce des colonies, prononcé dans la séance du 22 mai 1825. 1 vol. in-8°. 4 fr.

LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire; par Augustin Thierry. Un vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

RELATION des Événemens qui ont précédé et suivi le licenciement de la garde nationale de Paris. Un volume in-8°. 2 fr, 52 c.

Sous Presse.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS DE MOISE ET DU PEUPLE HÉBREU; par T. Salvador. Deux vol. in-8°.

Cet ouvrage doit présenter un tableau animé des institutions primitives des Hébreux, des vicissitudes qu'elles subirent, et de leurs rapports avec les principales institutions anciennes et modernes.

On trouve à la même Librairie :

LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, par Aug. Thierry,
auteur de l'Histoire de la Conquête de l'Angleterre. 1 vol. in-8°.

Prix : fr. 7 50

L'objet de cet ouvrage est de sommiser à un examen critique les Histoires de France les plus connues, et de relever les erreurs nombreuses qu'elles tendent à accréter. L'auteur essaie de rendre leur véritable caractère aux époques de notre histoire désfigurées par les récits modernes, et de poser des règles sûres pour éviter la fausseté de couleur qui est le propre de l'école historique du dix-septième et du dix-huitième siècles.

LES ÉTATS DE BLOIS, ou la Mort de MM. de Guise, scènes historiques (décembre 1588), par l'auteur des *Barricades*.
Deuxième édition. 7 50

LES BARRICADES, scènes historiques (mai 1588). Un vol. in-8° *Troisième édition*, revue et augmentée. 6 "

ANCELOT, six mois en Russie. Lettres écrites, en 1826, à l'époque du Couronnement de S. M. l'empereur. 1 vol. in-8°.
7 50

ATLAS DES ROUTES DE FRANCE, ou Guide des voyageurs dans toutes les parties du royaume, dressé par A. M. Perrot, membre de plusieurs sociétés savantes. Un volume in-12, cartonné. 13 "

HISTOIRE DE NAPOLEON BONAPARTE, de sa vie privée et publique, de sa carrière politique et militaire, de son administration et de son gouvernement, par l'auteur des *Mémoires sur le Consulat*. 1^e livraison, 2 vol. 14 "

MÉMOIRES SUR LA CONVENTION ET LE DIRECTOIRE, par A.-C. Thibaudeau. 2 vol. in-8°. 12 "

MÉMOIRES SUR LE CONSULAT, 1799 à 1804, par un ancien conseiller d'Etat, pour faire suite aux *Mémoires de Thibaudeau*. 1 vol. in-8°. 7 "



89010331791

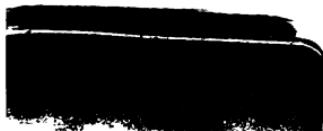


Digitized by Google

DATE DUE

W10.DD
8270

Demco, Inc. 38-293



89010331791



b89010331791 a